

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Nicolas II de Sainctot est né en 1632, d'une famille originaire d'Île-de-France. Il est issu d'une lignée de professionnels du cérémonial. Son oncle Jean-Baptiste de Sainctot fut maître des cérémonies, puis cette charge passa en 1652 à son père Nicolas et Nicolas II en hérita en 1655. En 1691, il la revendit pour acheter à la place une charge d'introducteur des ambassadeurs. En 1709, il la léguà à son fils, Nicolas-Sixte. C'est alors qu'il se lança dans la rédaction de ses mémoires, à partir des nombreuses notes rédigées tout au long de sa carrière. Il mourut le 4 juillet 1713.

Les transcriptions des mémoires ont été effectuées à partir de la version du manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France, composé de quatre volumes conservés sous les cotes FR 14117 à FR 14120. Il s'agit de l'exemplaire que Sainctot offrit à Louis XIV, relié aux armes de France. Pour cette raison, cette version a été choisie pour être transcrise. Ces mémoires ont par la suite été copiés à plusieurs reprises, si bien que l'on en trouve différentes versions, présentées ci-dessous.

Ces mémoires, dédiés au roi, se composent de quatre volumes. Le premier volume comprend une description très détaillée du cérémonial à appliquer, essentiellement lors des audiences chez le roi et chez les autres membres de la famille royale. Les trois autres volumes mélagent, d'une part, des écrits normatifs sur diverses cérémonies, d'autre part, des retranscriptions du déroulé de cérémonies passées.

Tous les volumes des mémoires ont été transcrits et mis en ligne au sein du corpus raisonné : « [Aux sources de l'étiquette à la cour de France \(xvi^e-xviii^e siècles\)](#) ». Ces textes sont regroupés sur la page : « [Mémoires de Nicolas de Sainctot \(1602-1702\)](#) ».

Ce travail a été effectué par Alice Camus, attachée de recherche au Centre de recherche du château de Versailles.

Les transcriptions ont été réalisées suivant les normes établies par Bernard Barbiche et Monique Chatenet (Bernard Barbiche et Monique Chatenet (dir.), *L'édition des textes anciens, xvi^e-xviii^e siècle*, Paris, Inventaire général, 1990.) Par conséquent, la graphie a été rigoureusement respectée. Seules l'accentuation, les majuscules et la ponctuation ont été modernisées. Enfin, l'usage du gras a été privilégié pour permettre une meilleure lisibilité des documents.

[[Table des matières cliquable en fin de volume](#)]



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[A r°]

Pour épargner la peine au lecteur de chercher en divers livres et manuscrits les réceptions de plusieurs souverains d'Alemagne et des princes d'Italie, j'en rapporte plusieurs relations, la pluspart tirées tant des mémoires des sieurs de Sainctot mon père et mon oncle, tous deux maistres des cérémonies, que des miens, ayant exercé la même charge pendant trente-huit ans. A ces mémoires, j'adjoute ce qui s'est passé depuis douze ans que je suis pourvueu de la charge d'introducteur des ambassadeurs, mais avant que d'entrer en matière, je crois qu'il est à propos de

[v°]

faire icy un état des maisons anciennes et modernes d'Alemagne et des princes qui ont voix aux diettes qui s'y tiennent, afin qu'on puisse avec discernement rendre à un chacun d'eux l'honneur qui leur appartient.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[1 r°]

Anciennes maisons des princes d'Alemagne.

Il y a en Alemagne onze maisons de princes anciens. Sçavoir : celle des archiducs d'Autriche : il y a eu quatorze empereurs de cette maison ; trois électorales qui sont celle des comtes palatin du Rhin ; celle des ducs de Saxe ; celle des marquis de Brandebourg ;

l'électeur de Bavière vient d'une branche cadette de la maison des comtes palatins du Rhin qui est séparée de la branche ainée il y a près de 400 ans ;

[v°]

celle des ducs de Brunsvic ;

quatre alternantes qui sont celle des ducs de Mecklembourg ;

celle des ducs de Wirtemberg ;

celle des landgraves de Hesse ;

celle des marquis de Bade ;

le nom d'alternantes, qu'on donne à ces maisons, vient d'un mot latin qui est en usage en Alemagne et qui signifie qu'elles roulent entr'elles pour la préséance et qu'elles ont tour à tour le pas les unes sur les autres ;

celle des ducs de Holstein : le roy de Danemarck est l'ainné de cette maison ;

celle des princes d'Anhalt.

[2 r°]

Il y a, outre cela, quatre maisons de princes qui sont esteintes, sçavoir :

celle des ducs de Poméranie qui est une des alternantes ;

celle des ducs de Saxe Lawembourg ;

celle des landgraves de Leuchtemberg ;

celle des comtes de Henneberg.

Il y a, outre cela, deux maisons de princes qui ne sont pas d'Alemagne et qui ont scéance à la diète, sçavoir :

celle des ducs de Savoie ;

celle des ducs de Lorraine.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[3 r°]

Branches principales des onze maisons de princes anciens.

La maison d'Autriche avoit deux branches : l'ainnée, qu'on nommoit autrement la branche d'Espagne ou de Bourgogne, dans laquelle il n'y avoit plus que Charles II roy d'Espagne, mort au mois de novembre en 1700.

La cadette qu'on nomme autrement la branche d'Alemagne, dans laquelle il y a l'empereur et ses deux fils dont l'ainné nommé Joseph est roy

[v°]

des Romains et roy de Hongrie ; l'autre, nommé Charles, n'a point d'autre titre que celuy d'archiduc. En Alemagne, la branche cadette de cette maison avoit le pas devant l'ainnée. Tous les princes de cette maison prennent le titre d'archiduc d'Autriche.

La maison palatine a deux branches principales : l'ainnée est la palatine, la cadette est celle de Bavière. L'électeur palatin estoit autrefois le premier des électeurs séculiers après le roy de Bohème. Sa place fut

[4 r°]

donnée en 1623 au duc de Bavière et on a créé pour luy un 8^e électorat qui le fait passer après tous les autres.

La branche palatine se partage encore en deux branches particulières qui sont l'électorale, dans laquelle il y a l'électeur palatin et ses trois frères, dont l'ainné est grand maistre de l'ordre teutonique ;

celle de Deux-Ponts, dont le chef est le roy de Suède.

Dans la branche de Bavière, il y a l'électeur de Bavière et

[v°]

son frère qui se nomme Joseph Clément et est électeur de Cologne. Tous les princes de cette maison, même l'électeur de Bavière, prennent le titre de comtes palatins du Rhin.

La maison de Saxe a deux branches, celle de Weimar qui est l'ainnée et qui a longtemps possédé l'électorat, mais qui en fut privée par Charles Quint, de cette branche est sortie celle de Gota ; l'électorale qui est la cadette et à laquelle l'empereur Charles Quint donna l'électorat qu'il avoit osté à l'ainnée. Dans

[5 r°]

cette branche, il y a l'électeur aujourd'huy roy de Pologne, qui n'a qu'un fils et point de frères, mais il a beaucoup de cousins. Tous les princes de cette maison se nomment ducs de Saxe.

La maison de Brandebourg a trois branches, sçavoir l'électorale, celle de Culembach qu'on nomme plus communément de Bareith et celle d'Anspach. L'électeur a un fils et trois frères. Tous les princes de cette maison prennent

[v°]

le titre de marquis de Brandebourg.

Le fils aîné d'un électeur se nomme prince électoral.

La maison de Brunswic a deux branches, sçavoir :

celle de Wolfembutel et celle de Zel.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

La branche des ducs d’Hanover pour laquelle l’empereur a érigé un 9^e électorat qui n’est pas reconnu par tous les princes d’Alemagne est cadette de la branche de Zel.

La maison de Mecklembourg a deux branches, scâvoir celle de Swerin et celle de Strelitz.

[6 r°]

La maison de Wirtemberg a deux branches principales :

celle de Wirtemberg qui fait plusieurs autres petites branches et celle de Monbéliard.

La maison de Hesse a deux branches principales, celle de Cassel et celle de Darmstat.

La maison de Bade a deux branches, celle de Bade qu’on nomme ordinairement Bade Bade et celle de Dourlach. Le prince Louis de Bade qui a si bien servi l’empereur dans ces dernières guerres est chef de la branche Bade Bade.

[v°]

La maison de Holstein a deux branches :

celle de Danemarck dont le roy de Danemarck est le chef et celle de Holstein Gottorp.

Fridéric IV, roy de Danemarck, a un fils. Il est sorti de la branche des roys de Danemarck plusieurs autres petites branches fort peu considérables par leurs Estats.

La maison d’Anhalt a plusieurs branches qui ne sont pas fort considérables par les terres qu’ils possèdent.

Les maisons souveraines

[7 r°]

d’Alemagne sont en droict d’envoyer des ministres du premier ordre et du second et non seulement eux, mais aussi ceux qui ont comme princes voix délibérative aux diètes. Mais les ambassadeurs de ces souverains ne se couvrent point devant le roy aux audiences qu’ils en ont. Ils jouissent des mêmes honneurs que les ambassadeurs des électeurs. Le roy les écoute debout et couvert.

Tous les envoyés de ces princes souverains et généralement tous les autres de ceux qui ont voix aux diètes sont traités

[v°]

et receus également que ceux de l’empereur.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[9 r°]

La diète de l'empire d'Alemagne est composée de trois chambres ou collèges :
celle des électeurs,
celle des princes,
celle des villes.

La chambre des électeurs est composée de sept personnes, sçavoir :
l'archevêque électeur de Mayence,
l'archevêque électeur de Trèves,
l'archevêque électeur de Cologne,
l'électeur de Bavière,
l'électeur de Saxe

[v°]

l'électeur de Brandebourg,
l'électeur palatin.

Le roy de Bohême n'entre point à la diète et ne fait fonction d'électeur que quand il s'agit de l'élection d'un empereur ou d'un roy des Romains.

Il y a des occasions où les électeurs de Trèves et de Cologne sont en dispute pour le rang.

La chambre des princes est composée de deux bancs :
le banc des clercs et celuy des séculiers.

Dans le banc des clercs qui est à droite, il y a un arch-

[10 r°]

évêque, vingt-un évêques et plusieurs autres prélates qui ont tous leurs voix. Et, outre cela, il y a deux voix de princes séculiers, sçavoir, la voix d'Autriche possédée par l'empereur et celle de Bourgogne qui estoit possédée par le roy d'Espagne.

Dans le banc des séculiers qui est à gauche, il y a des princes anciens et des princes nouveaux. Il y a, outre cela, des voix attachées à des principautés qui estoient autrefois clercs et qui ont été sécularisées par la paix de Munster avec voix

[v°]

à la diète pour les princes en faveur de qui elles ont été sécularisées.

On appelle prince régent un prince qui a des Estats en souveraineté et voix à la diète dans la chambre des princes.

La chambre des villes est composée de deux bancs :
celuy du Rhin et celuy de Souabe.

Il y a en Alemagne environ cinquante villes impériales. Les principales sont :

Aix-la-Chapelle,

Cologne,

Francfort où se doivent faire les élections des empereurs et des roys des Romains,

[11 r°]

Nuremberg,

Ratisbonne,



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Ulm,
Ausbourg,
Lubec,
Spire,
Wormes

Wetzlar où on avoit mis la chambre impériale pendant la guerre,
Hambourg, quoique ville libre et une des principales d'Alemagne, n'a point de voix à la diète. Cette
ville prétend estre ville impériale. Le roy de Danemarck le luy dispute et elle n'en est pas
[v°]

en possession.

La ville de Bremen prétend estre ville impériale. Le roy de Suède le luy dispute et elle n'en est pas
en possession.

Il y a beaucoup d'autres villes impériales en Alemagne que je n'ay pas mises icy de peur de trop
embarasser. Toutes ces villes ensemble font la troisième chambre de la diète de l'Empire.

La pluspart des villes impériales sont en Souabe.

Ces villes peuvent envoyer des députés : ils sont receus comme ceux de Genève.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[13 r°]

Voix que les maisons des princes anciens ont à la diète.

Dans la chambre des princes.

La maison d'Autriche avoit autrefois deux voix à la diète dans la chambre des princes dans le banc des ecclésiastiques, sçavoir une qu'on nomme la voix d'Autriche et l'autre qu'on nommoit la voix de Bourgogne.

Toutes les voix dont je vais parler sont dans le banc des princes séculiers.

Dans la maison palatine, l'électeur de Bavière a voix comme duc de Bavière, comme landgrave de Leuchtemberg.

[v°]

L'électeur palatin a voix pour Lauteren qu'on nomme Kaisers Lauteren,

pour Simeren,

pour Neubourg,

pour Veldens.

Le roy de Suède a voix pour Deux-Ponts.

Dans la maison de Saxe,

le duc de Weimar a voix pour Weimar,

pour Eisenach.

Le duc de Gota a voix pour Altembourg,

pour Cobourg,

pour Gota.

Dans la maison de Brandebourg, le marquis de Bareith a voix pour Culembac.

[14 r°]

Le marquis d'Anspach a voix pour Anspach.

Dans la maison de Brunswic,

le duc de Wolfembutel a voix pour Wolfembutel.

Le duc de Zell a voix pour Zell.

Le duc d'Hanover a voix pour Grubenhague,

pour Calemburg.

Dans la maison de Mecklembourg,

le duc de Mecklembourg a voix pour Swerin,

pour Gustrau ; cette voix luy est disputée par le duc de Mecklembourg Strelitz.

Par l'accommodement fait en 1701, le duc de Strelitz a une voix

[v°]

et est regardé comme prince régent.

Dans la maison de Wirtemberg,

le duc de Wirtemberg a voix pour Wirtemberg.

Le prince de Montbéliard a voix pour Montbéliard.

Dans la maison de Hesse,

le landgrave de Hesse Cassel a voix pour Cassel,



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

le landgrave de Hesse Darmstat a voix pour Darmstat.

Dans la maison de Bade,

le marquis de Bade Bade a voix pour Bade,

le marquis de Bade Dourlach a voix pour Dourlach,

pour Hocberg.

[15 r°]

Dans la maison de Holstein,

le roy de Danemarck a voix pour Glucstat,

le duc de Holstein Gottorp a voix pour Gottorp.

Dans la maison d'Anhalt,

cette maison a voix pour Anhalt.

A la place de la maison de Poméranie,

la maison des ducs de Poméranie et qui estoit du nombre des alternantes est esteinte. Elle avoit deux voix qui sont tombées à d'autres princes.

Le roy de Suède a voix pour la Poméranie citérieure.

[v°]

L'électeur de Brandebourg a voix pour la Poméranie ultérieure.

A la place de la maison de Saxe Lavembourg,

cette maison avoit une voix pour Lawembourg qui est disputée par plusieurs prétendants.

A la place de la maison de Henneberg,

les anciens comtes de Henneberg avoient voix à la diète parmi les princes séculiers. La maison est esteinte et le comté partagé entre plusieurs princes qui ont tous ensemble la voix pour ce comté.

[16 r°]

Il y a outre cela deux princes estrangers qui ont voix à la diète, sçavoir le duc de Savoye comme duc de Savoye et le duc de Lorraine comme marquis de Nomeni.

Voilà toutes les voix que les maisons des anciens princes ont à la diète. Il y a outre cela deux archevêchés, cinq évêchés et une abbaye qu'on a sécularisés et érigés en principautés avec voix à la diète dans le banc des princes séculiers.

Un prince ne doit point jouir des honneurs de prince régent s'il n'a une voix de prince à la diète. Par exemple, les princes

[v°]

de Sulesbach et de Birkenfeld quoiqu'ils soient de la maison palatine, qui est la première maison d'Alemagne, ne passent point pour princes régents et par conséquent n'en ont point les honneurs parce qu'ils n'ont pas de voix à la diète.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[17 r°]

Evêques qui ont voix à la diète.

Il y a un archevêque et vingt-un évêques qui ont voix à la diète, sçavoir : l'archevêque de Salzbourg et les évêques de

Bamberg,
Wirtzbourg,
Wormes,
Spire,
Aischstet,
Strasbourg,
Constance,
Augsbourg,
Hildesheim,
Paderborn,
Freisingen,

[v°]
Ratisbonne,
Passau,
Trente,
Brixen,
Bâle,
Liège,
Osnabrug,
Munster,
Coire,
Lubec.

L'évêque de Lubec est toujours luthérien.

L'évêque d'Osnabrug est alternativement catholique et luthérien.

Quand l'archevêque ou quelques-uns des vingt-un évêques ont audience du roy, ils sont conduits dans les carrosses du roy et de la reyne par l'introducteur. Ils se

[18 r°]

couvrent devant le roy comme princes de l'Empire. Ils sont receus de la reyne qui se lève de son fauteuil pour les écouter.

L'archevêque et les évêques sont receus comme princes de l'Empire. Ils peuvent envoyer des ambassadeurs et des envoyés. Les ministres du premier ordre ont les carrosses du roy et de la reyne que l'introducteur leur mène. Le roy, debout et couvert, aiant son fauteuil derrière luy, les écoute découverts. C'est un honneur qu'ils ont que les envoyés n'ont point que le roy écoute assis. Voicy deux exemples qui autorisent ce que je dis touchant les archevêques et les évêques qui sont receus comme princes de l'Empire et les ambassadeurs des princes.

[v°]



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

En 1673, l'évêque de Bâle vint le 2 septembre voir le roy qui commandoit ses armées. Les officiers du roy eurent soint de luy donner à dîner. L'introducteur alla le prendre dans les carosses du roy et de la reyne, le conduisit à l'audience. Le roy le receut proche d'une fenestre, se couvrit et le fit couvrir, le regardant comme prince de l'Empire. Il ne luy toucha point dans la main comme il fit aux ambassadeurs suisses se retirant. Sa Majesté pouvoit le recevoir debout ayant un fauteuil et ses principaux officiers derrière elle. Le comte de Soissons de la maison de Savoie se trouva à [19 r°]

l'audience. Il se couvrit, mais le roy luy fit signe de se découvrir. Après l'audience, il luy dit qu'il ne devoit se couvrir qu'aux audiences des ambassadeurs.

L'évêque alla ensuite chez la reyne qui le receut debout et ne luy fit point donner de siège pliant. Ce prélat ne se couvrit point. Son audience finie, il fut reconduit dans les mêmes carrosses et n'eut du roy pendant tout le temps qu'il demeura à la cour que cette seule audience.

Voicy l'exemple du prince Louis de Bade. En [blanc], le chancelier du prince de Bade vint [v°]

en France en qualité d'ambassadeur pour demander en mariage la fille du prince de Carignan. Il ne se couvrit point à l'audience du roy qui l'écouta debout et couvert. Il eut seulement les carrosses du roy et de la reyne ; la garde du dedans du palais et la garde du dehors ne prirent point les armes.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[21 r°]

Il y a quelques princes qui ont place à la diète dans le banc des princes ecclésiastiques avec voix comme les évêques, quoiqu'ils ne le soient pas. Sçavoir :

le maistre de l'ordre teutonique qui a sa résidence à Mariendal,
l'abbé de Fulde,
l'abbé de Kempten,
le prévost d'Elvangue,
l'abbé de Mourbach,
l'abbé de Lure,
le grand prieur d'Alemagne, de l'ordre de Malte qui a sa résidence à Heitersheim,
le prévost de Bertolsgaden,
le prévost de Weissembourg,
l'abbé de Prum,

[v°]

l'abbé de Stavelo,
l'abbé de Corvei.

Tous ces ecclésiastiques ont le titre de princes et ont en Alemagne les mêmes rangs que les princes régents séculiers et même partout où il se trouve un prince ecclésiastique et un prince séculier, l'ecclésiastique passe devant en lieu tiers. Si l'abbé de Fulde se rencontre avec le prince de Saxe Gota, l'abbé passe le premier.

Depuis que le grand maistre de l'ordre teutonique qui avoit sa résidence dans la Prusse ducale dont il estoit souverain se fut fait luthérien et eut rendu la Prusse ducale héréditaire à sa famille,

[22 r°]

les Alemans donnèrent au maître de l'ordre teutonique en Alemagne le titre d'administrateur de la grande maistrise de Prusse avec la place à la diète qu'occupoit le grand maistre qui est avant tous les évêques. On le nomme communément par abus grand maistre de l'ordre teutonique. Celuy d'aujourd'huy est le prince François Louis, frère de l'électeur palatin.

L'abbaye de Mourbach est en Alsace, celle de Lure est en Franche-Comté. Le royaume est le maistre de toutes deux. L'abbé, qui est frère de la marquise de Dangeau,

[v°]

n'envoie plus à la diète.

La prévosté de Weissembourg est unie à l'évêché de Spire.

L'abbaye de Prum est unie à l'archevêché de Trèves.

Le cardinal de Fustemberg est abbé de Stavelo.

Outre les princes ecclésiastiques dont j'ay parlé, il y a beaucoup d'abbés et d'autres prélats qui jouissent de plusieurs droits de souveraineté. Il y a aussi plusieurs abbesses qui jouissent des mêmes droits, quelques-unes même de ces abbesses ont le titre de princesses. Ces prélats et ces abbesses ont voix à la diète, mais ils

[23 r°]

n'ont pas chacun en leur particulier une voix égale à celle d'un évêque. Tous ensemble n'ont que



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

deux voix. Ainsi, ils n'auroient pas droict d'avoir des envoyés dans les cours.

Il y a pour eux ou pour leurs députés deux bancs qui sont après les places des évêques et des autres prélat. L'un de ces bancs est pour les prélat de Souabe et l'autre est pour les prélat du Rhin.

Les abesses ne pouvant aller en personne aux diètes, y envoient des députés. Pour les autres prélat, ils peuvent y aller en

[v°]

personne ou y envoier des députés.

Les princes de la maison d'Autriche avoient deux voix à la diète. Comme ils n'ont pu obtenir les premières places dans le banc des princes séculiers, ils ont pris le parti de se mettre dans le banc des ecclésiastiques qui leur ont bien voulu céder les premières places. Le chef de la branche cadette qu'on nomme la branche d'Alemagne ou la branche d'Autriche a, alternativement avec l'archevêque de Saltzbourg, la première place à laquelle est

[24 r°]

attachée la dignité de directeur ou de président de la chambre des princes. Le roy d'Espagne, comme chef de la branche ainée qu'on appelle la branche de Bourgogne ou d'Espagne, avoit la troisième place et précédent le maistre de l'ordre teutonique et tous les évêques.

Voilà tout ce qui compose le banc des princes ecclésiastiques dans la chambre des princes à la diète. Je mettrai cy-après ce qui compose le banc des princes séculiers dans la même chambre.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[25 r°]

Princes nouveaux qui ont voix à la diète.

Aremberg,

Hohenzolern,

Eggemberg qui est prince de l'Empire en qualité de duc de Crumlau,

Lobkowits qui est prince de l'Empire en qualité de comte de Sternstein,

Salm,

Dietrichstein, c'est une maison de gentilshommes de Carintie qui a titre de prince et voix à la diète pour quelques terres qu'elle possède en souveraineté en Moravie,

[v°]

Nassau a deux voix à la diète, une pour Hadamar,

l'autre pour Dilembourg.

Aversberg qui est prince de l'Empire en qualité de duc de Munsterberg,

Furstemberg,

Oost frise,

Schwartzembourg.

Il y a en Allemagne plusieurs comtes et quelques barons qui jouissent de quelques droicts de souveraineté et qui ont voix à la diète. Mais ils n'ont pas chacun en leur particulier une voix égale à celle d'un prince. Ils n'en ont tous ensemble

[26 r°]

que quatre qui sont partagées en quatre bancs, chacun desquels a une voix égale à celle d'un prince.

Ces quatre bancs sont :

celuy de Vétéravie,

celuy de Souabe,

celuy de Franconie,

celuy de Westfalie.

Dans le dénombrement que j'ay fait des maisons des princes de l'Empire, je n'ay point parlé des princes d'Italie qui sont feudataires de l'Empire, comme le duc de Mantoue et le duc de Modène, ni de quelques seigneurs estrangers, à qui

[v°]

l'empereur a donné le titre de princes de l'Empire comme Don Livio Odescalchi, neveu du pape Innocent XI que l'empereur a fait prince de l'Empire en qualité de duc de Sirmic en Hongrie, le prince Carpegna, les Lubomirsky, gentilshommes polonois à qui l'empereur a donné la même qualité de prince de l'Empire. Je n'ay pas parlé de quelques gentilshommes alemands à qui il a donné la même qualité comme les Lichtenstein en Allemagne parce que toutes ces maisons n'ont pas voix à la diète.

[27 r°]

Il y a des comtes de l'Empire qui ont le titre de prince, mais ils n'ont voix que comme comtes, par exemple Etingue et Nassau Sarbruc.

Les princes cadets des maisons électorales ne veulent point céder aux princes nouveaux, par



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

exemple le prince de Birkenfeld ne veut pas céder au prince d'Oost frise.

Les princes nouveaux que je viens de nommer qui ont voix à la diète n'ont pas les honneurs qu'on rend aux anciennes maisons et n'ont pas droit d'envoyer des ministres.

[v°]

En 1702, le prince de Nassau Siegen n'a eu aucun honneur à la cour et par conséquent son ministre n'en auroit point.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[29 r°]

Réception d'un prince souverain.

L'introducteur va au-devant du prince souverain avec les carrosses du roy et de la reyne à trois ou quatre journées du lieu où la cour est.

On envoie au prince un maistre d'hôtel et tous les officiers nécessaires pour son traitement, un maréchal des logis, des fouriers, un écuier, deux pages de la grande écurie et deux de la petite écurie, six valets de pied et des chevaux de selle.

Le secrétaire d'Estat expédie une lettre de créance pour l'introducteur afin qu'il puisse donner [v°]

les ordres nécessaires par toutes les villes sur le passage du prince.

Les maire et échevins le haranguent à la porte de la ville. Ils ne luy présentent point les clefs, ni le dais, ni on ne tapisse point les rues.

La bourgeoisie prend les armes à son passage et fait garde à sa porte.

Les corps de justice députent pour luy faire compliment en son logis, et ensuite le corps de ville vient luy faire les présens ordinaires.

Le chapitre, le présidial d'Orléans et les autres corps avoient refusé

[30 r°]

de haranguer le duc de Parme. Le comte de Brûlon, introducteur des ambassadeurs, en écrivit à la cour : ils eurent ordre de le haranguer, mais le duc estoit parti.

Lorsqu'il va à une église cathédrale, l'évêque ou le chapitre luy présente l'eau bénite et le harangue.

De la manière que le prince est servi par les officiers du roy à dîner et à souper pendant sa route.

Le maistre d'hostel du roy prend l'ordre du prince pour l'heure

[v°]

de son repas.

Il vient l'avertir, le baston de maistre d'hostel à la main, que la table est servie.

Les plats sont couverts ; les gentilshommes servans font l'essai des viandes.

Le prince n'a point de nef sur la table, mais un cadenat.

On sert plusieurs tables pour ses gentilshommes et officiers.

Si le prince dîne en compagnie, le maistre d'hostel ne sert point avec le baston. Les plats qu'on sert devant luy sont couverts et non les autres.

Le jour que le prince doit

[31 r°]

arriver à la cour, le roy envoie au-devant de luy à deux ou trois lieues le premier gentilhomme de sa chambre le complimenter, la reyne son premier écuier.

Si le prince veut voir le roy le jour de son arrivée, Sa Majesté luy envoie un prince d'une maison estrangère pour l'accompagner à l'audience.

Le prince souverain monte dans le carrosse du roy avec le prince ; l'introducteur s'y place dans le fond de devant et les autres places sont remplies des personnes que le souverain choisit. Celuy de la reyne est aussi

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[v°]

rempli des gens de sa suite où le secrétaire ordinaire du roy à la conduite des ambassadeurs se met dans le fond à la seconde place.

En arrivant, la garde françoise et suisse est sous les armes en haye tambours appellans, les officiers à leurs postes, les gardes de la porte à leur porte, les gardes de la prévosté dans la cour du château, les cent suisses en leurs habits de cérémonies en haye sur les degrés de l'escalier, la halebarde à la main, les officiers subalternes à leur teste.

A la sale des gardes, le capitaine des gardes du corps reçoit

[32 r°]

le prince à la porte de la même manière qu'il reçoit les ambassadeurs lorsqu'ils vont à l'audience et y prend la même place avec le prince qui accompagne le souverain.

Le prince s'arreste à la porte de la chambre parce qu'il ne se couvrroit point en cette occasion en présence du roy dont j'ay rendu raison page [blanc].

Le roy est à la ruelle de son lict dans un fauteuil. Voiant le prince, il se lève et sort du balustre, fait quelques pas au-devant de luy, l'embrasse, le prend par la main et le conduit à la ruelle

[v°]

de son lict. Il se couvre et fait couvrir le prince souverain. Monseigneur le Dauphin, messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry et Monsieur se couvrent. Les princes du sang ne s'y trouvent point, parce qu'ils ne s'y couvrent pas : c'estoit l'usage, mais il n'a pas été observé à la cérémonie de la foy et hommage que monsieur le duc de Lorraine rendit en 1699 au roy de sa duché de Bar où tous les princes du sang et les princes légitimés se couvrirent.

L'audience du prince finie, le roy fait les mêmes pas, sort

[33 r°]

de son balustre et voit partir le prince qui s'est arresté dans l'antichambre, reprend le souverain et l'accompagne avec l'introducteur chez la reyne. A l'audience de la reyne, le prince souverain ne la baise point. Il prend le bas de sa robe pour le baiser, luy fait son compliment. Un valet de chambre luy apporte un tabouret qu'il place proche de la reyne à sa main gauche, laissant la droite aux dames.

Le prince qui l'accompagne entre et demeure debout sans se couvrir, parce qu'il sait que le

[v°]

prince souverain ne se couvrira point.

Si, à la sortie de l'audience de la reyne il fait nuit, un huissier de la chambre qui est pour le servir le devance avec deux flambeaux d'argent, quatre pages avec des flambeaux de poing l'éclairent jusqu'à son appartement dans la maison du roy ; mais s'il est logé à l'hôtel des ambassadeurs, les pages qui le servent le reconduisent.

Si le prince souverain veut rendre visite ce jour-là à Monseigneur le Dauphin, le prince et l'introducteur l'y accompagnent,

[34 r°]

Monseigneur fait quelques pas plus que le roy.

Les ducs de Bourgogne et de Berry et les fils de France vont au-devant de luy jusques à la porte de leur chambre sans en sortir et le reconduisent de même.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Le prince qui accompagne le prince souverain ne va pas chez ces princes ; il n'y a que l'introducteur qui l'y conduit. Tous ces princes ne donnent point la main chez eux au prince souverain.

Monseigneur le Dauphin ne rend point la visite au prince

[v°]

souverain, mais messeigneurs les ducs de Bourgogne et d'Anjou et les fils de France la luy rendent.

Le prince les vient recevoir à la descente de leurs carrosses, soit qu'il soit logé au Louvre ou ailleurs, les y reconduit, les voit partir sans se retirer que leurs carrosses n'aient fait quelques pas.

Les princes des maisons estrangères habitués en France doivent le visiter les premiers, mais à moins qu'ils n'aient un ordre du roy, ils ne le visitent point à cause de la main que le prince souverain ne leur donne

[35 r°]

pas.

Il fallut un ordre exprès que le comte de Brûlon, introducteur des ambassadeurs, leur porta pour les obliger d'aller visiter le duc de Parme qui vint en France en 1636. Le duc les receut hors la porte de la chambre et les reconduisit jusqu'à la porte de son antichambre. Il en usa de même pour les ducs et pairs.

Si le roy veut faire plus d'honneur au prince lorsqu'il arrive à la cour, il va au-devant de luy à une lieue sous prétexte de chasse.

Le prince souverain est à

[v°]

cheval, le prince qui a été nommé pour l'accompagner et l'introducteur sont avec luy. Dès qu'il voit le roy à une distance raisonnable, il descend de cheval pour faire quelques pas à pied, le roy s'approche à cheval et en descend quand il est proche du prince, reçoit ses complimens. Le roy remonte à cheval le premier et le prince ensuite. Le roy l'entretient pendant le chemin, mais Sa Majesté ne va iamais au-devant d'un prince quand elle est à Paris, il faut qu'elle soit en quelquesunes de ses maisons de campagne à Fontainebleau et autres lieux.

[36 r°]

En 1656, le roy alla au-devant du duc de Mantoue dans la forest de Chantilly.

Le roy, arrivé au château, le prince accompagne Sa Majesté à son appartement, mais le plus souvent le roy le mène chez la reyne où il le quitte après l'avoir veue.

Si le prince est logé dans la maison du roy, il va à son appartement. Le maistre d'hôtel le sert avec le bâton de maistre d'hostel, pourveu qu'il mange seul.

Le duc de Neubourg vint voir le roy à Bostel. Il fut

[v°]

logé dans la maison du roy où le sieur de Rouville, maistre d'hôtel du roy, le servit, le baston à la main.

Le lendemain de son arrivée, lorsque le roy a été au-devant de luy, il a audience avec les mêmes cérémonies que je viens d'escrire.

Si il va au lever du roy, il luy donne la chemise, mais pour oster le service aux grands officiers, il faut que le prince soit au nombre des souverains distingués comme fils de roys, les ducs de Savoye, de Lorraine et de Toscane et comme les électeurs séculiers. Le feu roy



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[37 r°]

de Danemarck estant fils de roy de Danemarck au voyage qu'il fit en France en 1663 donna la chemise au roy.

Du festin royal.

Le roy fait dîner à sa table un prince souverain une fois seulement en cérémonie. La place du roy est au milieu de la table sous un dais. Sa Majesté est servie par ses principaux officiers, par le grand échanson, par le grand écuier tranchant et par le grand pannetier.

[v°]

Les plats du roy sont couverts, les gentilshommes servans en font l'essai en sa présence. Le prince présente au roy la serviette mouillée à laver. La place du prince est sur la mesme ligne que celle du roy, au-dessous du dernier plat du service du roy. Il a un siège pliant et n'a point de dais. Les plats se servent découverts, on en fait l'essai au buffet. L'essai du vin et de l'eau se fait seulement pour le roy en sa présence. Le contrôleur général de la maison est derrière le prince pour le servir. C'est luy qui luy sert les assiettes et luy

[38 r°]

donne à boire le verre couvert, dont le couvercle sert de soucoupe. L'introducteur est proche de luy à sa droite. Cependant, au dîner du roy où le cardinal Cavalirini mangea, on luy servit une soucoupe sans pied différente de celle du roy qui en a un.

Audience de congé.

Le prince souverain prend audience de congé. Un prince et l'introducteur le vont prendre dans les carrosses du roy et de la reyne. Il est receu partout avec les mêmes cérémonies qu'à sa première audience.

Ordinairement à son départ,

[v°]

les carrosses du roy le reconduisent à deux ou trois journées du lieu où la cour est. Les officiers du roy qui l'ont servi prennent congé de luy.

L'introducteur luy porte de la part du roy des présens. L'on en fait aussi à quelques confidens du prince.

Les règles que je viens de marquer se sont pratiquées en plusieurs occasions, mais elles n'ont pas toujours été observées en toutes choses à la réception de plusieurs princes. J'en rapporterai de différentes les unes des autres sur lesquelles on peut se conformer.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[41 r°]

De la réception des roys et des reynes, des princes souverains et des princesses et autres princes.

Je placerai par la date des temps les réceptions des roys, des reynes et des princes, non par la dignité du rang qu'ils tiennent. J'ay rapporté ce qu'on peut faire pour la réception d'un souverain, mais ne pouvant donner des règles certaines pour celle des testes couronnées, les relations que je citerai et qui sont tirées de mes mémoires et de ceux de mes père et oncle maistres des cérémonies pourront servir d'exemple, quand

[v°]

on voudra les recevoir avec tout l'honneur deu à leur suprême grandeur. Je donnerai aussi tout ce qui s'est passé en diverses occasions à l'arrivée de plusieurs princes, les réceptions estant différentes les unes des autres. Il y a cependant de certains honneurs essentiels qu'on leur rend à tous, comme d'avoir les carosses du roy et de la reyne à leurs premières et dernières audiences, d'y estre accompagnés par un prince étranger établi en France et par l'introducteur, de trouver à leur passage la garde françoise et suisse sous les armes, de se couvrir à l'audience que le roy leur donne, de se

[42 r°]

couvrir aussi devant la reyne et d'y avoir le tabouret. Si quelques-uns ont eu de plus grands honneurs, les considérations particulières qu'on a eues pour leurs personnes ont déterminé les roys à les leur rendre.

Ce ne sont pas seulement les princes souverains qui ont l'honneur de se couvrir : les aînés de ces princes souverains en jouissent aussi, mais les puînés ne les ont pas. Ils ne se couvrent point devant le roy. Ils sont encore privés de certains honneurs qu'on verra par les diverses relations que j'ay insérées dans ce volume.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[43 r°]

En 1634, Christian IV roy de Danemarck envoia au roy Christian Ulderic Guldenlen son fils naturel avec la qualité d'envoyé. Le comte de Brûlon le conduisit à Senlis à l'audience dans les carrosses du roy et de la reyne. Il venoit prier le roy des noces de Christian fils ainé désigné roy. Ce roy désigné mourut avant son père. Le fils cadet nommé Frédéric fut élu roy après son père. Il se nomma Frédéric III et après avoir soutenu le siège de Copenhague contre

[v°]

les Suèdois, il obtint en 1660 des estats de son royaume que la couronne de Danemarck passeroit par droict héréditaire à ses enfans mâles et femelles.

Christian IV donna la main aux ambassadeurs des testes couronnées aux noces de son fils.

En 1634, le prince de Wittemberg eut le tabouret chez la reyne.

En la même année, les jeunes princes de Wittemberg parlèrent découverts au roy. Le maréchal de Saint-Luc et le comte de Brûlon

[44 r°]

les avoient esté prendre dans les carrosses du roy et de la reyne à une demy-lieue dans la forest de Fontainebleau où le roy étoit. Ils les conduisirent à la conciergerie meublée des meubles du roy où deux des cent suisses estoient à la porte, les princes n'ayant jamais de gardes de la porte.

Le lendemain, ils eurent audience du roy ; les officiers du roy les traitèrent. Ils allèrent ensuite chez la reyne qui ne leur fit point donner de siège pliant.

Monsieur les fit couvrir

[v°]

chez luy à l'audience qu'il leur donna et monsieur de la Trimouille qui se trouva présent se couvrit aussi.

[45 r°]

Bohême.

Le frère du roy de Bohême, cy-devant administrateur du Palatinat estant venu à la cour en 1634, fut introduit à l'audience par le comte de Brûlon, introducteur des ambassadeurs. Ce roy de Bohême estoit Frédéric V électeur palatin qui avoit esté élu par les Bohémiens quoiqu'ils eussent reconnu auparavant pour roy Ferdinand II^d empereur, grand-père de l'empereur d'aujourd'huy. Ce roy fut fort peu de temps en possession de la couronne et il fut même chassé

[v°]

de ses Estats héréditaires et quand il auroit esté dans une pleine et paisible possession de cette couronne et de ses autres Estats, l'élection faite de sa personne ne donnoit aucun rang à son frère et il ne devoit estre considéré que comme le fils cadet d'un électeur.

En 1635, le marquis de Bade de la branche Dourlach parla découvert quoiqu'il fût prince souverain de l'Empire. Monsieur de la Meilleraye, grand maistre de l'artillerie, l'accompagna à l'audience. Il devoit s'y couvrir.

[46 r°]

Réception faite au duc de Saxe de Weimar en 1636.

Le 8 mars, le sieur de Berlige, introducteur des ambassadeurs et princes estrangers, alla dans les

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

carosses du roy et de la reyne au-devant du duc de Weimar à Lagni. Il luy dit que le roy luy avoit commandé de s'y rendre pour le recevoir. Ce duc estoit sur le point de monter en carosse : il prit place dans celuy du roy au fond de derrière. Le comte de Guiche qui estoit allé le trouver à Meaux de la

[v°]

part du cardinal de Richelieu se mit auprès de luy. Le sieur de Berlise occupa le devant avec le duc de Wittemberg. On vint à Champ où les sieurs de Croisilles, maître d'hostel du roy, et Parfait, contrôleur général, l'attendoient avec tous les officiers de la maison du roy pour le traiter. Au sortir du dîner, le duc de la Trimouille le vint complimenter de la part du roy. Ils montèrent tous dans le carosse du roy pour se rendre à Paris. On passa par Vincennes, la garnison prit les armes. On vint descendre

[47 r°]

à l'arsenal qu'on avoit meublé des meubles du roy.

Le 10, le duc de la Trimouille alla avec l'introducteur à l'arsenal dans les carosses du roy et de la reyne prendre le duc de Weimar pour le conduire à l'audience. Il fut receu par le capitaine des gardes du corps à l'entrée de la sale des gardes qui estoient tous en haye et sous les armes.

A l'audience, il se couvrit : on ne s'y attendoit pas, mais le roy se découvrant, il fut

[v°]

obligé de se découvrir. Monsieur qui estoit là présent se seroit couvert si le duc eut continué à parler couvert. Le roy, accompagné de Monsieur, le mena aussitôt dans son cabinet : la conversation qu'ils eurent fut d'une demy-heure.

Les ainés des maisons qui ont scéance aux diètes se couvrent devant le roy. Mais comme le duc de Weimar n'estoit que puisné, il ne pouvoit pas prétendre les mêmes honneurs qu'on rend aux aînés de ces maisons souveraines.

Le duc alla voir ensuite la

[48 r°]

reyne. Il eut un tabouret : il s'y assit fort peu de temps, se leva, demeura debout et découvert. La reyne eut l'honesteté de se lever.

Monsieur luy donna audience. Il ne fit aucun pas pour le recevoir et ne le fit point asseoir, mais il le fit couvrir. Les ducs de la Trimouille et de Wittemberg qui l'accompagnoient se couvrirent aussi.

Feu monsieur Philippe frère unique du roy m'a dit qu'il avoit pour règle de ne faire couvrir que ceux que le roy faisoit couvrir.

[v°]

Le duc de Saxe Weimar alla à Ruel rendre visite au cardinal de Richelieu qui luy fit plusieurs offres de la main ce qu'il n'accepta pas. Le cardinal le reconduisit jusques à son carosse où le duc ne voulut point entrer qu'il ne fut retiré. A son audience de congé, il n'eut point la même prétention de se couvrir, mais il demanda en grâce que le roy le receut dans son cabinet où il souhaitoit que personne n'entrât, pas même un seul de sa suite. Le sieur de Berlise l'y conduisit.

[49 r°]

Il prit congé de la reyne et en fut receu comme il l'avoit esté à sa première audience.

Après son audience de congé, il demeura quelque temps à Paris attendant quelque paiement qu'il



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

receut et comme il estoit prest de partir, il tomba malade. Sa santé recouvrée, il partit dans les carosses du roy et de la reyne, qui le menèrent à Lagni. Il les avoit demandés pour aller à Châlons, mais à cause des conséquences il ne les eut pas. Le sieur de Berlise luy presta le
[v°]
sien.

Les officiers du roy qui avoient fait le traitement à l'arsenal pendant 63 jours prirent congé de luy à Lagni après luy avoir donné à dîner. Le sieur de Berlise luy porta de la part du roy une espée, un portrait du roy enrichi de diamans et une bague, le tout de la valeur de trente mil écus.
Pendant tout son séjour, il eut les carrosses du roy, des pages du roy et six valets de pied.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[51 r°]

En 1637, les jeunes princes landgraves de Hesse estant à Paris pour faire leurs exercises, voulurent saluer le roy. Le comte de Souvré les alla visiter de la part du roy. Le comte de Brûlon alla les prendre dans les carosses du roy et de la reyne et les mena à Saint-Germain où, après avoir été traités par les officiers du roy, ils eurent audience de Leurs Majestés devant lesquelles ils ne se couvrirent point.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[52 r°]

En 1638, l'électeur de Bavière envoia en France le comte de Groensfeldt et Curtz. On ne leur disputa point la qualité d'ambassadeur, mais le roy voulut les traiter comme les ambassadeurs des cantons suisses qu'il écoute debout et couvert, eux estant découverts.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[53 r°]

Traitemet fait au prince Jean Cazimir après son élargissement du château de Vincennes en 1640.

Le prince Jean Cazimir estoit fils de Sigismond III qui possédoit la Pologne par droict d'élection et qui estoit roy héréditaire de la Suède dont il avoit esté dépouillé par son oncle Charles. L'hérésie de Luther se répandoit alors en Suède. L'oncle prit son temps et souleva le peuple contre son neveu, qui estoit extrêmement zélé pour la religion catholique.

[v°]

Voicy la cause de sa détention.

Ce prince montroit beaucoup de passion pour la maison d'Autriche et comme il cherchoit les moyens d'en donner des preuves, il eut dessein de la servir contre la France. Pour réussir dans ses projets, il prit avec luy 60 hommes habiles et gens de main. Le prince, avec toute sa suite, alla incognito en Italie. Cependant, il fut receu avec honneur à Milan : on luy offrit huit galères pour son transport en Espagne d'où il devoit partir pour aller en Portugal en qua-

[54 r°]

-lité de vice-roy. Il les refusa et en prit une de la république de Gênes, comme estant plus commode, dans le dessein qu'il avoit d'observer plus aisément et sans soupçon les ports qu'il vouloit visiter. En sortant de Gênes, au commencement du mois d'aoust 1639, il alla à l'isle de Sainte-Marguerite et de là à Saint-Turpin où, trouvant un endroict propre à cacher sa galère, il y passa deux jours à visiter tout seul la ville, le port et tous les autres lieux qui méritoient d'estre veus,

[v°]

faisant loger séparément sa suite en plusieurs hostelleries, avec ordre qu'on ne luy rendit aucun honneur, ni chez luy, ni ailleurs de peur d'estre connu de Saint-Turpin. Il partit à cheval avec peu de suite pour Marseille. En chemin faisant il s'arresta à Toulon où il demeura cinq jours. Il y vit exactement la scituacion du lieu, le port, les magazins, les munitions et les vaisseaux de guerre. Estant arrivé à Marseille, il y passa quatre jours à visiter les dehors et les dedans de la ville. Pendant ce temps-là, sa galère demeura

[55 r°]

au port de la Ciota. De là, elle alla au château d'If. De là, les gens du prince par petites bandes vinrent à Marseille et s'y logèrent séparément. L'on n'en voioit jamais que deux ou trois ensemble. Le prince et tout son monde après le séjour qu'ils y firent s'embarquèrent un à un sur la galère le plus secrètement qu'ils purent et arrivèrent à la Tour de Bouc, frontière de la Provence. Ils allèrent à terre à la manière accoutumée. De là, ils se rendirent à Martigues où le prince, estant reconnu, fut arresté avec toute sa suite

[v°]

par l'ordre du comte d'Alais, gouverneur de la province. Le 15 septembre, il fut conduit à Lion, d'où on le transféra au château de Vincennes. Il en sortit en 1640, à la sollicitation du roy son frère, qui envoia un gentilhomme exprès pour faire la demande de son élargissement au roy. On me pardonnera ce trait d'histoire ; je reviens à ce qui regarde le cérémonial.

Le jour que le prince sortit du château de Vincennes, le comte de Brûlon l'y alla trouver pour

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

sçavoir des nouvelles de sa santé de la part du roy et luy

[56 r°]

offrir un autre hostel que celuy des ambassadeurs où les princes estrangers logent ordinairement quand les roys leur veullent faire honneur. Il luy offrit aussi le traitement, ou par présens ou par les officiers de la maison du roy. Ce prince témoigna qu'il ne falloit pas songer à le loger ailleurs et qu'il vouloit épargner la peine aux officiers de Sa Majesté de le traiter mais qu'il acceptoit le traitement par présens. Il luy parla ensuite de l'impatience où il estoit d'avoir l'honneur de voir le roy, qu'il espéroit que Sa Majesté le feroit

[v°]

couvrir à l'audience qu'il en auroit, qu'elle le feroit dîner à sa table et luy permettroit de luy présenter la serviette à laver et aussi de voir la reyne l'après-dînée et Monsieur le Dauphin. Tout ce qu'il demandoit estoit dans l'ordre, il estoit fils et frère de roy.

Le jour que le prince eut audience de Sa Majesté, le duc d'Angoulême et le comte de Brûlon allèrent dans les carosses du roy et de la reyne le prendre à l'hostel des ambassadeurs pour le conduire à Saint-Germain. Il trouva toute la garde, tant du dehors que du dedans du château sous les armes. Le duc

[57 r°]

d'Angoulême le conduisant à l'audience, s'arresta à la porte de l'antichambre parce qu'il ne se seroit pas couvert ; j'en ay dit la raison ailleurs. Le roy, voiant le prince, quitta son fauteuil qui estoit à la ruelle de son lict, vint le recevoir au bord de son balustre sans en sortir, le fit couvrir. L'audience finie, le roy le mena dîner avec luy, le prince donna la serviette au roy ; Sa Majesté estant assise, luy fit signe de s'asseoir, son siège estoit à trois places distant du fauteuil du roy. Après le dîner, le duc d'Angoulême et le comte

[v°]

de Brûlon le conduisirent chez la reyne qui estoit sur son lict, à cause de sa grossesse. On luy apporta un tabouret où il se mit. La reyne le pressa de se couvrir mais il ne le voulut point. Il vit ensuite Monsieur le Dauphin qu'une femme de chambre tenoit entre ses bras au bord du balustre. Madame de Lansac sa gouvernante répondit au compliment que le prince fit à Monsieur le Dauphin. Ce prince, le même jour, fut remené à Paris dans les carosses du roy et de la reyne par le comte de Brûlon qui le conduisit chez le cardinal de Richelieu.

[58 r°]

Les gardes de la porte estoient en haye dans sa cour. Son Eminence, en camail et en rochet et le bonnet en main, receut le prince au haut de son degré et prit la main sur luy ; on en étoit convenu. Les gardes du corps de Son Eminence estoient en haye et sous les armes à leur passage, les antichambres estoient remplies de chevaliers du Saint-Esprit et des seigneurs de la cour qui n'entrerent point dans le cabinet ; le cardinal et le prince s'assirent dans des fauteuils, Son Eminence ayant la place d'honneur chez luy.

[v°]

La visite faite, le cardinal, accompagné des seigneurs de la cour, le reconduisit jusqu'à son carrosse où le prince monta, mais le cardinal ne le vit point partir.

Le lendemain, Son Eminence luy fut rendre visite. Le prince le receut au-dehors de sa sale, luy fit



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

tous les honneurs aux portes et à la chambre d'audience et lorsqu'il fallut reconduire le cardinal, le prince le mena à son carosse qu'il vit partir.

Il alla visiter Mademoiselle. Elle le receut au coin de son balustre sans s'avancer davantage ; ils ne s'assirent point.

Le prince de Condé alla le

[59 r°]

premier visiter le prince. On estoit demeuré d'accord qu'ils se rendroient à leurs visites des traitements égaux. Il visita aussi madame la princesse de Condé et la comtesse de Soissons qui le receurent à la moitié de leurs antichambres et le reconduisirent à la porte de la sale, luy voulant céder la main qu'il ne prit pas.

Ce prince eut le 20 mars son audience de congé à Saint-Germain. Il y fut conduit avec les mêmes cérémonies qu'à sa première audience et fut receu de même du roy qui luy donna

[v°]

une bague de grand prix qu'il tira de son doigt en signe d'amitié perpétuelle et luy envoia une enseigne de pierreries digne de sa magnificence.

Pendant tout le séjour que le prince Cazimir fit à Paris, il avoit tous les jours les carosses du roy et de la reyne, quatre pages du roy et six de ses valets de pied. Le comte de Brûlon l'accompagnoit partout où il alloit.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[61 r°]

Traitemet fait à Charles Louis, électeur comte palatin, après son élargissement en 1640.

Après la mort du duc Bernard de Saxe Weimar, arrivée en 1639, Louis XIII fit presser le général major Erlac Ohein Rose, colonel, et le comte de Nassau, directeurs de son armée, de luy prêter serment et de luy remettre Brisac et les autres places que le feu duc possédoit en Alsace. Ces directeurs vouloient se conserver le pouvoir qu'ils avoient et traînèrent l'affaire en longueur.

[v°]

Cependant, Charles Louis électeur palatin, fils de Frédéric V roy de Bohême et d'Elizabeth fille de Jacques I^{er} roy de la Grande-Bretagne, se mit en devoir de traverser secrètement la France à dessein de se mettre à la teste des troupes du feu duc de Weimar qui aimoient mieux l'avoir pour général que le duc de Longueville. Comme on jugea que son arrivée en Alsace pourroit rompre la négociation qu'on avoit avec les directeurs, on le fit arrêter à Moulins en Bourbonnois,

[62 r°]

revenant des eaux et fut conduit au château de Vincennes, le 17 septembre de la même année 1639. Ensuite le comte de Guébriant et messieurs d'Oeisenville et de Choisy firent avec les directeurs un traité par lequel Brisac et les autres places qu'ils tenoient furent remises entre les mains du roy. Comme on vit Son Altesse Electorale hors d'état de pouvoir nuire et que le roy estoit puissamment sollicité par Charles I^{er} roy d'Angleterre, qui envoia exprès le sieur Windborough avec la qualité d'envoyé pour demander

[v°]

son élargissement, monsieur de Chavigny, secrétaire d'Estat pour les affaires estrangères, alla le 24 mars 1640 au château de Vincennes mettre en liberté Son Altesse Electorale.

Ce prince sortant de Vincennes se fit conduire chez le comte de Lichester, ambassadeur d'Angleterre. Le comte de Brûlon l'y vint trouver : il luy offrit de la part du roy l'hostel des ambassadeurs extraordinaires d'où le prince Cazimir devoit sortir peu de jours après et luy offrit en même temps le traitement par présens ou par les officiers du roy. Il accepta le dernier et le logement

[63 r°]

de l'hostel des ambassadeurs.

Le 31 mars, le duc de Chevreuse et le comte de Brûlon allèrent dans les carrosses du roy et de la reyne le prendre chez l'ambassadeur d'Angleterre et le conduisirent à l'hostel des ambassadeurs. En y arrivant, il trouva les officiers du roy que le comte de Brûlon luy présenta. Il leur fit à tous honesteté, ensuite il pria le comte de luy obtenir du roy audience le plutôt qu'il pourroit.

Dès le soir, le comte de Gressi, maistre d'hôtel du roy, le servit. Il vint, portant le bâton couronné,

[v°]

l'avertir que la viande estoit sur table. Elle avoit esté portée par douze des cent suisses du roy parce que ce prince estoit traité par les officiers de Sa Majesté et non par présens ; trois gentilshommes servans estoient pour le servir à table.

Le 1^{er} avril, monsieur de Liancourt premier gentilhomme de la chambre vint le complimenter de la part du roy et le comte d'Horval, premier écuyer de la reyne, de la part de la reyne ; leurs complimens se firent debout.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Le 3 avril, Son Altesse Electorale fut conduite à Saint-Germain dans les
[64 r°]

carosses du roy et de la reyne, par le duc de Chevreuse et par le comte de Brûlon. Ce prince receut tous les mêmes honneurs du roy et de la reyne, de Monsieur le Dauphin et du cardinal de Richelieu que le prince Cazimir avoit eus quelques jours auparavant.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[65 r°]

Réception du duc Charles de Lorraine en 1641.

Le comte de Brûlon alla dans les carrosses du roy et de la reyne au-devant du duc Charles de Lorraine à la Ferté-sous-Jouare. Un maistre d'hostel du roy, un contrôleur général, deux gentilshommes servans et autres officiers s'y rendirent pour son traitement. Il vint à Meaux, le présidial et le corps de ville le complimentèrent, passa par Senlis où il dîna et de là à Paris.

[v°]

Il fut conduit à l'hostel d'Espernon, garni de meubles nécessaires tirés du garde-meuble du roy. Le jour de son audience, le duc de Chevreuse et le comte de Brûlon allèrent le prendre pour le conduire à Saint-Germain dans les carrosses du roy et de la reyne, toute la garde estoit sous les armes à son passage. Le roy receut le duc de Lorraine à son balustre, le duc se jeta à ses pieds et luy demanda pardon à genoux à trois différentes fois de s'estre éloigné de son devoir. Sa Majesté l'accueillit favorablement,

[66 r°]

se couvrit et le fit couvrir, le prit par la main et le mena dans son cabinet où, après qu'il eut demeuré un temps considérable, le comte de Brûlon le mena chez la reyne qui luy fit donner le tabouret. Il vit ensuite Monsieur le Dauphin et monsieur le duc d'Anjou. Ce duc revint à Paris avec le comte de Brûlon dans les carrosses du roy et de la reyne sans le duc de Chevreuse. Il vit ce jour-là le cardinal de Richelieu chez luy, à qui il céda la main et la porte. Ils conclurent un traité qui

[v°]

fut signé et ratifié du roy le 29 mars. La cérémonie du serment fut arrestée pour le mardi après Pasques. Ce jour-là, le roy le fit dîner à sa table ; son siège pliant estoit éloigné de trois couverts de celuy du roy. Le duc présenta au roy la serviette à laver. Il s'assit après que le roy luy eut fait signe de prendre sa place. Son Altesse fut servie par le contrôleur général. Elle se leva, but debout à la santé du roy. Après la table levée, le comte de Brûlon le mena chez la reyne et de

[67 r°]

là à la chapelle où le serment se fit après vespres sur les évangiles que l'évêque de Meaux, premier aumônier du roy vestu pontificalement, apporta sur le prié-Dieu du roy. Sa Majesté se mit à genoux, jura l'observation du traité, le duc en fit autant. Tout se passa en présence du cardinal de Richelieu et du chancelier, accompagné de quelques conseillers d'Estat. Huit jours après, le duc de Lorraine fit foy et hommage du duché de Bar entre les mains du roy. Je ne rapporterai pas ce qui s'y passa, cela seroit

[v°]

inutile. On se réglera à l'avenir sur le dernier exemple qu'on trouvera dans ces mémoires, Léopold duc de Lorraine ayant en 1699 fait la même foy et hommage entre les mains du roy.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[69 r°]

Réception faite au prince Thomas de Savoie en 1644.

Le prince Thomas de Savoie vint en France au commencement de janvier. Il fut receu par toutes les villes de son passage avec tous les honneurs deus à sa naissance.

Le 15, le duc de Nemours prince de la maison de Savoie alla au-devant de luy à Nemours et luy donna à dîner.

Le 16, le comte de Brûlon, introducteur des ambassadeurs, l'attendit avec les carosses du [v°]

roy et de la reyne à l'entrée de la forest de Fontainebleau. Le soir, il fut traité par les officiers de la maison du roy. Le lendemain, il en partit, vint à Paris, descendit au Louvre dans un appartement qu'on luy avoit meublé par ordre du roy. Le duc de Nemours et le comte de Brûlon l'accompagnèrent chez le roy : Sa Majesté le fit couvrir ; il ne devoit point estre couvert parlant au roy, il estoit puisné. Maurice, cardinal de Savoie, cet honneur estant réservé aux fils aînés des souverains, il alla chez la reyne, elle luy fit donner un siège pliant parce

[70 r°]

qu'il estoit fils de Catherine Michele infante d'Espagne que Charles Emanuel duc de Savoie épousa en 1584 et que les enfans des fils et des filles d'Espagne s'asseient devant les roys et les reynes. Monsieur le Prince, sur cet exemple, demanda à avoir un siège pliant au cercle de la reyne, ce qu'il obtint. Mais après la paix des Pirennées, à son retour de Flandres, il ne put conserver cet honneur.

Le prince Thomas fut traité par les officiers du roy quinze jours durant et tous ceux de sa suite, mais il pria la reyne

[v°]

qu'il pût aller loger à l'hostel de Soissons et n'y estre point défraié aux dépens du roy. Il fit des présens aux officiers qui l'avoient servi et partit le 13 mars pour s'en retourner en Piedmont, après avoir été régalé de présens considérables que le comte de Brûlon luy porta de la part du roy.

[71 r°]

Arrivée de la princesse de Carignan en 1644.

Le 18 aoust, le sieur de Berlise alla dans les carrosses du roy et de la reyne au-devant de madame la princesse de Carignan épouse du prince Thomas. Il la rencontra entre Lonjumau et Lilas et luy offrit le carrosse du roy. Elle y monta et vint à Chilly où les officiers du roy luy donnèrent à dîner. Après estre sorti de table, le duc d'Aumale la complimenta de la part de la reyne. Elle se rendit à Paris dans le carrosse du roy accom-

[v°]

-pagnée de mademoisselle de Longueville, d'un de ses fils, de la princesse Louise sa fille, du duc d'Aumale, de la comtesse douairière de la Roche-sur-Yon, de la dame de Marsili et du sieur de Berlise.

Le 19, elle arriva à l'hostel de Soissons. Elle venoit pour recueillir la succession de la comtesse de Soissons sa mère. Après quelques jours de traitement fait par les officiers du roy, elle pria la reyne de vouloir la traiter en sujeté et non en princesse estrangère.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[73 r°]

Cérémonies observées à la réception d'Henriette de France, reyne d'Angleterre, femme de Charles I^{er}, roy de la Grande-Bretagne, en 1644.

La reyne d'Angleterre, femme de Charles I^{er} roy de la Grande-Bretagne, arriva en France au port de Blaye en Bretagne, dans un vaisseau escorté de quatre autres où estoit une partie de ses domestiques et un grand nombre de dames de qualité qui se réfugioient en

[v°]

France, tant pour éviter les désordres de la guerre qui pour lors troubloit l'Angleterre, que pour fuir la persécution que l'on faisoit à ceux qui professoient la véritable religion.

La faction des parlementaires, connoissant de quelle importance il luy seroit d'avoir la reyne en sa possession, avoit pris la résolution de l'enlever et pour exécuter plus facilement ce dessein, avoit donné ordre à une partie de ses troupes d'occuper toutes les avenues du château d'Exchester où

[74 r°]

cette princesse venoit d'accoucher d'une fille. Sa Majesté étant avertie de leur conspiration, quoiqu'elle fût en très mauvais état et par les couches qu'elle venoit de faire depuis quelques jours et par les infirmités qu'elle ressentoit depuis longtemps prévint son malheur en s'embarquant à Falmouth pour se réfugier en France.

Les parlementaires ayant eu avis du départ de la reyne se mirent aussitôt en mer où, ayant poursuivi son vaisseau,

[v°]

ils l'attaquèrent si vivement que si les quatre vaisseaux qui escortoient celuy de la reyne (dans lesquels estoient outre les domestiques de sa maison une grande partie de personnes de qualité) ne leur avoient pas tenu teste et par leur résistance donné le temps au vaisseau qui portoit Sa Majesté de gagner quelque port de France, elle eut couru risque d'estre prise. Enfin, elle arriva à Blaye après beaucoup de périls. Le lendemain, elle alla coucher à

[75 r°]

Saint-Renan, le jour suivant à Brest, où elle séjourna huit jours en attendant des nouvelles de ses quatre vaisseaux qui restèrent trois jours en mer. Le lieutenant qui commandoit à Brest envoia dès l'instant de l'arrivée de la reyne au sieur de Pont-Château, gouverneur de la place qui estoit dans un lieu voisin, luy en donner avis, qui, après avoir dépêché un gentilhomme vers la reyne régente, se rendit aussitôt à Brest pour y

[v°]

faire recevoir la reyne d'Angleterre avec tous les honneurs deus à sa qualité.

La reyne régente, aiant receu les dépêches du gouverneur, envoia de sa part le commandeur de Souvré qui, l'ayant encore trouvé à Brest, luy témoigna la joye que la reyne régente avoit de son arrivée dans ses Estats, l'assurant qu'on alloit pourvoir à toutes les choses qui luy estoient nécessaires dans l'état où elle se trouvoit et qu'on luy rendroit tous les honneurs deus à sa naissance dans tous les lieux où elle passeroit. Mais Sa

[76 r°]

Majesté Britanique s'en excusa et luy dit qu'elle avoit chargé le sieur Graffe, anglois, qu'elle venoit

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

de dépêcher vers la reyne régente de la prier de n'envoyer personne auprès d'elle et que mylord Saint-Germain son grand écuier luy devoit aller demander de sa part des médecins pour le voyage qu'elle estoit dans le dessein de faire aux eaux de Bourbon, dans l'espérance de trouver quelque soulagement aux maux dont elle estoit tourmentée depuis longtemps et luy représenter [v°]

qu'il seroit assez temps à son retour de Bourbon de pourvoir à toutes les choses dont la bonté de la reyne régente vouloit l'honorer.

La reyne régente, ayant appris l'intention de Sa Majesté Britanique, luy envoia les sieurs Riolans et de Poix médecins de la faculté de Paris qui connoissoient son tempérament, le premier pour l'avoir veue en Angleterre lorsque la reyne mère Marie de Médicis s'y estoit réfugiée, le dernier pour avoir esté son médecin ordinaire avant qu'elle partît de

[77 r°]

France.

Le commandeur de Souvré, après l'arrivée des médecins à Brest, ayant fait sçavoir à la reyne régente que Sa Majesté Britanique n'avoit pour faire son voyage de Bourbon que 150 ducats d'or pour tout argent et que n'ait que des Anglois à sa suite elle souhaitoit d'avoir un gentilhomme françois pour la conduire, l'on dépêcha un mareschal des logis et des fouriers du roy et le sieur de Varenne, maistre d'hostel du roy, qui luy [v°]

porta cent mille livres en or avec ordre de demeurer près d'elle et de la faire recevoir dans toutes les villes de son passage.

Elle partit de Brest et vint à Landernau coucher. De là, elle continua son chemin par Chateaulin, Quimper, Quimperlé, Vannes et Nantes où elle fut receue hors la ville au bruit du canon par les bourgeois en armes. On luy présenta le poële de drap d'or porté par les maire et échevins sous lequel elle se mit en chaise.

Sa Majesté Britanique fut descendre en l'église cathédrale où l'évêque et le clergé la

[78 r°]

receurent à la porte. Après avoir ouy les complimens de l'évêque, elle alla faire sa prière pendant laquelle on chanta le Te Deum.

Lorsqu'elle fut retirée en son logis, messieurs les estats et messieurs de la chambre des comptes la vinrent complimenter. Le lendemain, elle vint à Angers et de là à Saumur, où elle séjourna un jour pour y faire ses dévotions à Notre-Dame-des-Ardillières, de là à Langéz, puis à Tours, où elle fut receue comme elle avoit esté par toutes les villes [v°]

où elle avoit passé. Elle passa à Amboise, à Saint-Laurent-des-Eaux, à Orléans, où elle fut receue par le sieur de Nais, évêque de cette ville, et d'où elle partit pour Suly, où elle demeura un jour. De là, elle vint à Cosne, ensuite à la Charité, puis à Nevers et enfin à Bourbon. Durant les six semaines qu'elle y séjourna, ses anciens officiers qui s'estoient réfugiés en France se rendirent auprès d'elle. Le roy et la reyne régente luy envoierent des couriers incessamment pour sçavoir des nouvelles de sa santé. Le duc et la duchesse de Longueville qui alloient aussi

[79 r°]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

à Bourbon prendre des eaux, eurent ordre de Leurs Majestés de la visiter de leur part. Le prince de Condé qui s'estoit rendu au même lieu pour un pareil dessein luy rendit de fréquentes visites. Quand on fut averti en cour du temps du départ de Sa Majesté Britanique, on luy envoia des littières, des mulets, des chariots et des carrosses du roy pour faire son voyage avec plus de commodité.

Elle partit de Bourbon suivant le conseil de ses médecins pour venir à Nevers y prendre du [v°]

laict d'ânesse. Pendant son séjour en cette ville, mylord Saint-Germain vint complimenter de sa part le roy et la reyne régente et après leur avoir témoigné ses reconnoissances de tous les honneurs qu'ils luy avoient fait rendre depuis qu'elle estoit en France, il les pria de sa part de luy faire la grâce de les vouloir faire cesser. Mais bien loin de déferer à ce sentiment de modestie, on envoia au-devant d'elle une princesse à Fontainebleau et le sieur de Souvré premier gentilhomme de la chambre, gouverneur

[80 r°]

et capitaine de ce lieu, avec ordre de l'y aller recevoir avec la dame sa femme. Monsieur le Prince, grand maistre de France, ordonna aux sieurs de Gilliers, l'un des maistres d'hostel du roy, Cocquet et la Marche, contrôleurs généraux, et à un contrôleur clerc d'office de s'y rendre incessamment. Une partie des officiers de la bouche et du commun y furent aussi envoiés.

Le sieur de Berlise, introducteur des ambassadeurs, se rendit auprès d'elle à Nemours pour y faire les fonctions de sa charge.

[v°]

Pendant son voyage, le sieur de Sainctot, maistre des cérémonies, estoit resté à Paris à donner les ordres nécessaires pour l'y faire recevoir avec toute la magnificence due à son haut rang. Il est vray que la manière n'en fut pas déterminée d'abord et que l'on laissa à son choix ou d'avoir une entrée très magnifique dans laquelle les bourgeois iroient en armes au-devant d'elle, que les rues de Paris seroient tapissées et d'espace en espace ornées de trophées, le poële luy seroit présenté et porté par le corps de ville et qu'en-

[81 r°]

-fin tous les corps et compagnies souveraines iroient la saluer hors les faubourgs ou bien que Leurs Majestés iroient au-devant d'elle une demy-lieu hors de la ville. Les Anglois eussent bien voulu que l'on eut rendu à leur reyne ces deux honneurs, alléguans que lorsque la feue reyne mère vint en Angleterre, le roy avoit été au-devant d'elle, quoique l'on luy eut fait une entrée très superbe, mais on représenta qu'en France ce n'estoit pas la coutume et qu'il falloit que la reyne

[v°]

choisit et qu'elle se déterminât à une de ces manières.

Sa Majesté Britanique préféra la gloire de voir le roy et la reyne venir au-devant d'elle à une entrée, qui, quelque magnifique qu'on la luy préparât, luy eut été toujours moins honorable.

Avant son entrée, toutes les difficultés qui se pouvoient trouver, ou dans la marche ou dans l'entreveue des reynes, furent terminées. Sa Majesté Britanique avoit souhaité qu'on donnât le tabouret à la comtesse

[82 r°]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

d'Emneberg sa dame d'honneur, que ses officiers portassent le bâton le jour de son arrivée à Paris, que le carosse de ses filles allât devant celuy des filles de la reyne et que la reyne régente luy donnât la main chez elle. Toutes ces prétentions furent mises en délibération au conseil d'en haut où il fut déterminé que la reyne régente accorderoit le tabouret à la comtesse d'Emneberg, dame d'honneur, sans tirer à conséquence et sans que cet honneur donnât

[v°]

lieu à personne d'avoir de pareilles prétentions, ne faisant cette grâce qu'à la personne de la comtesse et à l'instante prière que la reyne en avoit faite, que ses officiers ne porteroient point le bâton chez Leurs Majestés, mais que les gardes y porteroient leurs armes, que les filles de la reyne d'Angleterre auroient le pas sur les filles d'honneur de la reyne régente et que la reyne régente le jour de l'arrivée de la reyne d'Angleterre luy cèderoit la droite et au passage des portes luy donneroit

[83 r°]

le pas dans le Louvre. Il fut aussi arresté que quand Sa Majesté Britanique viendroit visiter la reyne régente, Sa Majesté iroit jusqu'à la porte de l'antichambre la recevoir et la reconduiroit jusqu'au lieu où elle l'auroit été prendre et que Sa Majesté Britanique rendroit les mêmes honneurs à la reyne régente quand elle en recevroit des visites.

La reyne arriva à Fontainebleau le dernier octobre où elle fut receue et complimentée par le marquis et la dame de

[v°]

Souvré. Ce même jour, la princesse Marie vint la trouver de la part de Leurs Majestés pour demeurer près d'elle jusqu'à ce qu'elle eut joint la cour. Et le lendemain de son arrivée, le duc de Chevreuse la vint visiter de la part de Leurs Majestés. Elle séjourna à Fontainebleau le jour de la Toussaint et celuy des morts. Ce fut dans ce lieu où les officiers du roy commencèrent à la servir et où l'on envoia près sa personne un exempt et six archers du grand

[84 r°]

prévost. Elle eut aussi dix suisses de la garde du corps du roy pour estre à sa suite et à son service jusqu'à ce que ses gardes fussent levés et mis sur pied.

Sa Majesté Britanique partit de Fontainebleau le 3 de novembre de l'année 1644 et vint coucher à Villeroy accompagnée de la princesse Marie.

Le 5, elle devoit venir coucher à Chilly, mais elle fut contrainte de venir au Bourg-la-Reyne parce que Chilly ne se trouva pas meublé.

[v°]

Le 6, monsieur le duc d'Orléans, suivi de toute sa maison, la vint visiter sur les onze heures.

Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, la vint visiter aussi dans les carosses du corps du roy et suivie de ceux de la reyne.

Monsieur le duc d'Orléans, Mademoiselle fille du duc d'Orléans, la princesse Marie et la comtesse d'Emneberg sœur du feu duc de Buckingham et dame d'honneur de la reyne dînèrent avec la reyne. A l'issue du dîner, elles montèrent en carrosse pour

[85 r°]

Paris suivant l'heure que le sieur de Sainctot luy avoit donnée et à tous les princes, ducs et

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

maréchaux de France ausquels il avoit porté les ordres de la part du roy d'accompagner Leurs Majestés. Le corps de ville eut aussi commandement d'aller au-devant de la reyne, mais pour ne pas différer la marche par la multitude des harangues de toutes les compagnies, elles furent différées au lendemain.

La ville marcha en cet ordre : les trois compagnies à hoquetons

[v°]

bleus à cent hommes, chacune à cheval, aiant leurs trompettes à leur teste et leur cornette qui les commandoit ;

les maistres des armuriers et artillerie ;

le maistre d'hôtel de la ville ;

les huissiers et sergents à cheval aiant leurs robes sur lesquelles estoient les armes de la ville en orfèvrerie ;

le duc de Montbazon, gouverneur de Paris, très richement vêtu, précédé de ses gentilshommes à cheval et environné de ses laquais, monté sur un cheval gris caparaçonné,

[86 r°]

en broderie d'or, aiant à sa gauche le prévost des marchands à cheval houssé et caparaçonné de velours noir, en robe de velours tanné et suivi des sieurs de Bourgos, Tenin, Langlois et Fresnoy, échevins ;

le sieur Pietre, procureur du roy de la ville ;

les sieurs le Maire, greffier, et Boucaut, receveur, tous aussi à cheval, en robes et housses de velours. On leur avoit délivré une ordonnance du roy signée de Guénégaud de cinq mille deux cens livres à

[v°]

prendre sur les deniers du domaine de la ville pour la dépense de leurs habits ;

les conseillers de ville, deux à deux ;

les quarteniers ;

les dixeniers ;

les cinquanteniers, tous en habits noirs, montés sur des chevaux houssés.

Après la ville, marchoient tous les académistes très richement vestus, aiant leurs écuiers et cavalcadours à leur teste. Ils furent tous en cet ordre par-delà le moulin de la fausse porte où le sieur de Sainctot, maistre des

[87 r°]

cérémonies, leur fit faire alte.

Dans ce temps, le carosse où estoit Sa Majesté Britanique s'avançoit suivi des gardes de Son Altesse Royalle, dont les officiers estoient à la teste avec le bâton de commandement à la main, qui ne le portèrent plus au moment qu'ils virent arriver Leurs Majestés.

Le sieur de Sainctot, voiant que Sa Majesté Britanique avançoit, en alla avertir le roy et fit en même temps marcher la ville qui, estant près du carosse de la reyne d'Angleterre,

[v°]

s'arresta proche la Croix d'Arcueil et messieurs de la ville, mettant pied à terre, furent présentés par le sieur de Sainctot. Monsieur de Montbazon, gouverneur de Paris, s'avancant, fit son compliment à

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

la reyne et présenta le corps de ville au nom duquel le sieur Scaron fit la harangue.

Cette cérémonie estant finie, monsieur de Montbazon et le corps de ville remontèrent à cheval pour accompagner la reyne jusqu'au Louvre, estant en possession de ce droict. Mais la reyne et Son [88 r°]

Altesse Royalle, prévoiant que ce grand nombre de gens qui les accompagoient pourroit apporter quelque embaras dans l'entreveue de Leurs Majestés, leur représentèrent que si, sans préjudicier à leurs droicts, ils vouloient luy faire la grâce d'aller devant au Louvre l'attendre, on leur en auroient beaucoup d'obligation.

La ville qui estoit preste d'obéir aux ordres de Sa Majesté Britanique marcha dans le même ordre qu'elle estoit venue jusqu'au Louvre.

[v°]

Les carosses de la reyne d'Angleterre et ceux de Leurs Majestés s'estant rencontrés près la Croix de Montrouge, les gardes firent haye et Leurs Majestés descendirent de carrosses et vinrent s'embrasser et se témoigner la joye qu'elles avoient de se revoir. La reyne d'Angleterre rendit grâces au roy des bontés qu'il avoit pour elle et remercia la reyne régente de toutes les marques qu'elle luy avoit données de son affection. Elle embrassa Madame la Princesse et madame de Senecey.

[89 r°]

Après les complimens de Leurs Majestés et que le duc d'Anguien eut salué Sa Majesté Britanique, ils montèrent dans le carrosse du roy où la reyne d'Angleterre estoit venue avec de grandes déférences les uns pour les autres. La reyne d'Angleterre se mit au-devant du carrosse à la main droite et la reyne régente auprès d'elle, Mademoiselle et madame de Senecey à une portière, Madame la Princesse et la comtesse d'Emneberg au fond, monsieur le duc d'Orléans et la princesse Marie

[v°]

à l'autre portière ; le roy et monsieur le duc d'Anjou se placèrent dans le milieu du carrosse. Tout ce qu'il y avoit de grands seigneurs, ducs et maréchaux de France se trouvèrent à cette entreveue. Ils avoient fait venir des chevaux pour les monter, mais quelques contestations que l'on voioit naistre sur le rang furent cause qu'ils montèrent en carrosse.

Monsieur le duc de Longueville eut quelque prétention d'estre dans le carrosse où Leurs Majestés estoient, alléguant pour ses

[90 r°]

raisons le brevet de Charles VII et d'Henry II. La reyne régente, pour satisfaire au duc, convint avec luy qu'il ne se rencontreroit au rendez-vous de l'entreveue que comme une personne venue tard et que le carrosse de Leurs Majestés se trouvant rempli, il s'en reviendroit avec monsieur le duc d'Anguien dans le même carrosse.

Pendant les cérémonies de l'entreveue, le sieur de Sainctot faisoit marcher l'écurie du duc d'Orléans, une partie de la noblesse, la petite et la grande

[v°]

écurie du roy, les carrosses des écuiers de la reyne.

Le carrosse de la reyne d'Angleterre dans lequel estoit mylord Saint-Germain, les sieurs Graffe et de Berlige, introducteur des ambassadeurs.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

La compagnie des chevaux légers de la reyne aiant le marquis de Saint-Megrain, leur lieutenant, à leur teste.

La compagnie des mousquetaires commandée par le sieur de Tréville leur lieutenant.

Les chevaux légers du roy commandés par le sieur de Noiron.

[91 r°]

On trouva à la fausse porte de Saint-Jacques la compagnie des archers du grand prévost à pied qui reprit son rang.

Les cent suisses du roy, tambour battant aiant leurs officiers à cheval.

Quelques seigneurs de la cour.

Le maître et l'aide des cérémonies qui alloient et venoient pour donner les ordres.

Quatre trompettes de la chambre sonnans devant le carosse où estoient Leurs Majestés, autour duquel estoient quantité de valets de pied. A côté, il devoit y

[v°]

avoir six gardes de la manche à cheval qui ne s'y trouvèrent pas, parce que le grand nombre de gens auroit fait trop d'embaras dans les rues. Ils se trouvèrent seulement à l'entreveue près Montrouge et de là furent au Louvre avec les gardes et officiers commandés pour la descente.

Le marquis de Chandeniers, capitaine des gardes du corps, suivoit le carosse du roy avec le duc de Saint-Simon, premier écuier, et le sieur de Guittaud, capitaine des gardes du corps

[92 r°]

de la reyne. Ces messieurs estoient suivis des lieutenans et enseignes des gardes du corps et des écuiers du roy à cheval.

La compagnie des gardes du corps du roy à droit, celle de la reyne à gauche, la compagnie des gens d'armes du roy, suivie de celle de la reyne, commandée par le sieur Franquetot, son lieutenant.

Le carosse des filles de la reyne d'Angleterre.

Le carosse des filles de la reyne régente.

Les carosses des princesses et autres au nombre de deux cens.

[v°]

La marche se fit par le faubourg et la rue Saint-Jacques, le pont Nostre-Dame, la rue du Petit Crucifix, la rue Saint-Denis, la rue de la Feronnerie, la rue Saint-Honoré, la croix du Tiroir, la rue de l'Arbre sec. Toutes ces rues estoient tapissées et remplies d'un nombre infini de personnes.

En arrivant au Louvre, Leurs Majestés trouvèrent les compagnies des régimens françois et suisses en haye sous les armes, tambour battant, les gardes du corps sous les armes dans leur sale.

Leurs Majestés conduisant

[93 r°]

la reyne d'Angleterre dans son cabinet luy donnèrent la main droite et le pas à toutes les portes. Elles trouvèrent dans le cabinet madame la duchesse d'Orléans qui, estant indisposée, n'avoit pu se trouver à l'entreveue, mesdames les duchesses d'Anguien, de Longueville, de Guise, d'Elbeuf, d'Angoulême et plusieurs autres qui saluèrent toutes Sa Majesté Britanique. Le roy et la reyne régente croiant que la reyne d'Angleterre seroit fatiguée se retirèrent pour la laisser en repos. Elle soupa en son particulier dans son cabinet où elle fut

[v°]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

servie par les officiers du roy. Elle se retira de bonne heure et le sieur de Sainctot prit les ordres pour les audiences des compagnies souveraines et autres corps qui devoient la venir saluer le lendemain.

Le jour suivant, le roy et la reyne régente l'envoierent visiter dès le matin et luy firent dire qu'ils auroient l'honneur de la voir. Le cardinal Mazarin la vint visiter : elle le receut au lict ; peu de personnes entrèrent avec Son Eminence parce que le lieu où elle estoit couchée estoit [94 r°]

trop petit. Son appartement estoit orné des tapisseries de la couronne et son lict estoit d'un satin rouge en broderie d'or sur lequel est représentée l'histoire de Saul. Il y avoit trente chambres meublées pour sa dame d'honneur, ses filles, ses femmes de chambre et les principaux de ses officiers.

On mit devant le Louvre un corps de garde pour la garde de la reyne. Sa Majesté Britanique, après avoir entendu la messe dans sa chambre, dîna en public dans son grand cabinet, devant lequel les vingt-quatre

[v°]

violons jouèrent. A l'issue de son dîner, Leurs Majestés la vinrent visiter. Il n'y avoit dans la chambre de la reyne que trois fauteuils, un pour le roy, un pour la reyne régente et le troisième pour Sa Majesté Britanique. Elle vint recevoir le roy et la reyne à la porte de son antichambre et leur donna la main droite chez elle.

Quand Leurs Majestés se retirèrent, la reyne d'Angleterre les vint reconduire jusques au même lieu où elle les avoit receues.

[95 r°]

Durant cette visite, les compagnies en dernier ressort vinrent au Louvre que le sieur de Sainctot, aide des cérémonies, receut à la porte et qu'il conduisit en leur chambre de descente et quand le roy et la reyne régente se furent retirés, le sieur de Sainctot, maître des cérémonies, conduisit dans la chambre de Sa Majesté Britanique messieurs de la ville, qui avoient à leur teste monsieur de Montbazon, gouverneur de Paris. Sa Majesté estoit assise sur son fauteuil au pied du lict, aiant monsieur le duc

[v°]

d'Orléans, le duc d'Anguien et le duc de Longueville à ses côtés et un grand nombre de princesses et duchesses à son cercle assises. Monsieur le prévost des marchands fit son compliment de la part de la ville, après lequel il présenta les présens ordinaires de douze douzaines de boëtes de confitures et douze douzaines de flambeaux de cire musquée, portés par les sergents et huissiers de la ville. Sa Majesté le remercia de son présent et l'assura de son affection. Les maistre et aide

[96 r°]

des cérémonies reconduisirent le corps de ville jusqu'au bas du degré du Louvre.

Il y eut difficulté ensuite pour sçavoir si la reyne recevroit les compagnies en dernier ressort debout ou assise. Monsieur le duc d'Orléans en demanda l'avis au sieur de Sainctot qui dit que messieurs du parlement ne venoient rendre leurs respects à la reyne que par l'obéissance qu'ils devoient au roy, qui leur avoit commandé de la visiter comme fille de France, qu'elle n'avoit aucun droit de [v°]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

puissance sur eux et qu'ainsi il croioit qu'elle les devoit recevoir debout, l'honneur d'escouter assis n'appartenant qu'à la personne du roy et de la reyne, mais qu'estant indisposée elle pouvoit se dispenser de les écouter debout en leur en témoignant quelque chose et se levant seulement au moment qu'ils s'approcheroient pour luy parler et se remettant aussitôt sur son fauteuil. Cette proposition fut suivie pour les compagnies en dernier ressort et pour monsieur le coadjuteur de Paris qui étoit

[97 r°]

à la teste du clergé.

Les sieurs de Sainctot, maistre et aide des cérémonies, furent querir messieurs du parlement qui vinrent à l'audience en robes rouges précédés de leurs huissiers, des notaires et secrétaires de la cour et du premier huissier. Le sieur Graffe les receut à la porte de la sale des gardes et marcha avec le maistre des cérémonies, son aide allant devant pour faire ranger les gens qui estoient dans la chambre de l'audience. Le premier

[v°]

président approchant de la reyne, elle se leva pour recevoir debout son compliment, mais son indisposition ne luy permettant pas d'estre longtemps dans cet état, elle se mit dans son fauteuil aussitôt. Cependant, le premier président fit sa harangue après laquelle elle témoigna à la compagnie beaucoup de ressentiment des témoignages qu'elle recevoit de son affection.

La chambre des comptes succéda au parlement, le premier président Nicolay portant la parole.

La cour des aydes suivit, dont

[98 r°]

le premier président fit les compliments. Le châtelelet vint ensuite, à la teste duquel estoit le sieur de Saint-Brisson, prévost de Paris, aiant son baston de velours blanc à la main. Le sieur d'Aubray, lieutenant civil, parla pour ce corps. Ensuite, le recteur de l'université vint, précédé de ses massiers et la harangua.

Le coadjuteur de Paris à la teste du clergé ne vint qu'à cinq heures du soir, n'ifiant pas pu venir plutôt, à cause que ce jour estant un dimanche, le service l'avoit retenu jusqu'à

[v°]

cette heure. Le sieur de Berlise estoit proche du balustre pour nommer les corps qui la haranguoient. Toutes les audiences estant finies, madame la duchesse d'Orléans vint visiter la reyne. Elle eut un fauteuil de même que la reyne, ainsi qu'avoit eu monsieur le duc d'Orléans, ce qui leur fut accordé comme frère et sœur quoique contre l'ordre.

Le soir, elle soupa dans son grand cabinet et après souper le sieur de Giliers, maistre d'hôtel du roy, le contrôleur général et

[99 r°]

tous les officiers de la bouche et autres officiers prirent congé d'elle, ce jour estant le dernier qu'elle devoit estre traitée aux dépens du roy.

Le lendemain, ses officiers commencèrent à la traiter à ses dépens sur les trente mille livres par mois que le roy luy donnoit.

Le lundy, elle se reposa, prit quelques remèdes et ne vit personne qu'en particulier. Le soir, le sieur de Sainctot luy demanda audience pour monsieur le chancelier et pour

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[v°]

monsieur de Bailleul, surintendant des finances du roy, qui la vouloient saluer. Elle les remit au mercredy parce que le lendemain elle devoit aller voir le roy et la reyne régente. Sa Majesté Britanique fut receue au Palais Royal de la même manière que si c'eut esté le roy. Les compagnies des gardes françoises et suisses estoient sous les armes, tambour battant lorsqu'elle passa au-dedans du palais, tous les gardes généralement prirent les armes et se mirent en haye au passage, les ordres aiant esté donnés dans la maison du

[100 r°]

roy par le maistre des cérémonies qui la receut au pied de l'escalier et le sieur Guittaud, capitaine des gardes de la reyne, à la porte de la sale des gardes qui estoient en haye et sous les armes à main droite, laissant la gauche à ceux de la reyne d'Angleterre dont les officiers n'avoient point de bâton de commandement. Le roy la vint recevoir à l'antichambre de la reyne régente sa mère, la prit par la main et la conduisit en la chambre en laquelle la reyne estoit au lict.

[v°]

La reyne d'Angleterre se mit dans un fauteuil, le roy ne prit point de place, comme il estoit jeune il estoit toujours en action.

La comtesse d'Emneberg, dame d'honneur de Sa Majesté Britanique, eut un tabouret. Cette visite dura une bonne heure et se passa en civilités réciproques, le roy continuant de luy rendre tous les honneurs possibles, la reconduisit jusqu'au lieu où il l'avoit receue et les mêmes cérémonies qui avoient esté observées lorsqu'elle estoit venue furent encore observées lorsqu'elle sortit.

[101 r°]

Le mercredy sur les trois heures après-midy, monsieur Séguier, chancelier de France, vint au Louvre, accompagné des conseillers d'Estat et maistres des requestes. Le sieur de Sainctot, qui l'estoit allé prendre, le conduisit à l'appartement de la reyne. Les gardes de la reyne prirent les armes et se mirent en haye dans leur sale, à la porte de laquelle le sieur Graffe le salua et à celles des antichambres le sieur Coignet, gentilhomme huissier de la reyne d'Angleterre, le sieur de Vantelet,

[v°]

écuier de cette reyne, et deux gentilshommes huissiers de sa chambre qui tous alloient les premiers à la manière d'Angleterre, puis suivoient les huissiers du conseil avec leurs chaînes d'or. Après venoit monsieur le chancelier et un peu devant luy à costé les sieurs de Sainctot et Graffe estant arrivés en la chambre de la reyne et chacun du conseil d'Etat et des maîtres des requestes aiant fait sa révérence, les sieurs Graffe et de Sainctot s'étant arrestés à l'entrée de l'estrade, monsieur le chancelier s'approcha du lict de la reyne où elle estoit, elle se leva

[102 r°]

et se tint debout tant que monsieur le chancelier luy parla, qui, après avoir fait ses complimens présenta à la reyne messieurs du conseil et après beaucoup de civilités que la reyne luy fit, le chancelier prit congé d'elle et fut reconduit dans le mesme ordre.

Pendant ce temps, les sieurs de Sainctot, maistre et ayde des cérémonies, furent recevoir monsieur de Bailleul, surintendant des finances, et le sieur d'Hemery qui en étoit contrôleur général, messieurs Tubeuf, Mauroy, Charon et Morville,

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[v°]

intendans des finances, le sieur Guénégaud, trésorier de l'épargne, et les secrétaires du conseil. Il [sic] les conduisirent à l'audience et après avoir esté receus à l'entrée des portes et dans la sale des gardes de la même manière que monsieur le chancelier, ils entrèrent dans le cabinet de la reyne à qui monsieur le surintendant fit ses complimens et présenta tous ces messieurs qui, après quelque temps d'entretien, se retirèrent précédés de deux huissiers à chaînes d'or.

Le jeudy suivant, le sieur de Berlise conduisit tous les ambassadeurs, agens et résidens en
[103 r°]

France, tant extraordinaires qu'ordinaires à l'audience de la reyne pour la saluer de la part de leurs maistres.

Le vendredy, Leurs Majestés la vinrent visiter et le samedy elle retourna leur rendre leur visite dans le même ordre que la première fois et ainsi réciprocquement chaque fois qu'elles se visitoient, on observoit les mêmes cérémonies.

Le dimanche sur les onze heures, elle vint à Notre-Dame à la messe où le sieur de Sainctot luy avoit fait préparer un haut dais. Elle fut receue de la même

[v°]

manière que si c'eut esté le roy, à la porte de l'église par le coadjuteur en chape et en mitre, estant assisté de son clergé, aiant la croix devant luy. Après s'estre agenouillée sur un carreau pour baiser la vraye croix et avoir entendu la harangue de monsieur le coadjuteur, elle fut conduite sur le haut dais élevé de deux degrés couverts de riches tapis et d'un drap de pied par-dessus, avec un prié-Dieu couvert de velours violet semé de fleurs de lis d'or et semblable au dais qui estoit élevé sur sa

[104 r°]

teste.

Monsieur le coadjuteur dit la messe pendant laquelle la musique chanta un motet et des prières pour le roy. Quand elle fut finie, monsieur le coadjuteur luy apporta le corporal à baisser et après avoir quitté ses habits pontificaux, il la fut reconduire jusqu'à la porte de son église. De là, Sa Majesté Britanique alla dîner aux carmélites où elle passa le reste du jour.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[105 r°]

Réception faite au prince landgrave de Hesse en 1647.

Le prince landgrave de Hesse avoit nom Guillaume. Il estoit fils de Guillaume mort en 1637 et de la fameuse Amélie de Hanau qui estoit si constante dans l'alliance du roy. Ce prince alla à Angers faire ses exercices où il demeura cinq ou six mois et vint en septembre incognito à Paris. Le roy et la reyne envoient le chevalier de Guise et le sieur de

[v°]

Berlise, introducteur des ambassadeurs, le prendre dans les carosses du roy et de la reyne au lieu où il estoit descendu pour le conduire à l'hostel des ambassadeurs extraordinaires. Il y trouva un maistre d'hostel du roy, un contrôleur d'office de sa maison et autres officiers pour le servir et le traiter. Le chevalier de Guise, après luy avoir fait les honneurs de la maison du roy, prit congé de luy.

Le sieur Monglas, maistre de la garde-robe du roy, le vint complimenter de la part du roy

[106 r°]

sur son arrivée et la reyne y envoia le comte d'Orval son premier écuyer.

Le soir, il soupa à une table de huit couverts. Le maistre d'hostel, sans bâton parce que le prince mangeoit en compagnie, la fit servir. Le contrôleur d'office posoit les plats devant luy et le bas bout de la table estoit servi par un officier du roy. On servit en même temps deux autres tables de vingt couverts, une pour les gentilshommes et l'autre pour ses officiers et domestiques.

Le 24 septembre, il eut

[v°]

audience de la reyne. Le chevalier de Guise et le sieur de Berlise allèrent dans les carrosses du roy et de la reyne prendre le landgrave pour le conduire au Palais Cardinal où le roy et la reyne estoient logés. Il trouva à son passage la garde françoise et suisse en haye sous les armes, tambours appellans. On mit en question si la garde prendroit les armes ou non, d'autant qu'à l'évêque de Visbourg (Wurtzbourg) la garde ne les avoit pas prises, mais comme on vouloit rendre à ce prince tous les honneurs possibles à

[107 r°]

cause du grand attachement que madame la landgrave avoit pour la France, la reyne se détermina à donner au landgrave l'honneur des armes du dehors et du dedans du palais, sur l'exemple de ce qui s'estoit passé à la réception du duc de Parme. Le landgrave descendit dans la sale des ambassadeurs. A l'heure de l'audience, le chevalier de Guise et le sieur de Berlise l'y conduisirent. Il trouva au pied de l'escalier le marquis de Rhodes, grand maître

[v°]

des cérémonies, les cent suisses la hallebarde à la main sur les degrés, le sieur Guittaut capitaine des gardes de la reyne à la sale des gardes du corps, tous en haye et sous les armes.

Le roy et la reyne estoient dans le grand cabinet de l'appartement. Ils se levèrent voiant le landgrave s'approcher d'eux, les saluant profondément. Il leur fit, découvert, son compliment, ne voulant point par respect se couvrir. Il ne s'assit point aussi, quoique le roy et la reyne l'eussent instamment

[108 r°]



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

prié de se couvrir et de s'asseoir.

L'audience se passa debout et dura une demi-heure, pendant laquelle le chevalier de Guise l'attendit dans l'antichambre. L'ordre avoit été donné que pas un prince, même ceux du sang, ne se couvriroient.

L'audience finie, le chevalier de Guise et le sieur de Berlise le remenèrent à l'hostel des ambassadeurs.

La cour, quelques jours après, alla à Fontainebleau. Le landgrave de Hesse y vint, on le logea et les officiers du roy le traitèrent. Il en partit au bout

[v°]

de huit jours pour Paris. Les officiers luy donnèrent à dîner à Essonne où ils prirent congé de luy, après l'avoir servi pendant trois semaines.

Il y eut un bal à Paris au Palais Cardinal où le landgrave de Hesse dansa. Le roy menoit au branle Mademoiselle, le landgrave mademoiselle de Longueville, le chevalier de Guise la maréchale de la Milleraye.

Le 11 novembre, ce prince prit congé de Leurs Majestés sans cérémonie. Le prince Cazimir, frère du roy de Pologne, et d'autres princes en avoient usé de même.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[110 r°]

Arrivée de la princesse d'Orange en 1655.

Le 28 janvier, la princesse royale, fille de Charles et de Henriette de France, veuve du prince d'Orange, arriva à Peronne. Le sieur Sanguin, maistre d'hostel ordinaire du roy, vint la complimenter de la part du roy. Elle en partit le 29 et vint par Roye et par Mouchi à Senlis où le 31 les corps de justice la complimentèrent. Elle se rendit le lendemain à Louvre en Parisis. Le 3 février, la reyne d'Angleterre avec

[v°]

madame la princesse sa fille alla au-devant d'elle au Bourget. Le roy, la reyne et monsieur le duc d'Anjou la receurent à la villette au logis du sieur des Jardins où, s'estant complimentés, ils montèrent tous en carosse et allèrent descendre au Palais Cardinal où la princesse d'Orange voulut loger avec la reyne sa mère.

[112 r°]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Réception faite au duc de Modène en 1655.

Le 13 décembre, François duc de Modène arriva à Lyon. L'archevêque, comme lieutenant de royaume, alla au-devant de luy à la plaine de Saint-Fond. Après s'être rendu les civilités mutuelles, le duc monta dans le carrosse de ce prélat. Il arriva à Lyon au bruit du canon, alla descendre à l'archevêché où le lendemain tous les corps le complimentèrent. Le prévost des marchands accompagné des échevins le complimenta

[v°]

aussi et luy fit les présens ordinaires.

Le royaume, sachant le jour qu'il devoit arriver à Briare, luy envoia le duc d'Aumale et le sieur de Berlise, introducteur des ambassadeurs, avec les carosses du royaume et de la reine et les officiers nécessaires pour son traitement. Le duc d'Aumale le complimenta de la part du royaume et le sieur de Berlise luy présenta les officiers qui devoient le défrayer.

Le lendemain, le duc de Modène monta dans le carrosse du royaume, accompagné du duc d'Aumale

[113 r°]

et de l'introducteur, prit la route de Fontainebleau, y passa la feste de Noël et vint le 26 coucher à Essonne dans la maison du sieur Hesselin, maistre de la chambre aux deniers. L'abbé Ciri y vint de la part du cardinal Mazarin.

Le 27, le royaume alla au bois de Vincennes. Il envoia monsieur le duc d'Anjou accompagné du cardinal Mazarin au-devant du duc. Estant proche les uns des autres, ils descendirent de carrosse, le duc de Modène devant le duc d'Anjou et montèrent ensuite à cheval. Le royaume

[v°]

les rencontra hors du parc. Le duc de Modène mit pied à terre ; le royaume, qui estoit à cheval, en descendit aussi et après luy avoir fait un accueil favorable, il monta en son carrosse, se mit au fond de derrière, monsieur le duc d'Anjou proche de luy, le cardinal se placea dans le fond de devant avec le duc de Modène. Le royaume le mena au Louvre et le présenta à la reine, ensuite le sieur de Berlise le conduisit dans l'appartement du cardinal Mazarin où pendant tout son séjour, il fut logé.

Le corps de ville eut ordre de

[114 r°]

le complimenter le 12 janvier 1656. Le prévost des marchands porta la parole et luy fit les présens accoutumés.

Le 8, Son Altesse alla visiter monsieur le duc d'Anjou, qui ne luy donna pas la main. Il visita aussi le duc d'York qui en usa de même. Leurs Altesses Royales luy rendirent sa visite. Il alla voir le duc de Brunswick le premier. Le chancelier Séguier le visita et les surintendans des finances. Il les alla voir ensuite.

Le 12, il dépêcha le comte

[v°]

Rangoni, capitaine de ses gardes, vers Monsieur et Madame qui estoient à Blois pour les remercier des honestetés qu'ils avoient eues d'avoir envoyé le complimenter sur son arrivée.

Le 21, le royaume luy donna à dîner. Monsieur le duc d'Anjou fut du repas : le royaume estoit au milieu de la table, monsieur le duc d'Anjou à sa droite et le duc de Modène à sa gauche, placés sur la même

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

ligne, à distance l'un et l'autre du roy de trois à quatre pieds.

Le 23, jour qu'il partit, le sieur

[115 r°]

de Berlise alla de la part du roy luy présenter deux tentures de tapisseries, l'une représentant la conversion de Saint-Paul et l'autre les cinq sens de nature. Le duc prennant congé du roy le remercia ; il vit la reyne et monsieur le duc d'Anjou. Il partit en carosse pour Montargis et régala de présens les officiers du roy du traitement qu'il avoit eu pendant tout son séjour et qu'ils devoient faire sur sa route à son départ, mais il les en dispensa voulant faire diligence.

[v°]

En 1657, le 6 janvier, le duc de Modène vint incognito à Fontainebleau où le cardinal Mazarin luy envoia un de ses carosses. Il descendit au Palais Mazarin. Le comte de Nouailles, capitaine des gardes du corps, le complimenta de la part du roy. Sur le soir, le cardinal le mena au Louvre et le présenta à Leurs Majestés et le 26 il partit pour retourner en Italie.

[116 r°]

Réception de Charles III duc de Mantoue à Chantilly en 1656.

Le roy, après avoir pris Condé et Saint-Guilain, partit de l'armée et en laissa la conduite à monsieur de Turenne pour faciliter les convoys nécessaires à la conservation de ces deux places et de quelques autres.

Sa Majesté vint par la Fère à Chantilly le 5 septembre où le duc de Mantoue se rendit le 6 dans les carrosses du roy et de la reyne que le sieur de Berlise luy avoit amenés. Le duc de Créqui, premier gentilhomme de la chambre, luy fut envoié de la part du roy pour l'accompagner.

[v°]

Le sieur de Berlise, voiant que le duc de Mantoue s'approchoit de Chantilly, en vint avertir le roy qui chassoit. Le roy s'arresta en une grande place au milieu de la forest. Le duc d'Anjou prit les devants, alla environ un quart de lieue au-delà du lieu où le roy estoit. Aussitôt que le duc de Mantoue l'aperceut, il descendit de cheval. Le duc d'Anjou mit aussi pied à terre. Ils se firent l'un à l'autre quelques complimens après lesquels le duc d'Anjou remonta le premier à cheval et le duc de Mantoue se mit à sa gauche. Le roy les voiant venir avança quelques

[117 r°]

pas. Ils mirent pied à terre de fort loin, ils joignirent le roy qui descendit de cheval. Le duc de Mantoue fit son compliment au roy, Sa Majesté le receut avec un accueil favorable.

Ils remontèrent tous à cheval. Le roy estoit au milieu du duc d'Anjou et du duc de Mantoue qui estoit à la gauche du roy.

Sa Majesté estant arrivée au château, monta chez la reyne et luy présenta le duc qu'elle receut sans sortir de sa place. Son Altesse voulut luy baisser la main, mais la reyne ne voulut pas le souffrir. Elle [v°]

luy fit donner un siège pliant.

Le roy laissa le duc chez la reyne. Sa Majesté se retira dans son appartement. Après la visite, Son Altesse, conduite par l'introducteur, vint rendre ses respects au roy. Sa Majesté la receut debout proche d'une table, la fit couvrir. La conversation roula sur la beauté du lieu et sur la chasse. De là, Son Altesse alla voir le duc d'Anjou qui vint la recevoir hors la porte de sa chambre et passa devant

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

elle. Ils s'assirent dans des fauteuils. Après quelques momens d'entretien, le duc alla voir le cardinal Mazarin. Son Eminence vint à sa rencontre à la porte de l'antichambre, passa devant luy
[118 r°]

et ne luy donna pas la main. Ils eurent un entretien de deux heures où ils terminèrent beaucoup d'affaires.

Son Altesse se retira dans son appartement en attendant l'heure du souper du roy. Lorsqu'on servoit, l'introducteur vint avertir Son Altesse que le roy avoit demandé la viande. Il n'y eut à sa table que le duc d'Anjou à sa droite et le duc de Mantoue à sa gauche. Le roy fut servi par les gentilshommes servans, le maistre d'hostel et les aumôniers estants au bout de la table. Le duc d'Anjou fut servi par le contrôleur général

[v°]

Parfait et le duc de Mantoue par un contrôleur d'office. Ces deux princes n'eurent chacun qu'un couvert d'une serviette sur une assiette où estoient la fourchette, la cuillière et le couteau. La table estoit en long, les plats estoient seulement distingués par un espace vuide. Le duc de Mantoue but découvert à la santé du roy et la porta au duc d'Anjou. Après le souper, le roy alla chez la reyne où Son Altesse l'accompagna, mais comme il estoit tard, elle se retira peu de temps après.

Le 15 septembre, le duc de Mantoue, accompagné de

[119 r°]

l'introducteur, s'en retourna à Paris. Un maistre d'hôtel du roy le servit à son déjeuner le baston à la main et le sieur Parfait à table. Les officiers continuèrent le traitement pendant son séjour.

Quelque temps après que le roy fut arrivé à Paris, Sa Majesté voulut luy donner le divertissement d'un bal. Ce fut dans la sale des gardes du corps qu'on fit dresser une plateforme où le roy et la reyne se mirent sous un dais. Le duc d'Anjou eut un siège pliant à main droite de Sa Majesté et Son Altesse de Mantoue en eut un au

[v°]

dessous de luy. Le duc dansa au bal. Les ambassadeurs s'y trouvèrent y estans conviés.

Le 18, il se rendit au Louvre dans le cabinet de la reyne où le roy signa le traité d'accordement que le comte de Brienne, secrétaire d'Estat pour les affaires estrangères, luy présenta. La princesse Palatine et le cardinal Mazarin avoient ménagé ce traité ; l'un et l'autre estoient présens à la signature.

Le 21, le duc de Mantoue, accompagné du prince et de la princesse Palatine, vinrent à Fontainebleau où la cour

[120 r°]

estoit. Dès le soir, le roy le fit souper avec luy. Il y eut bal et comédie chez la reyne.

Le 23, il partit dans les carrosses du roy et de la reyne que l'introducteur luy avoit amenés. Il y eut un ordre dans tous les lieux de son passage de luy faire tenir des relais jusques à Lion.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[122 r°]

Réception de Christine reyne de Suède en 1657.

Christine, fille du grand Gustave, fit l'abdication du royaume de Suède entre les mains de Charles Gustave X^e du nom son cousin. Elle alla ensuite à Rome faire abjuration de l'hérésie de Luther et y fit profession de la religion catholique, les loix du royaume qu'elle quittoit ne permettant pas que les roys et reynes soient d'une autre religion que de celle de leurs sujets.

Quelque temps après que Sa

[v°]

Majesté Suédoise eut demeuré à Rome, elle voulut voir la France. Elle en écrivit au roy, luy marquant le désir qu'elle avoit de le voir. Le roy la pressa de haster son voyage et envoia ses ordres par toutes les villes de son passage afin qu'on luy rendit tous les honneurs deus à sa naissance et à sa dignité royalle quoiqu'elle n'en fut plus revestue.

Le sieur de Lessein, gentilhomme de la manche qui estoit à Grenoble, eut ordre de se trouver près d'elle pour faire exécuter les ordres du roy jusques à ce que Sa Majesté luy eût envoié des

[123 r°]

officiers pour la servir.

La reyne vint à Civitavecchia s'embarquer dans la galère capitaine du pape. A son arrivée proche Marseille, le sieur Pile, gouverneur du château d'If, la salua de quinze coups de canon et alla luy rendre ses respects dans son bord. La ville de Marseille la salua de 50 coups de canon. Tous les vaisseaux françois et estrangers déchargèrent leur artillerie. Les consuls, revestus de leurs robes de damas rouge cramoisy, la receurent à la descente de

[v°]

sa galère, la complimentèrent sans se mettre à genoux et sans luy offrir les clefs de la ville, honneurs que la France réserve à son souverain.

De Marseille, elle alla à Montélimar. Le gouverneur vint aux confins de son territoire, avec la noblesse à cheval, la recevoir.

Elle vint à Aix dans le carosse du cardinal Grimaldi, accompagnée du comte de Carée, lieutenant de roy, de la comtesse son épouse et du sieur de Lessein. Les religieux de tous les couvents

[124 r°]

allèrent au-devant d'elle. Les consuls vestus de leurs robes rouges cramoisies sortirent de la ville, la complimentèrent à son carosse. Elle en descendit pour se mettre dans une chaise couverte de velours cramoisi, portée par des hommes vestus de même estoffe, sous un dais soutenu par les consuls. Elle descendit à l'église métropolitaine, estant de l'usage que toutes les personnes pour qui on fait entrée aillent à l'église épiscopale faire leurs prières. Le cardinal Grimaldi, revestu d'habits pontifiaux, la complimenta

[v°]

à la porte, la conduisit au cheur sur une plateforme élevée sous un dais où elle entendit le Te Deum. De là, elle alla descendre à l'archevêché. Le parlement en robes rouges et la chambre des comptes en satin noir la haranguèrent. Il leur falloit une lettre de cachet qui leur ordonnât de le faire, mais ils le firent de leur mouvement.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Le duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, accompagné de la noblesse, alla au-devant d'elle à une lieue de Valence où la reyne arriva à onze heures du soir. Les consuls la complimentèrent [125 r°]

hors les portes de la ville. Le lendemain, elle vint dans une chaise bleue, portée par quatre hommes vestus de bleu, entendre la messe dans l'église cathédrale et l'après-dînée, le parlement en robes rouges la complimenta, le premier président portant la parole ; elle l'escouta debout. La chambre des comptes, le présidial et l'université eurent aussi audience, mais elle les écoute assise.

Le duc de Guise qui avoit ordre du roy de l'accompagner pendant son séjour en France se rendit à Lion.

Le jour que la reyne y arriva, le duc de Guise et l'archevêque [v°]

de Lion comme lieutenant de roy allèrent au-devant d'elle à la plaine de Saint-Fond. Elle arriva sur les neuf heures du soir. Le corps de ville la receut à la porte de la ville, la conduisit au bruit du canon et des boetes au travers de quatre mille hommes sous les armes à l'hôtel de Villeroy où l'on avoit préparé son logement. Le lendemain, elle alla à Saint-Jean où elle fut receue comme le roy y est receu et l'après-dînée elle fut complimentée par le présidial et tous les autres corps.

Je ne m'arrestera point à marquer tous les lieux et toutes les villes par où elle passa pour [126 r°]

venir à Dijon. Le duc d'Espernon, gouverneur de Bourgogne, luy rendit et luy fit rendre les mesmes honneurs qu'elle avoit receus à Aix et à Grenoble. Les carosses du duc d'Epernon l'amènèrent à Auxere. Les officiers de la maison du roy s'y estoient rendus pour la servir. Le sieur de Berlise, introducteur des ambassadeurs, y estoit venu avec les carrosses du roy et un de suite, des pages, des valets de pied, un écuyer de quartier pour luy donner la main en l'absence du duc de Guise. Le sieur Sanguin, maistre d'hôtel ordinaire, s'y rendit avec quelques officiers de la bouche et autres officiers nécessaires pour

[v°]

les tables. Le marquis de la Bertech, lieutenant des gardes du corps, avec cinquante gardes du corps, trente suisses des cent suisses de la garde du roy furent commandés, quelques gardes de la prévosté avec un officier, quelques gardes de la porte, des officiers de la chapelle et quelques-uns de la chambre, des maréchaux des logis et autres luy furent envoiés et moy, de Sainctot, maistre des cérémonies.

Sa Majesté Suédoise arrivant à Auxere, je luy présentai à la porte de la ville le corps de ville qui la complimenta. Elle alla sous un dais descendre à l'église cathédrale où elle entendit le Te Deum [127 r°]

et, de là, fut conduite à l'évêché qu'on luy avoit préparé où tous les corps la vinrent haranguer. Le comte de Cominges, receu en survivance de la charge de capitaine des gardes du corps de la reyne, la complimenta de la part de la reyne.

Le [blanc], elle partit d'Auxere dans le carosse du corps. Le duc de Guise, le comte de Cominges, le sieur de Berlise et le sieur de Lessein s'y placèrent. Ce carosse estoit précédé d'un carosse du roy et suivi du lieutenant des gardes et de cinquante gardes du corps. Elle arriva à Joigny le [blanc] où les mêmes

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[v°]

cérémonies s'observèrent qu'à Auxere. A Sens, à Fontainebleau, dans toutes les villes de son passage, elle fut complimentée par tous les corps que je luy présentois. Elle vint coucher à Essonne en la maison du sieur Hesselin, maistre de la chambre aux deniers. Il luy donna le divertissement de la comédie, d'un feu d'artifice et d'un ballet à machines.

Le lendemain, elle vint à Conflans dans la maison du duc de Richelieu.

Le 8 septembre, elle fit son entrée à Paris. Je ne descris point la décoration des arcs de triomphe [128 r°]

que le prévost des marchands et les échevins firent à la porte Saint-Antoine. Ils en ont donné au public une relation imprimée. Ils réglèrent ce qui regardoit la milice qui devoit aller au-devant de la reyne. Ils réglèrent aussi la marche qu'on prendroit pour venir de Conflans à Paris, le plus court estoit de passer de Picpus et de là au faubourg, mais le terrain n'estant pas assez commode, ni assez spacieux pour y placer la milice des bourgeois de Paris qui prenoient les armes, ils jugèrent à propos de faire passer la reyne par Saint-Mandé afin qu'elle vît de plus loin

[v°]

dans la plaine ceux qui venoient au-devant d'elle.

Messieurs de ville receurent la lettre de cachet que voicy.

De par le roy,

Très chers et bien amés, après avoir veu l'extrait que vous avez envoié de la réception qui fut faite en nostre bonne ville de Paris à la reyne d'Angleterre lorsqu'elle vint en France, nous vous faisons cette lettre pour vous dire que lorsque la reyne de Suède passera en nostre bonne ville de Paris, vous aiez à aller au-devant d'elle en armes luy présenter le poële, faire tendre les rues et faire en sorte qu'il n'y soit pas obmis, pour

[129 r°]

rendre sa réception plus célèbre, ainsi que nous avons commandé luy estre fait aux autres villes de notre royaume, à quoy vous ne ferez faute car tel est nostre plaisir. Donné à la Fère le 5^e aoust 1656. Signé Louis et plus bas de Guénégaud.

Et au-dessus est escrit à nos très chers et bien amés les prévost des marchands et échevins de la ville de Paris.

Réponse de monsieur de Guénégaud à messieurs de ville.

Messieurs, j'ay fait voir les extraits que vous avez envoiés des réceptions qui ont esté faites à Paris aux roys et reynes qui

[v°]

sont venus en France. Mais il est à remarquer que pour la reyne d'Angleterre, elle ne voulut point de cérémonie. Quant à la reyne de Pologne, elle estoit à Paris, lorsqu'elle vint à la Couronne. Pour le roy de Navarre, il estoit vassal du roy de France. C'est pourquoi ces exemples n'ont rien de pareil à celuy-cy qui se présente de la reyne de Suède et comme Sa Majesté la fait recevoir dans les autres villes du royaume avec toutes les cérémonies possibles, que les bourgeois ont esté au-devant en armes, que l'on luy a porté le poële et même qu'on a tendu de tapisseries les rues où elle a passé,

[130 r°]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Sa Majesté désire qu'elle soit receue en la ville capitale avec les mêmes honneurs qui luy ont esté rendus aux autres villes de son royaume. Il ne sera pas nécessaire que tous les bourgeois sortent en armes, il suffira qu'il y en ait des compagnies de chaque colonel et enfin le roy veut qu'il ne soit rien obmis à sa réception. C'est le sujet de la lettre que Sa Majesté vous a escrit derechef, à laquelle n'ayant autre chose à adjouter, je vous assurerai que je suis, messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur Duplessis.

A la Fère, ce 15 aoust 1656.

[v°]

La route de l'entrée fut par la porte Saint-Antoine,
par la rue Royalle,
par la place Royalle en entrant à gauche,
par la Couture Sainte-Catherine,
rue Saint-Antoine,
par la Grève,
par le pont Nostre-Dame pour aller à Nostre-Dame,
de là par le marché neuf,
le quay des Orfèvres,
le Pont-Neuf,
rue de l'Arbre sec,
celle des Fossés Saint-Germain,
le long de la chapelle du petit Louvre.
Toutes ces rues estoient nettoïées

[131 r°]

et tapissées, avec ordre qu'elles fussent éclairées la nuit.

Le jour pris au 8 septembre sur les huit heures du matin, la milice, tirée des seize colonels qui pouvoit faire dix mille hommes à la teste de laquelle estoit le sieur Vedeau de Gramont leur colonel général, se mit en marche, passa toute dans la place Royalle et se rendit hors du faubourg Saint-Antoine où chaque compagnie prit le terrain qui luy estoit marqué des deux côtés du chemin.

Sur les onze heures, le corps de ville vestu de robes de cérémonies partit de l'hôtel de

[v°]

ville, précédé de trois cens archers revestus de leurs casaques bleues gallonnées, se rendit chez le maréchal de L'Hospital, gouverneur de Paris. Le maréchal, après avoir receu les compliments du corps de ville, monta à cheval, prit la droite sur le prévost des marchands que les échevins suivirent. Le maréchal et le prévost des marchands estoient précédés des gardes du gouverneur et des trois cens archers de la ville, mais leur colonel ne voulut point marcher qu'il n'eut fait ses protestations, prétendant que les gardes du gouverneur devoient aller à leur

[132 r°]

teste, qui, en cette occasion, étoit la place la moins honorable.

Le corps de ville prit le chemin de la porte Saint-Antoine et continua sa route au-delà de la vallée de Fécamp où l'on fit alte.

La reyne de Suède y estant arrivée à cheval, accompagnée du duc de Guise et précédée du sieur de

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Berlise, le maréchal de L'Hôpital qui estoit descendu du cheval, luy présenta le prévost des marchands. La reyne voulant avancer parce qu'il estoit tard, remit la harangue du prévost des marchands à un autre jour. Il ne luy fit

[v°]

qu'un simple compliment sur la joye que les peuples avoient de son arrivée. La reyne luy aiant dit de monter à cheval, Sa Majesté Suèdoise marcha précédée du corps de ville.

La reyne estoit vestue d'un justaucorps d'écarlate en broderie d'or, sa juppe estoit de serge grise, ornée de petits passemens par bas. Elle avoit un collet fermé. Elle portoit une perruque blonde dont le devant paroisoit comme les coefures des hommes et le derrière comme celles des femmes. Elle avoit un chapeau et un bouquet de plumes noires.

[133 r°]

Elle estoit montée sur un cheval richement harnaché, assise comme le sont ordinairement les femmes, tenant une petite canne à sa main.

Les chevaux de la grande écurie estoient venus pour monter la reyne, mais le duc de Guise luy fit prendre un des siens qu'il crut estre plus propre le jour d'une entrée, que pas un du roy.

L'écuier de la grande écurie qui les avoit amenés voulut marcher immédiatement devant la reyne, mais le

[v°]

maréchal de L'Hospital luy dit qu'il n'avoit pas de rang. L'écuier s'opiniatra ; il fallut qu'à la fin on le fit retirer par force.

On marcha en cet ordre :

quatre trompettes de la ville,

le colonel,

les trois cens archers de la ville,

les gardes du gouverneur de Paris,

les officiers de ville,

cinquanteniers, décimiers,

les gardes de la marchandise de vin et caetera,

les conseillers de ville,

le procureur du roy, greffier et receveur,

[134 r°]

les quatre échevins, deux à deux,

le gouverneur et le prévost des marchands,

le marquis de Rhodes, grand maistre des cérémonies, le sieur de Berlise, introducteur des ambassadeurs, moy, maistre des cérémonies sur une même ligne,

la reyne de Suède entourée de pages et de valets de pied et suivie des gardes du corps à cheval commandés par leurs officiers,

la reyne estant arrivée à la teste de la milice s'y arresta pour recevoir le compliment du

[v°]

sieur de Gramont leur colonel, son compliment fini, la marche se continua.

A l'entrée de la ville, les échevins mirent pied à terre pour porter le vaisseau sous lequel la reyne devoit

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

se mettre. Mais n'en ayant pas voulu, les échevins le portèrent devant elle. Elle trouva à la porte de la ville une calèche du roy attelée de six chevaux dont elle ne voulut point se servir. La calèche alla par le plus court chemin attendre la reyne à Notre-Dame.

La nuit prit à la place Royale. On alluma les flambeaux. Les
[135 r°]

échevins qui portoient le dais, le donnèrent à porter aux gardes de la draperie et d'espace en espace par toutes les rues, les divers corps des marchands se relevaient les uns les autres. La reyne descendit de cheval à Notre-Dame.

Elle fut receue par le doyen qui luy présenta à la grande porte de l'église l'eau bénite et la croix à baisser, la complimenta et la conduisit au chœur. Elle se mit à genoux sur un prié-Dieu, sous un dais, où elle entendit le Te Deum, chanté par la musique. Le corps de ville se placea à droite
[v°]

dans les hautes chaises.

A la sortie de l'église, elle monta dans la calèche du roy et se rendit au Louvre dans le même ordre qu'elle estoit venue. Elle trouva à son passage une compagnie du régiment des gardes sous les armes, les officiers à leur teste, tambour battant aux champs.

La maréchale de L'Hôpital, accompagnée d'un grand nombre de dames, la receut à la descente de la calèche. Le corps de ville qui avoit accompagné la reyne jusqu'à la porte du Louvre, s'en retourna en ordre à l'hostel de ville, laissant le

[136 r°]

dais aux valets de pied du roy.

Quoique la reyne fut fatiguée, elle voulut bien écouter la harangue de l'université que je luy présentai, mais elle remit les autres corps au lendemain.

L'assemblée générale du clergé qui se tenoit aux Augustins se rendit au Louvre sur les onze heures du matin. Le sieur Godeau, évêque de Grace, porta la parole.

Après la harangue, la reyne alla, menée par le duc de Guise, entendre la messe au Petit Bourbon. Elle estoit précédée des gardes de la

[v°]

prévosté, des suisses de la garde et suivie de trente gardes du corps. Pendant la messe, la musique du roy chanta un motet.

A son retour, elle trouva le maréchal de L'Hospital dans son appartement à la teste du corps de ville, revestu des mesmes habits que le jour précédent. Elle entra dans le balustre, mit son chapeau sur son lict, écouta assise dans un fauteuil la harangue du prévost des marchands, qui après avoir receu la réponse de la reyne, luy présenta les présens ordinaires de la ville de douze douzaines de boetes
[137 r°]

de confitures et douze douzaines de flambeaux de cire blanche. Le duc de Guise estoit proche d'elle et le sieur de Berlise pour nommer les corps qui la complimentoient.

Après le dîner, elle passa dans la galerie des peintures où elle receut les complimentens des compagnies en dernier ressort, que je conduisis avec le grand maître des cérémonies. Le sieur de Bellièvre, premier président du parlement, porta la parole. Cette compagnie estoit en robes rouges. Le premier président de la chambre étant

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[v°]

indisposé, le président d'Aubry la harangua au nom de la chambre.

Le sieur Amelot, premier président de la cour des aydes, la harangua aussi.

Le 10, qui estoit un dimanche, elle alla à Nostre-Dame faire ses dévotions. L'évêque d'Amiens la confessa et l'archevêque de Bourges la communia.

L'après-dînée, elle donna audience aux nonces, aux ambassadeurs et autres ministres estrangers que le sieur de Berlise luy présenta. Ce jour-là, elle fut haranguée par le sieur Pajot, premier président de la

[138 r°]

cour des monnoyes. Le corps du châtelet et l'élection eurent aussi audience de Sa Majesté Suèdoise.

Le 11^e, elle donna audience à l'académie françoise ; le sieur Patru porta la parole.

Elle écouta debout les compagnies en dernier ressort et les autres corps assise.

Ce jour-là, elle alla voir la reyne d'Angleterre au Palais-Royal, qui la receut à la porte de sa chambre, la conduisit dans le balustre, luy fit donner un fauteuil à la droite du sien.

Elle alla ensuite voir la

[v°]

bibliothèque du cardinal Mazarin, vit ses meubles, ses tableaux, ses figures, passa à la maison du sieur de Laurilière, secrétaire d'Estat, pour y voir les tableaux.

Le 12, elle fut entendre la messe dans l'église de Sorbonne ; le doyen la complimenta. Ce jour-là, la reyne d'Angleterre luy rendit sa visite.

L'après-dînée, elle vit la bibliothèque du roy, celles des sieurs Dupuy et de Thou.

Quelques indispositions l'ayant obligée de se faire saigner, elle ne sortit point du Louvre.

[139 r°]

Elle donna dans son lict quelques audiences particulières à des sçavans et passa le reste de la journée dans l'appartement de la reyne et dans le jardin.

Le 14, elle entendit la messe aux Jésuites rue Saint-Antoine. L'après-dînée, elle alla voir l'hostel de Séguier, le palais d'Orléans et les Tuilleries. Ce jour-là, le curé de Saint-Paul vint me trouver. Il vouloit, à la teste de tous les curés de Paris, haranguer la reyne. Je luy dis que les curés ne faisoient pas de corps séparé du clergé. Pendant tout son séjour à Paris, elle receut

[v°]

plusieurs visites. Le cardinal Antoine la vint visiter. Elle luy fit donner un fauteuil. Sur cet exemple, la princesse de Conti en eut un à la visite qu'elle luy fit.

Le 15, le chancelier de France, suivi de tout le conseil, la complimenta. Elle partit ce jour-là pour aller à Chantilly où le cardinal Mazarin l'attendoit. Il la receut à la descente de son carrosse et la complimenta de la part du roy. Le roy, accompagné de Monsieur, s'y rendit incognito.

Son Eminence la conduisit

[140 r°]

dans un appartement où le roy estoit incognito accompagné de Monsieur. Le cardinal luy dit qu'il avoit deux gentilshommes de bonne maison à luy présenter. Le roy s'approcha d'elle, luy fit ses compliments. Elle luy dit que ce gentilhomme-là avoit bien l'air d'un grand roy. Monsieur la salua ensuite. Mais la reyne les distingua d'une manière que le roy et Monsieur ne dissimulèrent plus leur

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

condition. Ce fut alors que le roy redoubla la démonstration de joye qu'il avoit
[v°]

de la recevoir dans son royaume, la salua et la baissa. Monsieur suivit l'exemple du roy. Après un quart d'heure de conversation, le roy s'en retourna à Compiègne pour y recevoir le lendemain la reyne.

La reyne soupa seule. Le lendemain, elle dîna en public. Après son dîner, le cardinal Mazarin luy donna la main, la conduisit au carosse du roy où Son Eminence, le duc de Guise, le sieur de Berlige et le sieur de Lessein montèrent. Ce jour-là, le roy, la reyne et Monsieur se rendirent au
[141 r°]

château de Mouchy à deux lieues de Compiègne.

La reyne de Suède s'approchant du château, les chevaux légers, les gardes du corps et les gendarmes la saluèrent l'épée à la main dans le même temps qu'elle descendait du carosse. Leurs Majestés et Monsieur s'avancèrent pour la recevoir. Ils se complimentèrent. Ensuite, le roy luy donna la main et la conduisit dans un appartement où il y avoit une collation préparée. Leurs Majestés se mirent à table, la reyne de Suède

[v°]

aient la place la plus honorable. Après la collation, elles montèrent en carosse. La reyne de Suède monta la première et se placea dans le fond de derrière ; le roy se mit au-dessous d'elle ; la reyne et Monsieur occupèrent le fond de devant ; les duchesses de Lorraine, de Mercoeur, la dame d'honneur et la dame d'atour furent placées aux portières.

A la descente du carosse au château de Compiègne, le roy luy donna la main, la conduisit dans son appartement où la reyne et Monsieur les suivirent. Après quelques entretiens, le roy et la reyne se retirèrent, mais

[142 r°]

peu de temps après, Sa Majesté Suédoise alla au cercle que la reyne tenoit. La reyne vint au-devant d'elle, à la porte de sa chambre, luy donna la main et la fit asseoir dans un fauteuil entre celuy du roy, qu'il ne prit point et le sien. De là, Leurs Majestés allèrent à la comédie. A la sortie, chacun se séparant, la reyne de Suède soupa seule dans son appartement, servie par le sieur Sanguien, le bâton de maistre d'hostel à la main.

Le 16 septembre, le roy alla la prendre dans son appartement, luy donna la main

[v°]

pour la mener à la messe.

L'après-dînée, le roy, la reyne et Monsieur la visitèrent tous séparément. Elle vint les recevoir à la porte de sa chambre, mais elle fit moins de pas pour Monsieur.

Le 17, elle dîna en public. Après le dîner, elle alla à la chasse avec le roy. Au retour, il y eut comédie et concert de voix. Elle soupa seule. A son coucher, elle eut les vingt-quatre violons aux fenêtres de son appartement qui donnoit sur la terrasse.

Le 18, elle dîna en public et soupa en particulier.

[143 r°]

Le 19, le roy luy donna à dîner à une table de vingt pieds de long sur trois de large. Sa Majesté Suédoise estoit placée au milieu, le roy à sa droite et la reyne à sa gauche. Monsieur, qui y dîna, se

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

placea à droite au bout de la table.

Il y avoit un dais suspendu au-dessus de Leurs Majestés. Le sieur Langlois, maistre d'hôtel du roy, présenta à Leurs Majestés trois serviettes mouillées dans un bassin de vermeil doré. Deux gardes de la manche estoient à deux pieds, écartés de

[v°]

Leurs Majestés. Le soir, il y eut comédie.

Le 23, la reyne de Suède, après avoir receu les complimens de toute la cour et avoir esté prendre congé du roy et de la reyne mère, monta en carosse avec Leurs Majestés qui voulurent la reconduire à une lieue de la ville en la plaine de la Croix de Saint-Orsen où les adieux se réitérèrent. Leurs Majestés s'estant séparées, la reyne de Suède monta en carosse avec le duc de Guise, le sieur de Berlige et le sieur de Lessein vint coucher à Senlis et le lendemain

[144 r°]

elle vint à Paris. Pendant tout son séjour à Paris, avant et après son voyage de Compiègne, quelques compagnies du régiment des gardes montoient la garde au Louvre.

Elle partit de Paris le [blanc] dans les carosses du roy, accompagnée du duc de Guise, du sieur de Berlige et du sieur de Lessein, qui montèrent tous dans son carosse. Les officiers du roy la servirent jusqu'à Sens, d'où ils prirent congé de Sa Majesté Suédoise. Le sieur de Lessein alla seul avec elle, ayant ordre de la faire défraier par tous

[v°]

les lieux de son passage jusques au Pont-de-Beauvoisin.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[146 r°]

Réception de madame la duchesse de Savoie et de monsieur le duc de Savoie à Lion en 1659.
Pendant le séjour du roy et de la reyne à Lion, madame la duchesse de Savoie s'y rendit. Sur l'avis qu'on eut de son départ de Chambéry, le sieur de Berlige, introducteur des ambassadeurs, alla au Pont-de-Beauvoisin au-devant de Son Altesse Royalle avec les carosses du roy et de la reyne et les officiers nécessaires de la bouche et autres officiers commandés par le sieur Dérouville,
[v°]

maistre d'hôtel du roy.

Le roy et la reyne, sçachant son départ du Pont-de-Beauvoisin luy envoierent le duc de Vandois qui alla jusqu'au château de la Verpilière luy faire compliment de la part de Leurs Majestés et à mesdames les princesses ses filles.

Le 27 novembre, le cardinal Mazarin alla une lieue au-devant d'elle. Monsieur le suivit. Le roy, qui estoit monté à cheval, et la reyne qui estoit dans son carosse rencontrèrent à la Mothe Madame Royalle. Elle descendit du carosse du roy qu'on luy avoit envoié

[147 r°]

où elle estoit avec les deux princesses ses filles. Leurs Majestés mirent aussitôt pied à terre et après les avoir baisées et s'estre complimentés, la reyne monta la première dans son carosse, se placea au fond de devant avec Madame Royalle qu'elle mit à sa gauche ; Mademoiselle et madame la princesse de Carignan se mirent au fond de derrière ; le roy et la princesse Marguerite à une portière du costé de la reyne, Monsieur occupant l'autre portière avec la princesse Louise veuve du prince Maurice.

[v°]

On marcha en cet ordre :

plusieurs carrosses de seigneurs de la cour ;

deux carrosses de madame de Savoie, tous deux couverts de velours noir, l'un du corps de Madame Royalle ;

ensuite les carrosses de Monsieur ;

le carosse du roy rempli des principaux officiers ;

la compagnie des mousquetaires du roy ;

les chevaux-légers ;

le carosse du corps du roy ;

le carosse de la reyne où Leurs Majestés estoient ;

les gardes du corps

[148 r°]

et les gendarmes fermoient la marche.

On entra à Lion au milieu d'une double haye de soldats sous les armes.

On alla descendre chez la reyne où Son Altesse Royalle ne la quitta qu'après l'avoir mise dans son appartement.

Le roy donna la main à Madame Royalle et la conduisit à l'archevêché où après l'avoir menée dans son appartement, il prit congé d'elle et des deux princesses. Son Altesse Royalle se mit en devoir de

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

le conduire jusques à son carosse, mais Sa

[v°]

Majesté ne voulut jamais souffrir qu'elle passat son antichambre.

Madame Royalle soupa en public, le maistre d'hostel du roy la servant, le baston à la main.
Mesdames les princesses ses filles soupèrent avec elle.

Le lendemain, je présentai comme maistre des cérémonies tous les corps de justice et celuy de ville
qui vinrent complimenter par ordre du roy Madame Royalle et mesdames ses filles.

Ce même jour, Son Altesse Royalle, accompagnée de mesdames ses filles, alla rendre

[149 r°]

visite à la reyne. Elle estoit suivie de ses gardes, leurs officiers le bâton à la main, comme fille de France. Mais ils le quittèrent lorsque Madame Royalle entra au logis de la reyne. Les compagnies des gardes françoises et suisses estoient en haye et sous les armes tambours appellans. Le sieur de Berlise la receut à la descente de son carosse et moy, au pied de l'escalier à la teste des cent suisses de la garde.

Sa Majesté ne sortit point de sa chambre. Elle fit quelques

[v°]

pas au-devant d'elle et vint se remettre dans son fauteuil tenant son cercle. On fit apporter des sièges pliants sur lesquels Madame Royalle et mesdames ses filles se placèrent. Pendant la visite, le roy survint qui ne voulut point s'asseoir : la conversation se passa debout. Le roy, après avoir demeuré quelque temps, se retira. La reyne continua à tenir son cercle et s'estant levée, elle fit les mêmes pas pour reconduire Son Altesse Royalle qu'elle avoit faits en la recevant. Je la conduisis au bas de l'escalier, toute la garde du dedans du logis de la reyne

[150 r°]

estant en haye et sous les armes et toute celle du dehors. Le sieur de Berlise l'accompagna jusqu'à son carosse. La reyne rendit le lendemain visite à Son Altesse Royalle. Monsieur alla la visiter aussi, à qui elle fit donner un fauteuil.

Arrivée de monsieur le duc de Savoie à Lion.

Le 1^{er} décembre, le comte de Soissons se rendit de la part du roy et de la reyne au Pont-de-Beauvoisin pour complimenter monsieur le duc de Savoie. Le sieur

[v°]

de Berlise y conduisit les carosses du roy et de la reyne et le sieur Desrouville, maître d'hôtel du roy, les officiers de la bouche pour son traitement et d'autres officiers nécessaires. Le jour de l'arrivée de monsieur le duc de Savoie, le roy alla à une lieue et demy à sa rencontre. Du plus loin que le duc vit le roy, il descendit de carosse, le roy s'approcha et descendit du sien à quelques pas près de Son Altesse Royalle. Après les civilités rendues de part et d'autre, le roy monta dans son carosse

[151 r°]

où il estoit venu seul et fit placer le duc à sa gauche. On entra dans Lion, le roy estant accompagné de toute sa garde ordinaire de mousquetaires, de chevaux légers, de gardes du corps et de gendarmes. Le roy descendit chez la reyne et lui présenta le duc de Savoie. Sa Majesté qui tenoit son cercle se leva et receut ses civilités ; le roy se retira. On apporta un siège pliant à Son Altesse

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Royalle qu'on mit vis-à-vis de la reyne ; il s'assit. Sa visite faite, le sieur de Berlise le conduisit à l'archevêché

[v°]

où Madame Royalle logeoit.

Le même jour, il alla au coucher du roy et le lendemain à son lever luy donna la chemise. Ensuite, il se rendit à Saint-Jean pour y entendre la messe. Il fut receu par les comtes de Lion qui le haranguèrent, luy présentèrent le dais à ses armes¹. Sur le soir, le roy, la reyne, monsieur le duc de Savoie et Madame Royalle allèrent voir l'hostel de ville. Le prévost des marchands les y receut au bas de l'escalier, les conduisit dans une sale où la collation estoit dressée sur une longue table, au milieu

[152 r°]

de laquelle le roy s'assit. La reyne se mit à sa droite, le duc de Savoie à la gauche du roy, Madame Royalle se placea à main droite de la reyne, Mademoiselle à la gauche du duc de Savoie, la princesse Maurice et la princesse Marguerite, l'une à droite de Madame Royalle et l'autre à gauche de Mademoiselle.

Le même jour, le maréchal de Villeroy donna le bal dans sa maison. Le roy prit Mademoiselle pour la faire danser

[v°]

et Monsieur, la princesse Marguerite. La reyne estoit sous un dais, assise dans son fauteuil placé sur une estrade, Madame Royalle estoit à sa droite et la princesse Maurice proche d'elle et à la gauche de la reyne les princesses de Carignan et de Bade. Le duc de Savoie n'y dansa point.

Après le bal, le duc de Savoie prit congé de Leurs Majestés, partit le 4 de grand matin dans les carrosses du roy et de la reyne, estant accompagné du comte de Soissons et du sieur

[153 r°]

de Berlise. Il ne vit point Monsieur chez luy parce qu'il ne voulut point luy donner la main, quelque instance que le cardinal Mazarin fit pour l'y obliger. Sa nièce venoit d'épouser le comte de Soissons de la maison de Savoie qu'il vouloit favoriser.

Le 8 décembre, Madame Royalle partit de Lion pour s'en retourner à Turin avec les princesses ses filles. Leurs Majestés les accompagnèrent jusqu'au lieu où elles avoient été les recevoir.

[v°]

Elles furent régalees de présens magnifiques que le roy et la reyne leur firent.

Le jour de leur départ, les officiers du roy qui les avoient servies prirent congé d'elles. Ils en receurent des présens.

¹ ce qu'ils ne devoient pas faire. [note en marge à gauche]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[155 r°]

Entreveues des roys de France et d'Espagne et mariage du roy avec Marie-Thérèse en 1660.
Le jour du mariage du roy et de Marie-Thérèse d'Autriche ayant esté pris pour le 3^e du mois de juin, le roy catholique arriva la veille à Fontarabie, lieu destiné pour la célébration du mariage.

Le lendemain sur les onze heures, le roy d'Espagne alla à l'église, accompagné de sept grands d'Espagne, entre lesquels Dom Louis de Haro, chargé de la

[v°]

procuration pour épouser l'infante au nom du roy, tenoit la première place.

Le roy entra en l'église, le chapeau sur la teste et ne se découvrit qu'après avoir fait cinq ou six pas sur une plateforme qu'on avoit élevée proche l'autel du côté de l'évangile où il alla prendre sa place à main gauche, dessous une espèce de haut dais à rideaux pendans, qui demeurèrent toujours fermés et ne se tirèrent que lorsqu'on leva le corps de notre seigneur. Les

[156 r°]

grands d'Espagne entrèrent aussi couverts et sans saluer le saint sacrement, s'assirent sur un banc posé à la droite au-dessous du haut dais du roy.

L'infante arriva dans le même temps, sans estre menée de personne. Elle passa devant le roy et prit sa place à sa main gauche, n'ayant point de prié-Dieu particulier pour elle, mais seulement un siège pliant pour s'appuyer, sur lequel le drap de pied du roy débordoit. Elle n'estoit accompagnée que de deux dames et de trois de ses

[v°]

filles d'honneur. Cent gardes du roy vestus de livrées de velours jaune estoient au milieu de l'église, les portes estans ouvertes à tout le monde pendant la cérémonie.

L'évêque de Madrid commença une messe basse au milieu de laquelle on s'apperceut que le sieur Zongo de Dei, évêque de Fréjus envoié de France pour servir de témoin, n'estoit pas présent à la cérémonie. On l'alla querir. Il se plaignit à Dom Louis de ce qu'on ne l'avoit

[157 r°]

pas esté prendre. Il se mit au-dessous du patriarche des Indes, grand aumônier du roy, placé proche l'autel du costé du haut dais du roy.

Après la messe, l'évêque officiant descendit de l'autel et s'approcha du dais, maria l'infante à Dom Lous [sic] de Haro comme procureur du roy de France et à toutes les demandes qu'on a accoutumé de faire, l'infante se tourna toujours vers le roy pour lui demander la permission de répondre.

Les cérémonies estant ache-

[v°]

-vées, le roy donna la main droite à l'infante devenue reyne par le sacrement et la conduisit en son appartement.

A l'heure du dîner, mademoiselle d'Orléans qui s'estoit trouvée incognito à la cérémonie du mariage, voulut voir dîner le roy. Le roy ne lui fit aucune civilité quoiqu'il fût informé qu'elle estoit présente. Quelque temps après, elle se retira pour aller voir dîner la reyne.

Pendant le dîner, la reyne ne témoigna pas la connoistre, mais au sortir de table, elle vint à elle et par une infinité d'honestetés elle lui donna des marques de

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[158 r°]

l'estime particulière qu'elle faisoit de sa personne.

Cette même journée, le roy qui estoit à Saint-Jean-de-Luz donna un grand bal à l'hostel de ville.

Le lendemain 4^e du mois se fit la première entreveue de la reyne mère et du roy d'Espagne à l'isle de la Conférence où la paix s'estoit faite par le cardinal Mazarin et par Dom Louis de Haro.

Cette isle plus longue que large est au milieu de la rivière d'Endaye. On y avoit fait bastir deux appartemens contigus et semblables pour les deux roys, l'un sur

[v°]

les terres de France et l'autre sur les terres d'Espagne. On entroit dans celuy de France par-dessus un pont couvert en forme de galerie ornée de tapisseries de la couronne et dont le plafond estoit tapissé d'estoffes et les Espagnols passoient en batteau pour venir en leur appartement.

Ces deux appartemens estoient composés chacun d'un grand salon, de trois antichambres qui conduisoient à une sale commune aux deux roys et la sale à deux cabinets.

Les deux salons se communiquoient par une porte double

[159 r°]

de manière que les deux nations ne se pouvoient visiter sans le consentement de part et d'autre.

La sale commune estoit plus grande et plus élevée que les antichambres et ne recevoit le jour que d'une seule fenestre placée en haut au milieu de la sale ; deux tapis de velours de différentes couleurs faisoient la séparation des deux royaumes.

Dans le milieu et sur le bord des tapis de chaque côté, il y avoit deux tables vis-à-vis l'un de l'autre.

La reyne mère se rendit dans l'isle de la Conférence avec Monsieur et avec le cardinal

[v°]

Mazarin et le roy d'Espagne estant arrivé incontinent après, on ouvrit en même temps de part et d'autre les deux portes de la sale. Alors, la reyne mère et le roy d'Espagne entrèrent à pas comptés. Ils se saluèrent et la reyne mère qui croioit que le roy d'Espagne la devoit baisser se disposoit à s'approcher de plus près, mais voyant que le roy ne faisoit aucune démarche, elle demeura ferme et se tourna du costé de sa nièce pour la saluer. Il n'y eut rien de particulier en cette action, si ce n'est que le roy qui vouloit voir l'infante sans

[160 r°]

en estre connu, parut à la porte derrière le cardinal. La reyne mère s'appercevant que l'infante avoit jetté les yeux du côté de la porte, luy demanda ce qu'elle en pensoit. Elle luy respondit que lorsqu'elle seroit du côté de France elle s'en expliqueroit.

Pendant que la reyne mère estoit avec le roy d'Espagne en conversation, Monsieur prit le soin d'entretenir l'infante et enfin après quelques temps d'entretien la reyne et le roy d'Espagne se séparèrent de la même façon qu'ils estoient entrés.

Deux jours après cette entreveue, les gensdarmes, les chevaux

[v°]

légers, les mousquetaires, la cornette des gardes du corps et six cens hommes détachés du régiment des gardes se rendirent aux environs de l'isle de la Conférence, où les deux roys devoient jurer la paix. Les Espagnols y envoieront de leur côté un pareil nombre de gens de guerre.

A deux heures après midy, le roy d'Espagne arriva en l'isle dans un batteau fort magnifique dont les

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

dehors estoient ornés de tableaux de païsages avec des bordures dorées. Il y avoit dans ce batteau une sale tapissée d'un brocard d'or dans laquelle le roy et l'infante estoient assis dans des fauteuils.

La dame

[161 r°]

d'honneur et trois filles d'honneur estoient sur le plancher sur des carreaux ; le baron de Batteville et un gentilhomme espagnol se tenoient debout hors de la sale. Les grands d'Espagne estoient dans un autre batteau. En abordant, ils descendirent les premiers et le roy, ayant mis pied à terre, donna la main à l'infante pour descendre et la conduisit ensuite dans un petit cabinet où ils attendirent peu de temps que le roy fut arrivé. Les deux roys, la reyne mère et l'infante entrèrent en même temps dans la sale de la Conférence. Ils s'approchèrent sur les

[v°]

bords de leurs tapis et se saluèrent seulement sans s'embrasser. Ensuite le roy sans aller à l'infante la salua. Le roy d'Espagne dit au roy qu'il n'estoit pas fâché d'estre venu, quoique son âge l'eut pu dispenser d'un si long voyage, que même il seroit venu à pied plutôt que d'y avoir manqué. Il luy dit aussi qu'il avoit laissé en Espagne un fils qu'il aimoit chèrement, mais qu'il sentoit que son amitié diminuoit en sa présence pour la donner à un gendre aussi grand que luy. Le roy l'assura que s'il avoit eu la liberté de passer

[162 r°]

les Pirennées, il luy auroit épargné la peine de venir et qu'il tacheroit de dédomager l'infant son beau-frère par son estime et son amitié de la tendresse d'un père qui la vouloit partager. Pendant ce temps, on fit entrer Mademoiselle et mesdemoiselles d'Alençon et de Valois ; un moment après, la princesse de Carignan entra. La princesse Palatine, la duchesse d'Usèz, mesdames de Navaille, de Grammont, de Valentinois entrèrent ensuite et après elles les ducs et pairs et les officiers de la couronne, le duc de

[v°]

Bouillon, grand chambelan, le duc de Créquy, premier gentilhomme de la chambre et le marquis de Charôt, capitaine des gardes du corps.

Alors, les deux roys ayant leurs tables jointes vis-à-vis l'une de l'autre, et sur chaque table un crucifix, l'abbé de Coislin, premier aumônier du roy, prit le carreau et le mit au pied de la table. Le roy s'agenouilla dessus, la reyne se mit proche de luy à main droite et le cardinal à gauche, représentant le grand aumônier. Le comte de Brienne, secrétaire d'Estat pour les affaires estrangères, leut le

[163 r°]

serment de paix. La lecture faite, le cardinal ouvrit le livre des évangiles et le roy mettant la main dessus jura qu'il garderoit inviolablement la paix.

Pendant ce temps, le premier aumônier du roy catholique et le secrétaire d'Estat firent observer au roy catholique la même chose. Cette cérémonie achevée de part et d'autre, les deux roys s'approchèrent et s'embrassèrent, ce qu'ils n'avoient pas fait à leur arrivée, se protestans de ne jamais violer le serment qu'ils venoient de faire. Les roys devoient signer le traité au même

[v°]

lieu, mais le roy d'Espagne s'en excusa à cause d'un grand tremblement de main. Il pria le roy que

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

ce fut en particulier. Ils se retirèrent donc dans un cabinet chacun de son costé.

Le roy fut suivi par le cardinal, par le comte de Brienne et par le sieur Rose, secrétaire du cabinet. Le comte de Brienne luy présenta les articles de la paix, le sieur Rose luy donna la plume, le roy la luy rendit : c'estoit au comte de Brienne à présenter la plume aussi bien que les articles, mais il voulut bien céder une partie de l'honneur au sieur Rose.

[164 r°]

Le roy retourna ensuite dans la sale de la Conférence où le cardinal et Dom Louis de Haro se donnèrent l'un à l'autre le traité que leurs maistres venoient de signer et les capitaines des gardes du corps des deux roys firent entrer les personnes de qualité des deux nations. Dans le temps que les nostres entroient, le cardinal présentoit les François au roy d'Espagne. Sa Majesté Catholique voiant monsieur de Turenne luy dit qu'il luy avoit fait passer bien de mauvaises nuits, que nos haquitado muchas veses ol sueña. Et Dom Louis présentoit au roy les Espagnols. Cette cérémonie

[v°]

finit avec le jour.

Le lendemain que se devoit faire la réception de l'infante, le roy se rendit en l'isle à la même heure que le jour précédent. Toute la cour monta à cheval en housse de broderie d'or et d'argent. Les troupes du roy et celles du roy d'Espagne se postèrent sur le bord de la rivière de costé et d'autre. Nos troupes formèrent un bataillon de six cens hommes, celles d'Espagne se mirent dans le même ordre de leur costé.

Les roys se trouvèrent à la sale et observèrent les mêmes céremo-

[165 r°]

-nies que les jours précédens. Le roy, après quelques entretiens avec le roy d'Espagne, et avec l'infante, s'approcha de Louis de Haro, luy fit présent d'une espée et d'un diamant de la valeur de plus de cinquante mil écus. Il luy dit en souriant que puisqu'il s'estoit chargé de sa procuration pour épouser en son nom l'infante, il luy mettoit entre les mains des armes pour la défendre, ausquelles il joindroit les siennes contre qui oseroit la prétendre et que le diamant qu'il luy offroit en étoit le gage et de la parole qu'il luy donnoit de luy faire plaisir en toute occasion.

[v°]

L'infante disant adieu au roy son père répandit des larmes, le roy retint les siennes pour un moment, mais l'infante en se retirant l'ait rappelé pour luy dire un dernier adieu, il ne put s'empêcher que ses yeux ne donnassent des marques de sa douleur.

Le duc de Bouronville, chevalier d'honneur de la nouvelle reyne, et le marquis de Hautefort, son premier écuyer, luy prirent la main à la sortie de la sale et la conduisirent jusqu'au carosse de la reyne mère où entrèrent le roy, la nouvelle reyne, la reyne

[166 r°]

mère, Monsieur, Mademoiselle, mesdemoiselles d'Alençon et de Valois et la princesse de Carignan. Arrivant à Saint-Jean-de-Luz, on descendit au logis de la reyne mère où la jeune reyne demeura jusqu'au jour de la cérémonie du mariage qui fut différé pour luy donner le temps d'essuier ses larmes.

Le 9 juin destiné pour le mariage, le roy se rendit de bonne heure au logis de la reyne pour la voir parer. On la revêtit

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[v°]

d'un manteau royal de velours bleu parsemé de fleurs de lis d'or et on luy mit sur la teste une couronne de vermeil doré enrichie de diamans. Quand elle fut habillée, on alla à l'église, on passa par une espèce de gallerie d'une toise et demy de large avec des barières aux deux costés gardées par les compagnies françoises et suisses et par les mousquetaires. Le duc d'Epernon, colonel général de l'infanterie, avoit receu l'ordre exprès du roy

[167 r°]

de souffrir les mousquetaires à la garde de cette barière. Jamais les gardes, ni les mousquetaires n'avoient esté joints ensemble pour la garde du roy.

Ordre de la marche du roy et de la reyne le jour du mariage.

Le marquis de Sourches, grand prévost de l'hôtel à la teste de la compagnie des gardes de la prévosté.

Les cent suisses, tambours battans, enseigne déployée,

[v°]

le sieur Prémont lieutenant commandant la compagnie.

Les becs de corbin au nombre de vingt-cinq avec leurs armes en manière de bec, les lieutenans à la teste de leurs compagnies.

Les trompettes et les tambours de la chambre.

Les gardes du corps marchans deux à deux en haye, au milieu desquels marchoient les seigneurs de la cour.

Les hérauts d'armes vêtus de cottes d'armes.

Les huissiers portans leurs

[168 r°]

masses.

Le sieur de Rhodes, grand maistre des cérémonies, et le sieur de Sainctot, maître des cérémonies.

Le marquis de Wardes, capitaine des cent suisses marchant en avant à main gauche du roy.

Le prince de Conti.

Le cardinal Mazarin ayant la place la plus proche de la personne du roy, soit que le prince de Conti luy eût cédé ce rang par des considérations particulières, soit que le cardinal prétendît comme cardinal d'avoir le pas sur les princes du sang, à

[v°]

l'exemple du cardinal de Richelieu ou qu'il fût regardé comme faisant la fonction de grand aumônier.

A costé du roy à droite, les marquis d'Humières et de Pequilain, capitaine des becs de corbin.

Le roy.

Le marquis de Charot, capitaine des gardes.

Le duc de Bouillon, grand chambelan.

Le duc de Créquy, premier gentilhomme de la chambre.

Quelques seigneurs de la cour.

La reyne menée par Monsieur estoit vêtue de son manteau

[169 r°]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

royal dont la queue estoit portée par mademoiselle d'Alençon, par mademoiselle de Valois et par la princesse de Carignan. Les deux premiers tenoient les deux pans du manteau et la dernière portoit la pointe de la queue. Ces princesses avoient des personnes de qualité pour porter les queues de leurs robes : le comte de Sainte-Meme, premier écuyer de madame la duchesse d'Orléans douairière, portoit celle de mademoiselle d'Alençon, le marquis du Châtelet celle de mademoiselle de Valois et le comte de la Feuillade celle

[v°]

de la princesse de Carignan.

Mademoiselle dont la queue de la robe estoit portée par le sieur Manchini, gentilhomme romain neveu du cardinal.

Les princesses, ni les duchesses n'accompagnèrent point la reyne parce qu'il survint une difficulté entr'elles. La princesse Palatine et la duchesse d'Usèz se disputoient le rang et vouloient que les queues de leurs robes fussent portées par des gentilshommes. Le roy et la reyne consultèrent le sieur de Rhodes et le sieur de Sainctot. Leur avis fut qu'elles ne devoient point avoir de porte-queues, cet hon-

[170 r°]

-neur n'estant deu qu'aux princesses du sang et qu'à l'égard du rang c'estoit au roy à en décider, ce qu'il ne voulut point faire.

La reyne mère ferloit la marche menée par le duc d'Usèz, son chevalier d'honneur et par le sieur d'Estoublon, écuyer de quartier, qui fit cette fonction en l'absence du comte d'Orval, premier écuyer. La queue de la robe de la reyne estoit portée par la comtesse de Flées. Le sieur Guittaut, capitaine de ses gardes estoit derrière elle.

Les gardes de la reyne mère l'environnoient.

[v°]

On arriva en cet ordre à l'église de Saint-Jean-de-Luz.

On y avoit dressé une plateforme qui régnoit depuis le grand autel jusqu'à une toise ou deux de la porte.

Au milieu de cette plateforme sur une estrade de la hauteur d'un degré seulement, l'on avoit mis le prié-Dieu du roy et de la reyne avec deux fauteuils et deux carreaux. Le prié-Dieu estoit couvert d'un marchepied de velours violet semé de fleurs de lis d'or et il y avoit au-dessus un dais de même parure que le marchepied.

A côté et à quelque distance

[171 r°]

du prié-Dieu du roy et à main droite, on avoit élevé pour la reyne mère une petite estrade de la même hauteur que celle du roy où l'on posa son prié-Dieu couvert de velours noir, son fauteuil derrière elle et un dais au-dessus.

Le roy et la reyne arrivant à l'église allèrent à leur prié-Dieu, Monsieur se mit à main droite sur le drap de pied, Mademoiselle, mademoiselle de Valois et mademoiselle d'Alençon se mirent sur le bord du même drap de pied. Le prince de Conti et la princesse de Carignan se placèrent hors du drap de pied, le prince à droite et la princesse à gauche.

[v°]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Les huissiers porte-masses se mirent à genoux devant le prié-Dieu.

Les quatre gardes de la manche à côté du prié-Dieu.

Le grand maistre des cérémonies et le maître des cérémonies se tinrent debout proche du prié-Dieu.

Les deux capitaines des becs corbin se placèrent à costé du prié-Dieu et deux maistres des requestes un peu en arrière.

Le cardinal qui faisoit la fonction de grand aumônier s'assit sur un siège pliant qu'il ne devoit pas avoir. L'abbé de Coislin, premier aumônier, se mit au-dessous de luy et les autres aumôniers [172 r°]

ensuite. Le père Anat, confesseur du roy, en surpris et en manteau se plaça à droite vis-à-vis de la largeur de l'appui du prié-Dieu du roy.

Du côté de la reyne, l'évêque de Langres, son grand aumônier, se mit vis-à-vis du cardinal à la teste des aumôniers de la reyne et l'évêque de Périgueux en qualité de maistre de la chapelle du roy se plaça proche le grand aumônier.

Le comte de Charôt, le duc de Bouillon, le duc de Créquy, le marquis de Vardes, le duc de Bournonville et le marquis de Hautefort se mirent immédiatement derrière le roy et la reyne sur le degré de l'estrade ; la duchesse de Navailles devoit

[v°]

estre sur le même degré, mais elle fut obligée de s'avancer sur l'estrade pour soutenir la couronne de la reyne qui estoit coiffée sans bonnet.

Le comte de Clere, capitaine des gardes de Monsieur, estoit derrière luy à droite sur le même degré. Les ambassadeurs seuls eurent leurs scéances ordinaires du côté de l'évangile. L'introducteur se placea avec eux sur le mesme banc ; les résidens estoient derrière les ambassadeurs.

Les princes estrangers, les ducs et pairs et les maréchaux de France demandèrent au roy que, puisqu'on ne leur donnoit point de scéance, les évêques n'en eussent point, ce qui leur fut accordé.

La reyne mère se placea sur son

[173 r°]

estrad. Le sieur Guittaut, son capitaine des gardes, madame de Flées, sa dame d'honneur, et madame de Nouailles, sa dame d'atour, se mirent derrière elle sur le degré.

L'évêque de Rennes, son grand aumônier, se mit avec quelques aumôniers proche d'elle au bas de l'estrade.

Il y eut différend pour la scéance entre l'abbé de Quemadeux, aumônier ordinaire de la reyne mère, et un aumônier de quartier. La reyne mère décida en faveur de l'aumônier de quartier, mais elle déclara en même temps que l'aumônier ordinaire l'emporteroit sur un aumônier

[v°]

hors de quartier.

Le roy estant à son prié-Dieu, le sieur de Sainctot alla avertir l'évêque de Bayonne de venir à l'autel. Il y vint assisté de l'abbé Forcoal, aumônier du roy, servant de diacre et du curé de la paroisse servant de soudiacre en la place de l'abbé Fiot aussi aumônier qui, ne scachant pas chanter, se dispensa de servir.

L'évêque de Bayonne ayant salué l'autel vint au vais faire la bénédiction de l'anneau et de la pièce d'or. Après quoy, le roy prit l'anneau, le mit au doigt de la reyne et luy donna la pièce d'or.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Après cette cérémonie, la messe commença chantée par la musi-
[174 r°]
-que du cardinal.

A l'évangile, un clerc de chapelle porta le livre des évangiles au premier aumônier, le premier aumônier le donna au cardinal et le cardinal le présenta au roy, à la reyne et à la reyne mère.

A l'offertoire, le sieur de Rhodes et le sieur de Sainctot s'avancèrent vers l'autel et le saluèrent. Puis, s'estant tournés vers le roy et la reyne, ils leur firent une profonde révérence pour les avertir de venir à l'offrande. Ils saluèrent ensuite la reyne mère, le cardinal et les ambassadeurs. Ce fut une entreprise du cardinal d'exiger le salut dans cette occasion, puisqu'il ne le pouvoit prétendre, ni comme

[v°]

cardinal, ni comme premier ministre et encore moins comme grand aumônier dont il faisoit la fonction.

Les réverences faites, le roy descendit de son haut dais et alla à l'offrande accompagné du comte de Charôt, du marquis d'Humières, du marquis de Péquilain et du marquis de Vardes. Le grand maistre des cérémonies porta le cierge chargé de vingt louis d'or jusqu'à l'autel et Monsieur l'aïant pris de ses mains, le présenta au roy qui le donna à l'évêque officiant.

La reyne vint ensuite à l'offrande menée par Monsieur, la queue de sa robe portée par les mêmes princesses qu'à la

[175 r°]

marche. Mademoiselle prit le cierge, chargé aussi de 20 louis, des mains du maistre des cérémonies, le donna à la reyne qui le présenta à l'officiant, puis elle s'en retourna sous le haut dais.

Après le Pater Noster, le sieur de Rhodes et le sieur de Sainctot saluèrent l'autel, le roy et la reyne et les avertirent de se venir mettre sous le poële. Pour lors, le clerc de chapelle étendit un drap de pied au bas du degré de l'autel et y mit des carreaux. Le roy et la reyne s'y vinrent mettre à genoux accompagnés de toutes les personnes qui estoient sur l'estrade et sur le degré de l'estrade. Le premier aumônier

[v°]

du roy et le grand aumônier de la reyne tinrent le poële et l'évêque officiant fit les cérémonies accoutumées.

Il y eut différend entre le grand aumônier de la reyne et le maistre de la chapelle du roy à qui devoit appartenir l'honneur de tenir le poële. Le dernier se fondoit sur l'exemple du mariage de la reyne mère, mais on luy dit que la reyne pour lors n'avoit point d'officiers.

Après la cérémonie du poële, on fit apporter des fauteuils au roy et à la reyne et ils entendirent assis la fin de la messe et le Te Deum qui fut chanté.

Monsieur se mit sur un siège

[176 r°]

pliant du côté du roy ; le prince de Conti demeura debout ; le cardinal s'assit proche du roy, tous les grands officiers gardant à peu près le même rang qu'ils avoient eu autour du haut dais.

Le Te Deum fini, on se retira dans le même ordre qu'on estoit venu. Le roy reconduisit la reyne au logis de la reyne mère où ils dînèrent sans faire aucun festin royal, c'est-à-dire qu'ils furent servis à

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

l'ordinaire et non par les grands officiers.

Pour ne point trop interrompre le fil de la narration, je n'ay point rapporté quelques autres différens : un, surtout, qui arriva la veille de la cérémonie entre mesdemoiselles

[v°]

de Valois et d'Alençon et madame la princesse de Carignan. Ces princesses prétendoient que la princesse de Carignan ne devoit point porter avec elles la queue du manteau royal de la reyne parce qu'elle estoit décheue du rang de princesse du sang par son mariage avec le prince Thomas de la maison de Savoie. Le différend porté au roy, Sa Majesté fit expédier un brevet en faveur de la princesse de Carignan qui la rétablissoit dans les honneurs de princesse du sang.

Le jour du mariage, les becs corbin voulurent monter sur la plateforme qu'on avoit dressée au milieu de l'église. Les gardes

[177 r°]

du corps s'y opposèrent, le roy sortit de sa place pour empêcher le désordre et après avoir entendu les raisons des uns et des autres, il régla que quatre becs corbin se placeroient sur la plateforme auprès de l'autel au-dessous des quatre gardes de la manche.

Le marquis de Saucours prétendoit estre sur le haut dais à cause de sa charge de maistre de la garde-robe, par la raison qu'aux audiences il est derrière la chaise du roy et que cette charge a été détachée de celle de premier gentilhomme de la chambre. Néantmoins, il

[v°]

n'obtint point ce qu'il demandoit.

Le prince de Conti espéroit avoir l'honneur de donner la main à la reyne avec Monsieur, mais Monsieur ne le voulut point souffrir.

Les médailles qu'on avoit frappées pour faire largesses en faveur du mariage furent jettées au peuple l'après-dînée du logis de la reyne mère.

Je ne dois pas obmettre une particularité qui peut servir de règle pour décider du rang entre une reyne mère et une reyne régnante.

La veille du mariage du roy, il y eut comédie jouée par les comédiens espagnols. La reyne mère

[178 r°]

se rendit la première à la sale. Elle vit qu'on avoit placé son fauteuil à la gauche de celuy du roy. Elle le fit oster et le fit mettre à la droite, disant qu'elle se souvenoit bien que Marie de Médicis estoit à droite du roy et elle toujours à gauche. J'ay veu la reyne mère en tous lieux tenant le même rang entr'elle et Marie-Thérèse, dans toutes les cérémonies, à table aux repas ordinaires et extraordinaires.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[179 r°]

Arrivée du duc de Lorraine en 1661.

Le 28 juin, Charles VI duc de Lorraine, arriva à Fontainebleau où la cour estoit. Le duc de Guise et le sieur de Bonneuil allèrent dans la forest au-devant de luy avec les carrosses du roy et des reynes, le menèrent au château dans un appartement qu'on luy avoit préparé et le conduisirent ensuite à l'audience de Leurs

[v°]

Majestés. Il en receut tous les honneurs deus à sa naissance. Il remercia le roy de l'avoir rétabli dans ses Etats. Le duc de Guise qui l'accompagnoit s'arresta à la porte des antichambres suivant l'ordre qu'il en eut, ne pouvant avoir l'honneur de se couvrir aux audiences.

Pendant son séjour, les officiers du roy le traitèrent. Le 30, il prit congé de Leurs Majestés et s'en vint à Paris avec le duc de Guise et le chevalier de Lorraine dans leurs carosses.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[181 r°]

Réception faite au prince Bernard de Weimar en 1662.

Ce prince estoit cadet du duc de Weimar. Il s'estoit rendu à Paris pour épouser mademoiselle de la Trimouille. Pendant son séjour, il apprit la mort du prince de Saxe de Weimar son frère. Le roy luy envoia faire compliment de condoléance par le sieur de Bonneuil.

Le 17 juillet, le contract fut signé par Leurs Majestés et

[v°]

le 18 ils furent mariés, tout se passant sans cérémonie.

Le 26 septembre, la princesse de Weimar accompagnée du prince et de la princesse de Tarente fut conduite par le sieur de Berlise dans le carosse de la reyne au cercle de la reyne, pour en prendre congé. Le roy s'y rendit et luy souhaita un heureux voyage et la bâisa.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[183 r°]

Arrivée du prince de Danemarck en 1663.

Le 20 janvier, Christian fils aîné du roy Frédéric et prince héréditaire de Danemarck vit le roy incognito dans son cabinet y estant conduit par le sieur de Bonneuil. Il vit les reynes et Monsieur qui, quelques jours après, luy rendit sa visite.

Le 31, le roy donna bal. Il y avoit une estrade élevée de quelques degrés sous un dais où le roy et la reyne se placèrent. La reyne estoit en couche de Marie-Anne-Elizabeth. Le roy avoit à sa droite Monsieur et le prince de Danemarck ; la

[v°]

reyne mère avoit à sa gauche Madame, mademoiselle d'Alençon et mademoiselle de Valois. L'ambassadrice de Danemarck et sa fille estoit hors de l'estrade sur un banc du côté de la reyne mère. On fit danser la fille de l'ambassadrice. Le prince ne dansa pas.

Le 23 avril, il prit congé de Leurs Majestés et le 10 may il partit de Paris, alla visiter les villes et les lieux les plus considérables du royaume où il fut receu des gouverneurs avec tous les honneurs deus à son rang, pareils à ceux qu'on rendit

[184 r°]

en 1655 au duc de Modène, n'en ayant pas souhaité de plus grands.

Quelques jours avant son départ, le roy luy envoia par le sieur de Bonneuil une espée d'un grand prix. Son gouverneur eut le portrait du roy enrichi de diamans.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[185 r°]

Réception faite au duc de Mecklembourg en 1664.

Le 3 janvier, le sieur de Berlise alla prendre à son hôtel dans les carosses du roy et de la reyne Christian duc de Mecklembourg Swerin et le conduisit au Louvre. La garde françoise et suisse prit les armes et toute la garde de la maison du roy, les gardes de la porte, ceux de la prévosté dans la cour, les cent suisses sur les degrés du grand escalier, les gardes du corps dans leur sale. Il fut receu par le

[v°]

capitaine des gardes du corps à la porte de la sale des gardes. Le roy le fit couvrir à l'audience. Il vit les reynes au cercle, qui y firent donner un tabouret et ensuite il fut reconduit à son hostel par l'introducteur dans les mêmes carrosses avec les mêmes honneurs à sa sortie qu'à son arrivée.

Le duc de Mercklembourg étant luthérien avoit épousé sa cousine germaine Swerin. Il se fit catholique et la répudia, prenant pour prétexte qu'il ne pouvoit pas estre son mary sans dispense.

[186 r°]

En 1669 le 10 janvier, le prince George second fils du roy de Danemarc salua Leurs Majestés, conduit par le sieur de Bonneuil. Le sieur Giraut m'a dit que ce prince, estant au lever du roy, donna à Sa Majesté la chemise. Il estoit incognito : on ne fit pour luy aucune cérémonie.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[189 r°]

Réception du duc de Neubourg le 25 juillet 1672.

Le roy au camp de Boxtel apprit que le duc Philippe Guillaume de Neubourg et le prince Jean Guillaume Joseph son fils aîné, qui est aujourd’hui l’électeur palatin, devoient le venir voir. Il donna les ordres au sieur de Bonneuil pour leur réception.

Le chevalier de Lorraine, suivi des gardes que sa charge de maréchal de camp luy donnoit partit avec le sieur de Bonneuil dans les carosses du roy pour aller

[v°]

les prendre à une lieue de Boxtel proche Bolduc. Les carrosses de Monsieur et de Monsieur le Duc suivirent ceux du roy. Leurs écuiers firent de la part de leurs maistres des compliments au duc de Neubourg et au prince son fils.

Le duc arrivant au logis du roy parut en escharpe blanche avec la toison d’or dessous. Il estoit suivi de ses gardes, la carabine baissée et non élevée comme ils la portent à Vienne, l’empereur y estant. Il trouva à son passage chez le roy les compagn-

[190 r°]

-nies des gardes sous les armes, les gardes de la porte et ceux de la prévosté aussi sous les armes à leurs postes ordinaires. Je le receus comme maistre des cérémonies au bas de l’escalier, sur les degrés duquel les cent suisses estoient la hallebarde à la main. Je le conduisis avec le chevalier de Lorraine et l’introducteur à l’audience. Monsieur de Duras, capitaine des gardes du corps, le receut à la porte de la sale des gardes tous en haye et sous les armes et se mit proche du chevalier de Lorraine,

[v°]

qui demeura à la porte de la chambre du roy parce qu’il ne se seroit point couvert à l’audience.

Le roy estoit proche d’une table lorsque le duc et le prince son fils entrèrent. Sa Majesté ne fit aucun pas. Ils s’en approchèrent et voulurent embrasser ses genoux, mais elle les en empêcha et les embrassa par honesteté. Monsieur étoit à la droite du roy et Monsieur le Duc à sa gauche.

Le duc de Neubourg fit son compliment auquel le roy

[191 r°]

répondit obligeamment. Le duc ensuite luy présenta son fils qui témoigna à Sa Majesté la passion qu’il avoit de la servir. Pendant la conversation, le roy se couvrit et fit couvrir le duc et le prince son fils ; Monsieur et Monsieur le Duc se couvrirent aussi. L’entretien fut sur la rapidité des conquêtes du roy : le duc luy dit que ses ennemis avoient plus songé à diminuer sa gloire par le peu de résistance qu’ils avoient fait, qu’ils n’avoient songé à défen-

[v°]

-dre leur pais. Après environ trois quarts d’heure de conversation, comme il n’est pas de l’ordre à un inférieur de se retirer le premier, le roy dit au duc qu’il falloit le laisser reposer. Le duc en sortant eut les mêmes honneurs qu’il avoit eus en entrant. Le capitaine des gardes le reconduisit à l’endroit où il l’avoit receu.

Le chevalier de Lorraine et le sieur de Bonneuil menèrent le duc à un appartement qu’on luy avoit préparé dans le logis du roy, les maréchaux des logis n’en ayant pu trouver à Boxtel qui put luy

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

convenir.

[192 r°]

Peu de temps après, messieurs de Pomponne et de Louvois vinrent visiter Leurs Altesses. Elles les receurent à la porte de leurs chambres et les reconduisirent à la porte de leurs antichambres. Monsieur de Turenne les visita aussi : le duc et son fils descendirent deux ou trois degrés, luy donnèrent la main et le reconduisirent au même lieu où ils avoient esté le recevoir.

Au souper, le sieur Desrouville, maistre d'hostel du roy, servit, le bâton à la main. Le duc avoit convié un prince de la maison

[v°]

du landgrave de Hesse à manger avec luy. Mais le maistre d'hostel et les gentilshommes servants luy firent dire qu'ils ne pouvoient le servir s'il mangeoit avec quelqu'autre que son fils, à moins qu'il ne fut souverain. Il aima mieux faire des excuses au landgrave que de ne point répondre à l'honneur que le roy luy faisoit de le faire servir par ses officiers. Le lendemain, il souhaita d'estre traité sans cérémonie afin de faire manger avec luy qui bon luy sembleroit.

Ce jour-là, Monsieur envoia

[193 r°]

le marquis de Grave, maistre de sa garde-robe, le complimenter et son fils, et Monsieur le Duc y envoia son premier gentilhomme de la chambre.

Le duc de Neubourg et le prince son fils allèrent rendre visite à Monsieur. Il les receut hors la porte de sa chambre, mais il ne leur donna pas la main, prit un fauteuil à la ruelle de son lict et fit donner une chaise à dos au duc et un pliant au prince son fils, un peu éloigné à la gauche du duc son père. Après la visite, il les

[v°]

reconduisit, passa la porte de sa chambre où il s'arresta, de là ils montèrent dans les carosses du roy suivis de quelques valets de pied du roy estant toujours accompagné de l'introducteur. Ils allèrent les premiers voir monsieur le duc d'Anguien qui estoit logé hors de la maison du roy. Ce prince les receut à la porte de la rue, donna la main au duc et non au fils. Ils eurent tous trois des fauteuils, celuy du fils fut placé à gauche du fauteuil de monsieur le duc d'Anguien. Ils se traitèrent d'Altesse.

[194 r°]

La visite rendue, Monsieur le Duc les reconduisit jusques au carrosse qu'il vit partir.

Le 26, le roy fit la revue de ses troupes pour les faire voir au duc de Neubourg et à son fils.

Pendant son séjour, les ducs, les princes et les grands seigneurs de la cour allèrent les visiter et en furent visités.

Le duc de Neubourg ne mangea point avec le roy, quoique ce soit la coutume à tout prince souverain d'y manger une fois et d'estre

[v°]

assis à la table sur la même ligne où le roy est assis, mais comme c'estoit à l'armée où tous les officiers généraux mangent avec luy, Monsieur le Duc ne voulut point céder la place d'honneur à monsieur le duc de Neubourg. Ils s'estoient traités d'égal à égal dans les visites qu'ils se rendirent et le duc de Neubourg avoit esté même le premier à le visiter. Le duc de Lorraine, plus grand souverain que le duc de Neubourg, se trouvant en France et en Flandres avec Monsieur le Prince et



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Monsieur le Duc

[195 r°]

leur avoit cédé le pas.

Le 27, le duc de Neubourg s'estant rendu au lever du roy, en prit congé sans cérémonie. Il ne donna point la chemise au roy. Pour oster le service aux grands officiers, il faut estre au rang des plus puissans souverains : Savoye, le grand-duc de Toscanne et quelques électeurs ou fils de roys.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[197 r°]

Réception faite au roy par l'électeur de Cologne en 1672.

L'électeur de Cologne estant informé de la marche du roy vint vers Nuits au-devant de luy. Du plus loin qu'il l'aperceut, il mit pied à terre. Lorsqu'il en fut proche, Sa Majesté descendit de cheval et après quelques civilités ils remontèrent à cheval pour se rendre à Rimbergues.

Le roy fut receu à l'entrée de la ville par tous les corps et le lendemain il entendit la [v°]

messe dans l'église cathédrale. Comme elle avoit esté profanée par le prêche des protestans, le cardinal de Bouillon, grand aumônier, en fit la réconciliation.

L'électeur, en habit séculier, receut le roy à la porte de l'église, luy présenta l'eau bénite sans le haranguer et le conduisit à son prié-Dieu. Monsieur et l'électeur de Cologne se mirent sur le drap de pied derrière le roy, Monsieur à droite et l'électeur à gauche, un peu plus éloigné du roy que Monsieur.

[198 r°]

L'évêque d'Orléans, premier aumônier, en camail et en rochet et les aumôniers de quartier en rochets et en manteaux longs estoient à costé du prié-Dieu. Le cardinal de Bouillon se retira parce que les cardinaux ne cèdent point aux électeurs et qu'il n'auroit pu prendre en cette occasion que sa place de grand aumônier.

Pendant la messe qui fut dite par un chapelain du roy, on chanta le Te Deum et à la fin les prières ordinaires

[v°]

qu'on fait pour Sa Majesté.

L'électeur de Cologne dîna avec le roy. La table estoit longue : Sa Majesté se mit tout au bout seule, Monsieur à droite sur la longueur assis sur un siège pliant, l'électeur à gauche de l'autre costé sur un siège pliant. Son Altesse Electorale avoit prétendu avoir la main sur Monsieur et avoir un fauteuil à table parce que l'empereur en donne aux électeurs, mais on luy dit qu'estant chez luy dans son pais il devoit en faire les honneurs

[199 r°]

et que cédant la main à Monsieur qui n'avoit qu'un siège pliant devant le roy, il ne pouvoit pas prétendre estre assis autrement que luy. La table estoit remplie de courtisans et officiers d'armées, qui ordinairement mangent avec le roy quand il est en campagne.

Le roy, avant que de sortir de Rimbergues, remit la place entre les mains de l'électeur. Elle luy appartenloit.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[201 r°]

Réception faite à la duchesse d'York à son arrivée en France en 1673.

Le marquis de Dangeau alla de la part du roy en qualité d'envoyé extraordinaire faire les premières propositions à la duchesse de Modène du dessein que le duc de York avoit d'épouser la princesse sa fille et le comte de Petersborough vint avec le caractère d'ambassadeur du roy d'Angleterre le confirmer de sa part et aussi de celle

[v°]

du duc de York son maistre.

Le roy n'avoit donné le titre d'envoyé au marquis de Dangeau que pour céder le pas à cet ambassadeur.

Ce fut à la prière du roy d'Angleterre que son ambassadeur qui estoit en France marqua au roy que le duc de York désiroit avoir de sa main une princesse catholique pour sa femme.

Les négociations du mariage ayant esté heureusement terminées, le comte de Petersborough chargé de la procuration du duc de York épousa la princesse

[202 r°]

à Modène. Elle en partit accompagnée de madame la duchesse de Modène sa mère² et du prince Rinaldo son oncle.

Quoique cette princesse passât incognito par la France, elle fut défraîcie aux dépens du roy durant son voyage. Le marquis de Dangeau l'accompagnoit par ordre du roy. Sa Majesté sçachant qu'elle devoit arriver à Fontainebleau envoia au-devant d'elle le sieur Desrouville, maistre d'hostel du roy, avec des officiers de

[v°]

la bouche et autres officiers nécessaires, des pages, des valets de pied et des carrosses. Il en donna la conduite au sieur de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs.

Son Altesse Royalle fut complimentée à Fontainebleau de la part du roy par le duc de Saint-Agnan premier gentilhomme de sa chambre, de la part de la reyne par le marquis d'Hautefort son premier écuyer, de la part de Monsieur par le marquis de Gravet maistre de sa garde-

[203 r°]

robe et de la part de Madame par le marquis de Broon son premier écuyer.

La princesse arriva le 2 novembre à Paris. Elle alla descendre à l'Arsenal qu'on avoit fait meubler des meubles de la couronne.

Ce même jour, le roy voulant faire rendre à la duchesse de York des honneurs extraordinaires et non usités l'envoya visiter et luy faire ses compliments par le duc de Richelieu. Il voulut aussi que la reyne y envoiât

[v°]

le duc de la Vieuville son chevalier d'honneur. Il ordonna pareillement à Monsieur d'y envoier le

² [...] de la Duchesse [...] s'appelloit [...] Martinochi [estoit] veuve [...] Duc de [...] et Regente [pendant] la minorité [de] françois II^d [son fils] et de la Duchesse [sa fille] Marie d'Est. [note en marge à gauche].

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

maréchal duc du Plessis, son premier gentilhomme de la chambre, Sa Majesté affectant que ce fût des ducs qui y allassent. Le duc de Richelieu n'avoit point de charge. La reyne n'envoie point complimenter communément par son chevalier d'honneur. Monsieur avoit le comte du Plessis, receu en survivance de la charge de premier gentilhomme de la chambre, qu'il pouvoit envoyer. Le sieur de Bonneuil, par ordre du roy, les présenta à la duchesse de York.

[204 r°]

Le 3, le comte de Peterborough qui, en qualité d'ambassadeur du roy d'Angleterre, conduisoit madame la duchesse de York et de Modène en Angleterre, souhaita voir le roy incognito. Il luy fit demander audience par l'introducteur et l'honneur de s'y couvrir, quoiqu'il ne fût point chargé d'aucune lettre de créance. Le roy luy accorda ce qu'il demandoit à cause de l'alliance qui estoit entre les deux roys.

Avant l'arrivée de la duchesse de York, j'avois porté comme maistre des cérémonies au prévost des [v°]

marchands et aux échevins une lettre de cachet du roy, par laquelle il leur ordonnoit d'aller saluer ces deux princesses et de traiter la duchesse de York d'Altesse Royalle, ce qu'ils firent.

Le lendemain de son arrivée, lorsque le prévost des marchands luy fit son compliment, elle fut toujours debout et après les civilités rendues, elle receut les présens accoutumés de la ville. Madame la duchesse de Modène fut aussi complimentée et en eut aussi les présens.

Le 4 décembre, le roy vint

[205 r°]

de Versailles à Paris sur les trois heures pour rendre visite à madame la duchesse de York qui, estant avertie que le roy alloit arriver, vint accompagnée de madame la duchesse sa mère au bas de l'escalier pour le recevoir.

Le roy, après avoir baisé cette princesse et luy avoir tesmoigné la satisfaction qu'il avoit de la voir et madame la duchesse de Modène aussi, prit la main de Son Altesse Royalle, la conduisit en la chambre de parade où Sa

[v°]

Majesté s'assit dans un fauteuil et la princesse sur un siège pliant. La conversation dura un quart d'heure. Ensuite, Sa Majesté visita madame de Modène qui s'estoit retirée dans son appartement conduite par le marquis de Dangeau. Son Altesse sortit de sa chambre pour le recevoir. Il ne luy fit sa visite que debout et lorsqu'il l'eut faite, il revint ensuite dans la chambre de madame la duchesse de York où il laissa les deux princesses, ne voulant pas souffrir qu'elles sortissent

[206 r°]

pour le reconduire jusqu'à son carosse où elles vouloient aller.

Le 5, la duchesse de York et la duchesse de Modène arrivèrent à Versailles dans les carrosses du roy. Elles trouvèrent toute la garde françoise et suisse en haye et sous les armes, tambours appellans. A leur descente, l'introducteur des ambassadeurs et moy les conduisîmes dans un appartement qu'on leur avoit fait préparer où, s'estant quelque temps reposées, Son Altesse Royalle, que le marquis de Dangeau menoit par la

[v°]

main, alla sans la duchesse sa mère visiter la reyne. Au moment qu'elle apperceut Sa Majesté, elle

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

fit une profonde révérence, s'en approchant, elle en fit une seconde et ensuite une troisième qui fut encore plus respectueuse. La reyne ne fit aucun pas, la baissa. Après que Son Altesse Royalle eut fait son compliment et que Sa Majesté y eut répondu, on donna un fauteuil à la duchesse de York parce que le roy d'Angleterre en avoit donné un une seule fois à Madame dans le voiage qu'elle fit à Londres.

[207 r°]

Pendant que la reyne tenoit son cercle, le roy y survint qui, s'approchant de la duchesse de York, luy fit beaucoup d'honestetés et ensuite luy proposa la promenade. Mais avant que d'y aller, elle souhaita voir les appartements du château où le roy la mena. Durant ce temps-là, le sieur de Bonneuil et moy conduisîmes la duchesse de Modène au cercle de la reyne. Son Altesse passa au milieu des gardes du corps qui estoient en haye et sous les armes. En approchant de la reyne, elle fit trois profondes réverences.

[v°]

Sa Majesté la baissa et la fit mettre à sa main gauche où elle se trouva seule. Toutes les princesses et les duchesses qui n'avoient pas voulu luy céder la main avoient passé à main droite. Madame la duchesse de Modène, après avoir demeuré quelque temps chez la reyne se retira et alla joindre le roy dans les appartemens et de là ils allèrent dans les jardins où il y avoit des calesches préparées, dans une desquelles Sa Majesté monta avec les deux princesses seules,

[208 r°]

menant luy même sa calesche.

Monseigneur le Dauphin retournant de la chasse les salua dans la sale des festins de ce parc.

Au retour de la promenade, le roy leur donna une magnifique collation. La reyne ne s'y trouva pas parce que Son Altesse Royalle aiant eu un fauteuil devant Sa Majesté et ne l'ayant pas eu à la visite que le roy luy fit, elle seroit décheue dans le mesme jour de l'honneur qu'elle avoit eu. Les princesses et les duchesses se mirent à table et les dames qui avoient accompagné les

[v°]

deux princesses dans leurs voyages. Sur le soir, mesdames les duchesses de York et de Modène s'en retournèrent à Paris dans les mêmes carrosses du roy.

Le 6 sur les trois heures après midy, la reyne qui avoit dîné aux Carmélites rue du Bulois, arriva à l'Arsenal, accompagnée de plusieurs princesses et duchesses. Les duchesse [sic] de York et de Modène vinrent recevoir Sa Majesté en bas à la descente de son carrosse. Elle monta dans l'appartement de la duchesse de York à laquelle elle fit donner un fauteuil,

[209 r°]

madame la duchesse de Modène aiant passé dans son appartement.

La reyne, après sa visite faite, en rendit une à la duchesse de Modène qui fut assise à la droite près de la reyne et les princesses et les duchesses à la gauche. Sa Majesté s'estant levée passa dans l'appartement de la duchesse de York. Les deux princesses l'accompagnèrent jusqu'au bout de la grande sale de l'appartement où la reyne les pria instamment de la laisser aller sans la reconduire. A quoy, elles furent contraintes

[v°]

dans la crainte de déplaire à la reyne qui, par ses honestetés, leur marquoit assez le désirer.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Le 7, Monsieur vint voir madame la duchesse de York. Elle alla au-devant de luy à l'entrée de la porte de son antichambre. Monsieur la salua et la baisa. Elle le conduisit dans la grande chambre où on leur donna des fauteuils. Monsieur ayant fait sa visite, il en fut reconduit au même lieu. Elle l'avoit esté recevoir. On observa les mêmes cérémonies pour Madame qui la vint visiter [210 r°]

-ter une heure après.

Monsieur ne vit point la duchesse de Modène pour éviter de prendre la main sur elle.

Le 8, Mademoiselle, mademoiselle d'Orléans et madame de Guise vinrent ensemble voir la duchesse de York. Elle fut au-devant d'elles à la porte de sa chambre. On leur avoit préparé des sièges à dos, mais on estoit convenu, à ce qu'elles prétendirent, qu'on leur donneroit des fauteuils et elles ne voulurent point s'asseoir qu'on ne leur en apportât.

[v°]

Madame Anne, fille du duc de York avoit eu un fauteuil en présence de feue Madame lorsque la reyne d'Angleterre vint en France.

Madame la duchesse de York fut quelque temps sans vouloir visiter Monsieur, Madame et Mesdemoiselles. Son intention n'avoit pas esté de donner des fauteuils à Mesdemoiselles et comme elle croioit avoir esté en cela surprise, il fallut trouver quelque tempérament pour la satisfaire. Il fut arresté, sans

[211 r°]

la participation du roy qui ne vouloit point entrer dans ce démeslé, que Monsieur s'engageroit par écrit que lorsque les enfans de monsieur le duc de York viendroient en France, Madame les recevroit avec les mêmes honneurs. Depuis cet écrit, il se passa quelque temps sans qu'il fut au pouvoir de madame la duchesse de York de rendre ces visites, étant tombée malade. Mais elle n'eut pas plutôt recouvré sa santé qu'elle visita séparément Monsieur et Madame qui firent

[v°]

pour elle les mêmes pas qu'elle avoit faits pour Leurs Altesses Royales.

Ce même jour, cette princesse fut voir Mademoiselle qui la receut à l'entrée de son appartement. On luy donna un fauteuil et Mademoiselle en eut aussi un.

Le lendemain, elle alla au Palais d'Orléans où elle fut receue au haut de l'escalier par mademoiselle d'Orléans qui la conduisit dans son appartement où, après avoir receu la visite de cette princesse, Mademoiselle la conduisit jusqu'à l'entrée de l'appartement de

[212 r°]

madame de Guise qui l'attendoit pour la recevoir. Au retour de la visite qu'elle fit à madame de Guise, elle trouva mademoiselle d'Orléans au haut de l'escalier qui, avec madame de Guise, la remenèrent jusques au bas de l'escalier et virent partir son carrosse.

Ce n'estoit pas sans raison que Mesdemoiselles avoient cru que l'honneur qu'elles avoient eu leur estoit deu puisqu'en 1634 madame la duchesse de Lorraine ne se contenta pas de donner à mademoiselle d'Orléans un fauteuil, mais elle alla la première

[v°]

visiter Mademoiselle qui ne luy donna pas la main chez elle et ne la vint recevoir qu'au milieu de sa chambre et quand Mademoiselle alla rendre visite à madame la duchesse de Lorraine la duchesse de

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Lorraine la fut recevoir sur le degré et la reconduisit jusqu'au carosse qu'elle vit partir. Il est remarquable que quand feue Madame la Princesse et feue Madame la Comtesse allèrent visiter madame de Lorraine, elle leur fit tout l'honneur dans la chambre et que ces princesses luy firent le même honneur

[213 r°]

chez elles. On ne mit entr'elles à la cour aucune différence quoiqu'on la considérât comme princesse souveraine. Mais la duchesse de Lorraine, fille de feu Monsieur, venant en France, conservoit le rang qu'elle tenoit avant que d'avoir épousé le duc de Lorraine.

Pendant le séjour que fit la duchesse de York à Paris, le prince Rinaldo vint deux ou trois fois faire sa cour à Versailles.

Le 22 de novembre, madame la duchesse de York partit de Paris dans les carosses du roy. Elle [v°]

coucha à Beaumont où elle fut receue par les maire et échevins de la ville. Je les luy présentai. J'avois eu l'ordre du roy de la faire recevoir comme fille de France par toutes les villes où elle devoit passer. Cette princesse ne fut plus incognito depuis que le roy luy eut envoié à Fontainebleau ses officiers. Madame de Modène receut aussi les complimens et les présens de la ville.

De Beaumont, elle alla à Beauvais où l'on tira le canon. La bourgeoisie prit les armes, sortit de la ville et se mit en haye

[214 r°]

depuis les portes jusqu'à la maison épiscopale où elle trouva un des régimens anglois qui estoient au service du roy et qui monta la garde. Le corps de ville la harangua aux portes, le chapitre, le présidial et les autres corps la haranguèrent à la maison épiscopale où elle logea.

De Beauvais, elle alla à Poix ; de Poix à Abbeville où elle séjournna. On luy rendit les mêmes honneurs qu'elle avoit eus à Beauvais.

D'Abbeville, on alla à Montreuil. Le duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie, vint au [v°]

devant d'elle un quart de lieue luy faire ses complimens. Ensuite, il monta à cheval pour estre à la descente de son carosse. Cette princesse ayant mis pied à terre, il la baissa et madame la duchesse de Modène. Ensuite, il donna la main à la duchesse de York pour la conduire à son appartement où elle entendit tous les complimens du présidial et des autres corps.

Les prétentions de madame de Modène sur les princesses et les duchesses furent cause que madame d'Elbeuf ne vit ni l'une ni l'autre.

[215 r°]

Le lendemain, on alla à Boulogne où elle fut receue par le maire et par les échevins à la porte de la ville. L'évêque, dans son habit ordinaire assisté de son clergé en soutane et en manteau long la harangua.

De Boulogne, elle alla à Calais. Le 30, le duc de Charost qui en est gouverneur vint au-devant d'elle. Le canon la salua, le corps de ville la complimenta à la porte, les autres corps en sa maison et après qu'ils eurent rendu leurs devoirs à Sa Royauté, ils firent leurs complimens à madame la duchesse de Modène. Madame la duchesse de Charost suivit l'exemple

[v°]



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

de madame d'Elbeuf.

Avant le départ de ces deux princesses pour l'Angleterre, la duchesse de York régala tous les officiers du roy de présens.

Le 1^{er} décembre, la duchesse de York et la duchesse de Modène s'embarquèrent et toute leur suite dans six yachts accompagnés de trois gros vaisseaux de guerre que le roy d'Angleterre leur avoit envoiés. Elles mirent pied à terre à Douvre où le duc de York les attendoit. Ce prince receut la duchesse de York à la sortie du yacht, la baissa, luy marqua sa joye et fit son compliment à la duchesse de Modène qu'il baissa aussi. Il donna la main à la

[216 r°]

duchesse de York et la mena au logement que l'on luy avoit préparé. Le soir, ils souperent en public et après le repas ils receurent la bénédiction nuptiale de l'évêque d'Oxford. Le 2 et le 3^e jour, ils mangèrent encore en public.

Le 4, ils partirent de Douvre au bruit du canon pour venir à Cantorbery.

Le 5, ils arrivèrent à Rochester et de là à Londres.

Le marquis de Dangeau l'accompagna jusques à Londres par ordre du roy et fit en qualité d'envoyé extraordinaire des

[v°]

complimens au roy de la Grande-Bretagne et à toute la famille royale.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[219 r°]

Honneurs rendus à Charles second roy d'Angleterre.

Quoique les roys qui le sont par le droit de la naissance soient dépouillés de leurs royaumes, leur caractère est inéfaçable. On leur doit tout respect et ceux-cy doivent estre distingués des roys par élection. Lesquels, après avoir abdiqué, perdent quelque chose des honneurs qui leur estoient deus auparavant. Louis de Bourbon, premier prince du sang, sçavoit faire cette distinction. En voicy [v°]

un exemple en faveur des premiers : Charles second roy d'Angleterre estoit réfugié avec monsieur le duc de York son frère à Bruxelles. L'archiduc ne vouloit point donner la main à Sa Majesté parce qu'il représentoit, à ce qu'il disoit, le roy d'Espagne. Mais il ne faisoit pas réflexion que, représentant son maistre, il ne pouvoit pas se mesurer avec une personne qui en effect estoit roy et non représentant. Monsieur le Prince, qui avoit pris le parti d'Espagne, s'estoit rendu à la Chapelle, proche la Fère, en Picardie où il s'arresta.

[220 r°]

Il y receut un courrier de l'archiduc qui venoit le complimenter sur son arrivée. Monsieur le Prince, sçachant que l'archiduc refusoit au roy d'Angleterre les honneurs qui luy estoient deus, luy manda que, s'il ne luy donnoit pas la main à luy-même chez luy et même en lieu tiers, il alloit écrire au roy d'Espagne et dit au courrier qu'il ne luy donnoit pour tout délay que deux fois vingt-quatre heures pour avoir sa réponse. L'archiduc consentit aux demandes de Monsieur le Prince,

[v°]

ne croiant pas que pour un intérêt d'honneur où il pouvoit estre mal fondé, il dut perdre tous les avantages que l'Espagne pouvoit tirer de la retraite de Monsieur le Prince. Monsieur le Prince arrivé à Bruxelles receut tous les honneurs qu'il avoit désirés.

Quelques jours après, visitant le roy d'Angleterre, il le convia et le duc de York à dîner chez luy. Sa Majesté Britanique conduite dans la sale où la table estoit préparée ne voiant qu'un couvert dit à Monsieur le Prince qu'elle ne vouloit pas dîner

[221 r°]

seule avec son frère et qu'elle prétendoit dîner avec luy. On fit apporter deux couverts. Monsieur le Prince présenta au roy la serviette à laver qu'il prit enfin, après avoir esté longtemps à la refuser. L'archiduc ayant appris ce qui s'estoit passé, rendit ensuite au roy tous les respects deus à sa dignité royalle et au duc de York tous les honneurs qu'il devoit à sa naissance.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[223 r°]

**Arrivée de la reyne d'Angleterre en France avec le prince de Gales, le 21 décembre 1688.
Et celle du roy d'Angleterre, le 2 janvier 1689.**

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[224 r°]

**Arrivée de la reyne d'Angleterre en France avec le prince de Gales, le 21 décembre 1688.
Et celle du roy d'Angleterre, le 2 janvier 1689.**

Aussitôt que la reyne d'Angleterre fut arrivée avec le prince de Gales à Calais, monsieur le duc de Charost qui en est gouverneur en donna avis au roy.

Le roy fit partir dans l'instant le marquis de Blinghem son premier écuyer avec un de ses carrosses du corps pour la reyne et deux autres carrosses de suite,

[v°]

huit pages et quelques valets de pied.

Le roy ordonna à Monsieur le Prince, grand maistre de sa maison, d'envoyer les officiers nécessaires pour le traitement de la reyne.

Monsieur le Prince fit choix du sieur Desrouville, maître d'hôtel, et luy dit de mener avec luy deux gentilshommes servans, un contrôleur clerc, un commis du contrôleur général, des officiers de la bouche et du goblet avec un officier de panneterie et de fourière.

Sa Majesté ordonna aussi

[225 r°]

à l'évêque d'Orléans, premier aumônier, de nommer un chapelain et un clerc de chapelle et au duc de la Trimouille, premier gentilhomme de la chambre, deux huissiers de la chambre.

Au maréchal de Lorge, capitaine des gardes du corps, de détacher quarante gardes avec le sieur de Saint-Viance, lieutenant des gardes, les sieurs Demyanne et Hautefort, exempts.

Au marquis de Thiladet, capitaine des cent suisses de sa garde, de faire partir vingt suisses, un exempt et un fourier.

[v°]

Au marquis de Souches, grand prévost de l'hostel, quatre gardes de la prévosté.

Au comte de la Chaise, capitaine de la porte, quatre gardes de la porte.

Le sieur de Cavois, grand maréchal des logis, eut ordre aussi d'envoyer deux maréchaux des logis et quelques fourriers.

Il n'y eut point d'officiers des cérémonies. La reyne ne vouloit point qu'on luy fit aucune réception dans les villes. Sa Majesté Britanique demeura peu à Calais. Elle en partit le 23 décembre pour se rendre à Boulogne où la maison du roy

[226 r°]

la joignit. Elle y séjourna quelques jours, ne pouvant se résoudre à s'éloigner de la mer pour avoir plus promptement des nouvelles du roy d'Angleterre, mais tous les bruits qui courroient que le roy avoit été pris en se sauvant d'Angleterre firent qu'on pressa son départ pour la tirer d'un lieu où elle se trouvoit livrée toute entière à sa douleur et sans aucune consolation.

Pendant qu'elle estoit en chemin, le roy receut des nouvelles que le roy d'Angleterre s'estoit enfin sauvé et qu'il

[v°]

estoit arrivé le 2 janvier à quatre heures du matin à Ambleteuse à deux lieues de Boulogne.

La reyne d'Angleterre devant arriver à Beaumont le 5 janvier, le roy y envoia le comte d'Armagnac,

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

son grand écuier, luy faire des complimentens de sa part et de celle de Monseigneur le Dauphin. Il eut ordre aussi d'aller ensuite complimenter le roy d'Angleterre. Sa Majesté ordonna en même temps au marquis de Belinghem de mener au roy d'Angleterre un carosse du corps et d'en [227 r°]

faire tenir trois sur sa route, un à Beaumont, un à l'Usarche et le troisième à Saint-Denis.

Madame la Dauphine envoia le marquis d'Angeau, son chevalier d'honneur, complimenter la reyne. Monsieur envoia le comte de Châtillon, son premier gentilhomme, Madame, le marquis de la Rongère, son chevalier d'honneur.

Le baron de Rivière, capitaine des gardes de Monsieur le Prince, y fut de la part de son maistre et de celle de Madame la Princesse, de Monsieur le Duc et de

[v°]

Madame la Duchesse.

Toutes les personnes qui avoient esté complimenter la reyne allèrent au-devant du roy de la part de leurs maistres et de leurs maistresses luy faire les mêmes complimentens.

Le 6, le roy voulut aller au-devant de la reyne d'Angleterre. Il se rendit au-deçà du village de Châtou, dans la plaine de Saint-Germain. Sa Majesté étoit accompagnée des deux compagnies des mousquetaires, des chevaux-légers, des gardes du corps et de ses gendsarmes qui tous se placèrent, hors les gardes du corps,

[228 r°]

au-deçà du Pont-du-Pec.

Le roy qui avoit eu avis que la reyne approchoit, voiant venir le carosse où le prince de Gales étoit, descendit du sien, fit arrêter le carosse du prince de Gales, baissa ce prince et l'embrassa sans permettre qu'on le descendit. La reyne, qui suivoit de près, mit pied à terre. Le roy quitta le prince de Gales et vint à la reyne, la salua, la baissa et après beaucoup de civilités, il luy présenta Monseigneur le Dauphin et Monsieur qui la saluèrent et la baisèrent. Le roy, ensuite, la prit par la main

[v°]

et la fit monter dans le fond du carosse d'où elle venoit de descendre, la placea à droite et se mit à sa gauche. Monseigneur le Dauphin et Monsieur se mirent dans l'autre fond et la Donna Victoria et [blanc] qui estoient venues avec la reyne d'Angleterre se placèrent sur le strapontin.

L'on marcha vers Saint-Germain en cet ordre :

les deux compagnies des mousquetaires ;

les chevaux-légers ;

le carosse du premier écuier ;

le carosse du corps du roy ;

quatre chevaux-légers à la

[229 r°]

teste du carosse ;

quatre gardes du corps avec l'aide major marchans à la teste des chevaux du carosse du roy ;

le carosse où Leurs Majestés estoient ;

les gardes du corps derrière le carosse ;

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

les gendarmes ;

la marche fut fermée par les carrosses des princes.

A la descente du carrosse, dans la cour du château de Saint-Germain, le roy donna la main à la reyne pour la mener dans son appartement qui est celuy que la feue reyne occupoit où, aiant esté peu de temps, il voulut mener le

[v°]

prince de Gales dans celuy qu'on y avoit préparé proche de l'appartement de la reyne. Mais la reyne voulut l'en empêcher et, ne l'ayant pu faire, le suivit. Ensuite, ils revinrent ensemble à la chambre de la reyne et de là passèrent dans un cabinet où ils demeurèrent seuls un quart d'heure, Monseigneur le Dauphin et Monsieur estant restés dans la chambre.

Lorsque Leurs Majestés sortirent du cabinet, le roy ne voulut jamais souffrir que la reyne le reconduisit, l'obligeant de demeurer dans sa chambre.

Le 7 janvier sur les six heures du soir, le roy d'Angleterre

[230 r°]

arriva à Saint-Germain dans les carrosses du roy. Son premier dessein estoit de passer à Versailles pour y voir le roy, mais le roy luy manda qu'il l'alloit attendre à Saint-Germain, ce qu'il fit. Pendant qu'il l'attendoit, il visita la reyne qui estoit au lict. Comme on vint à parler dans la conversation du prince de Gales, la reyne dit au roy : j'avoue Monsieur que j'estimois mon fils bienheureux de ne pas sentir ses malheurs, mais présentement je l'estime bien malheureusement de n'estre pas en état de connoistre les bontés que vous

[v°]

avez pour luy.

Le roy, estant averti que le roy d'Angleterre arrivoit dans la cour du château, voulut aller au-devant de luy jusqu'au haut de l'escalier. Mais la foule de courtisan l'empêcha d'y arriver. Les deux roys se rencontrèrent dans la sale des gardes du corps où ils s'embrassèrent à diverses fois, se traitèrent de Monsieur et de Majesté en se parlant l'un à l'autre et après s'estre donné des marques d'estime et d'amitié, le roy crut qu'il ne falloit pas retarder le plaisir de la reyne de voir le roy d'Angleterre. Sa Majesté le pressa de

[231 r°]

passer le premier, luy donna le pas et la main, luy disant que pour aujourd'hui il vouloit faire les honneurs de sa maison, mais qu'après l'avoir mis en possession ce seroit à luy à les faire à son tour. Les roys et la reyne furent quelque temps en public. Le roy mena ensuite Sa Majesté Britanique voir le prince de Gales. Ce fut là que dans la conversation le roy d'Angleterre conta la manière dont il s'estoit sauvé de Rochester, estant assez persuadé que le prince d'Orange avoit favorisé sa retraite par

[v°]

la négligence des gardes qu'on luy avoit donnés. De là, ils passèrent chez la reyne où ils demeurèrent une demy-heure tous ensemble, proche du lict. Le roy sortant, le roy d'Angleterre voulut le reconduire. Le roy luy dit : Monsieur, nous avons plus d'un jour à vivre ensemble, ne faisons point de cérémonies, vous ne me reconduirez point. Le roy d'Angleterre ne sortit point de sa chambre et laissa aller le roy comme il voulut.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Le 8, le roy d'Angleterre vint à Versailles voir le roy. Lorsque Sa Majesté Brittanique [232 r°]

arriva, la garde françoise et suisse estoit sous les armes, tambours battans. Le roy, aiant donné un ordre pour toujours au maréchal duc de la Feuillade, mestre de camp du régiment des gardes, au duc de Noailles, capitaine des gardes du corps, et au marquis de Thiladet, capitaine des cent suisses, de faire rendre au roy d'Angleterre de pareils honneurs qu'à luy-même.

Dans le temps que le roy d'Angleterre arrivoit, le roy, accompagné de Monseigneur le Dauphin, de Monsieur, de messieurs les princes du sang

[v°]

vint au haut du degré de son petit appartement par où le roy d'Angleterre devoit passer. Le roy le receut avec un accueil favorable, l'embrassa, luy donna la main aux passages, le conduisit dans son salon proche de la table vis-à-vis de la cheminée où les roys, pendant une demy-heure, s'entretinrent en public. Ensuite, ils entrèrent dans le cabinet où ils demeurèrent une heure ensemble.

Au sortir du cabinet, le roy mena par la gallerie le roy d'Angleterre chez Madame la Dauphine, qui les receut à la

[233 r°]

porte de sa chambre où le roy d'Angleterre la salua et la bâisa. Les roys demeurèrent debout pendant la conversation ce qui donna lieu à Monseigneur le Dauphin de se rendre chez luy pour recevoir le roy d'Angleterre. La visite rendue, Madame la Dauphine reconduisit le roy d'Angleterre jusqu'à la porte de la sale des gardes et le roy le reconduisit jusqu'au haut de l'escalier, ordonnant à ses courtisans d'accompagner Sa Majesté Britanique chez Monseigneur le Dauphin.

[v°]

Monseigneur receut le roy d'Angleterre hors la porte de la sale de ses gardes, le conduisit dans sa chambre où, après avoir esté quelque temps, Monseigneur le mena dans son cabinet où ils demeurèrent debout et couverts et lorsque le roy se retira Monseigneur le reconduisit jusques au lieu où il l'avoit receu.

Le roy d'Angleterre alla aussi visiter les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, Monsieur et Madame et de là revint à Saint-Germain, aiant trouvé à son passage tous les gardes tambours battans.

[234 r°]

Le 9, Monseigneur le Dauphin alla à Saint-Germain rendre visite au roy et à la reyne d'Angleterre. Il commença par le roy qui le receut à la porte de sa petite chambre. Ils ne s'assirent et ne se couvrirent point. Monseigneur, se retirant, le roy le reconduisit jusqu'au lieu où il l'avoit pris. De là, Monseigneur passa par un petit cabinet pour aller à l'appartement de la reyne. La reyne fit quelques pas pour aller au-devant de luy, luy fit donner un fauteuil qu'on placea au-dessous du sien. Après la conversation qui dura peu

[v°]

Monseigneur prenant congé, la reyne fit les mêmes pas qu'il avoit fait à sa réception.

Le 10, Madame, Mademoiselle, Madame la Grande Duchesse, madame de Guise se rendirent à Saint-Germain sur les trois heures. Elles allèrent d'abord voir le roy d'Angleterre qui les bâisa. Elles visitèrent ensuite la reyne d'Angleterre qui les bâisa aussi. Sa Majesté Britanique, après avoir pris

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

un fauteuil, en fit donner un à Madame et des sièges pliants aux trois princesses.

Le 11, mesdames les princesses du sang rendirent les mesmes devoirs au roy et à la reyne.

[235 r°]

Elles eurent les mêmes honneurs que Mademoiselle.

Ce même jour, madame la princesse de L'Islebonne avec mesdemoiselles de L'Islebonne et de Comercy ses filles, la princesse d'Harcourt et la princesse de Soubise, mesdames les duchesses de Chevreuse, de Saint-Simon, de Beauvilliers vinrent voir la reyne. On donna à ces dames des sièges pliants : elles avoient prétendu d'estre baisées de la reyne, mais la reyne leur fit dire, avant leur visite qu'elles pouvoient choisir ou d'estre traitées selon le cérémonial anglois,

[v°]

qui alloit à les baiser seulement ou selon le cérémonial françois qui est d'estre assises sur des sièges pliants et d'avoir l'entrée au château pour leurs carosses, pendant que ces dames estoient au cercle de la reyne. Le roy survint, qui les salua toutes, les baissa, commençant par les princesses que le sieur de Viance luy nomma.

Le 13 sur les onze heures, monsieur Boucherat, chancelier, accompagné des sieurs Courtin, du Harlay, du comte d'Avaux, conseillers d'Estat et de quelques maistres des requestes, alla

[236 r°]

comme particulier à Saint-Germain voir le roy d'Angleterre, à qui il fit un compliment et luy présenta ensuite les personnes qui l'avoient accompagné.

A midy, Monsieur vint rendre visite au roy d'Angleterre. Le roy, qui estoit dans sa petite chambre, ne fit qu'un pas ou deux pour le recevoir et conserva la main sur luy. Monsieur s'excusa sur son indisposition d'avoir tant tardé à le venir voir. Pendant tout le temps de la visite, ils demeurèrent l'un et l'autre debout et

[v°]

découverts et lorsque Monsieur prit congé de luy, le roy ne le reconduisit point. Monsieur alla aussi chez la reyne. Sa Majesté Britanique, après avoir pris un fauteuil qu'on placea vers le milieu du pied du lict, en fit donner un à Monsieur qu'on mit au-dessous du sien. Monsieur s'assit sans se couvrir. La conversation dura peu ; le roy et la reyne n'avoient pas encore esté à la messe, il estoit tard. Monsieur se leva, le roy entra dans l'instant, la reyne et Monsieur se séparèrent, Monsieur pour aller voir le prince de Gales. Alors le roy donna la main à

[237 r°]

la reyne pour la conduire à la chapelle dans une tribune où, l'ait laissée, descendit en bas entendre la messe, estant accompagné des gardes du corps du roy. Après la messe, il remonta à la tribune reprendre la reyne.

Le roy et la reyne dînèrent en public avec les mêmes cérémonies qu'on observe pour le roy, le maistre d'hostel aiant son baston, l'essai se faisant des viandes, la nef au bout de la table et à chaque couvert un cadena. Pendant le dîner, la duchesse

[v°]

de Nevers et quelques autres duchesses vinrent, à qui on donna des sièges pliants.

Après le dîner, Monsieur le Prince, Monsieur le Duc, monsieur le prince de Conti, monsieur le duc du Maine et monsieur le comte de Toulouze visitèrent le roy. Sa Majesté Britanique les receut

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

debout sans faire aucun pas. Monsieur le Prince les présenta tous. Le roy se couvrit et les princes se couvrirent et demeurèrent couverts pendant tout le temps qu'ils furent ensemble. La visite finie, les princes se retirèrent et le roy demeura en sa place.

Ces princes visitèrent la

[238 r°]

reyne qui estoit assise dans un fauteuil. Elle se leva, les baissa tous et leur fit donner des sièges pliants. Mais comme la reyne avoit à aller à Versailles, ils demeurèrent peu à leur visite. Lorsqu'ils se levèrent, la reyne se leva, mais ne fit aucun pas pour les conduire. Tous ces princes passèrent dans l'appartement du prince de Gales.

La reyne partit sur les trois heures de Saint-Germain. Elle monta dans un des carosses du corps du roy. Un exempt et vingt gardes du corps la suivoient. Elle trouva en arrivant à

[v°]

Versailles la garde françoise et suisse sous les armes, tambours battans, à la porte les gardes de la porte, les gardes du grand prévost et les cent suisses sous les armes dans la cour. Sa Majesté Britanique descendit au bas de l'escalier du petit appartement. Le roy la receut au haut de l'escalier et la conduisit au salon, luy fit donner un fauteuil et en prit un qu'on mit au-dessous du sien. Sa visite faite, le roy la conduisit par la gallerie chez Madame la Dauphine qui la receut à l'entrée de son appartement. Le roy les voiant ensemble, les quitta avant que de s'asseoir.

[239 r°]

Madame la Dauphine présenta à la reyne monsieur le duc de Bourgogne, le duc d'Anjou et le duc de Berry. Sa Majesté Britanique les baissa tous. L'on prit des fauteuils, la reyne se mit au milieu à la place d'honneur ayant à sa droite Madame la Dauphine et à sa gauche monsieur le duc de Bourgogne, monsieur le duc d'Anjou au-dessous de Madame la Dauphine et le duc de Berry au-dessous de monsieur le duc de Bourgogne, Madame au-dessous de monsieur le duc d'Anjou. Le cercle fut grand et rempli de princesses et de duchesses, à

[v°]

qui on donna des sièges pliants. La visite dura plus d'une demy-heure, après laquelle la reyne alla voir Monseigneur le Dauphin, estant reconduite par Madame la Dauphine jusqu'à la sale des gardes où elle n'entra pas. Monseigneur receut la reyne au même lieu qu'il avoit receu le roy et la reconduisit après sa visite au même endroit. De chez Monseigneur, elle alla voir messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry dans leurs appartemens et ensuite Monsieur et Madame qui l'attendoient chez eux.

[240 r°]

Depuis, les roys se sont veus familièrement sans aucune cérémonie.

Monsieur de Chartres n'a pas veu en visite le roy. Mademoiselle d'Orléans qui faisoit difficulté au commencement de visiter le roy et la reyne les a veu depuis avec Madame la Grande-Duchesse et madame de Guise.

Le sieur de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, demanda au roy d'Angleterre audience pour messieurs les ambassadeurs de Venise, de Savoye et de Malte qui, s'estant rendus à Saint-Germain au jour

[v°]



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

qu'on leur avoit marqué, on leur dit que le roy les recevroit en particulier dans son cabinet sans les faire couvrir, à quoys les ambassadeurs ne pouvant consentir, ils ne le virent point.

Le roy ne crut pas devoir leur donner une audience publique. Il n'avoit pas voulu recevoir de compliments d'aucun corps du royaume.

Le roy d'Angleterre partit de Saint-Germain le dernier de février 1689 pour aller en Irlande.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[242 r°]

Réception faite au roy et à la reyne d'Angleterre à Fontainebleau le 11 octobre 1690.

Le 11 octobre, le roy et la reyne d'Angleterre partirent de Saint-Germain pour Fontainebleau. Ils arrivèrent sur les quatre heures à une lieue au-delà de Chailly où ils trouvèrent le roy qui venoit au-devant d'eux.

Dès que les roys et la reyne se virent proche, ils descendirent tous de leurs carrosses et après quelques complimentens qu'ils se firent, le roy leur proposa le plaisir de la chasse du vol des oyseaux. On y passa une heure de temps et

[v°]

avant la fin du jour, on prit la route de Fontainebleau.

La reyne d'Angleterre se mit dans le fond du carrosse entre le roy et le roy d'Angleterre, à qui le roy avoit donné la droite. Monsieur et Madame se placèrent sur le devant, monsieur le duc de Chartres et la princesse de Conti la douairière à une portière, madame de Maintenon et madame Dalmont, dame d'honneur de la reyne, à l'autre portière. Monseigneur le Dauphin qui voulut continuer la chasse, ne monta point en carrosse.

Le carrosse du corps estoit précédé de la brigade des chevaux

[243 r°]

légers et suivi des gardes du corps et de la brigade des gendarmes.

A la descente du carrosse, le roy donna la main à la reyne et fit passer le roy d'Angleterre le premier. Il l'amena à l'appartement de la reyne mère et se retira après une demy-heure de conversation. Le roy et la reyne d'Angleterre le reconduisirent jusques à la porte de leur chambre, estant convenus de ne point passer outre dans les visites qu'ils se feroient.

A l'heure du souper, le roy alla prendre la reyne, luy donna la main et la conduisit chez le roy d'Angleterre qui, après s'estre

[v°]

joint à eux marcha devant eux et passa toutes les portes le premier.

La reyne se mit au milieu de la table, le roy d'Angleterre prit la droite et le roy se mit à la gauche de la reyne. Ils avoient des fauteuils et à leur droite chacun un cadenas. Monseigneur le Dauphin se mit au bout de la table à droite avec Madame la Princesse et au-dessous d'elle, au revers de la table vis-à-vis du roy d'Angleterre, mesdames les princesses du sang. A l'opposite de Monseigneur, Monsieur et Madame, monsieur le duc de Chartres au revers vis-à-vis le roy, tous sur des sièges pliants, monsieur le duc de Chartres n'observant point la place qu'il auroit deu tenir.

[244 r°]

Un aumônier du roy et un maistre d'hostel avec son baston estoient proche du roy d'Angleterre et le second aumônier proche du roy. L'essai du vin, de l'eau et de tous les plats se faisoit en leur présence, Sa Majesté faisant rendre à Leurs Majestés Britaniques les mêmes honneurs qu'on luy rend. Après le souper, le roy reconduisit la reyne à son appartement.

Le 12, le roy d'Angleterre vint au lever du roy. Sa Majesté, quoiqu'en robe de chambre, alla au-devant de luy, le fit entrer dans son cabinet jusqu'à ce qu'elle fut habillée. Ensuite, elle alla le retrouver ou après qu'ils eurent

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[v°]

esté quelque temps, elle le reconduisit jusques à la porte de la chambre.

A l'heure de la messe, le roy alla dans l'appartement de la reyne, luy donna la main et la conduisit à la chapelle. En y entrant, le père supérieur des Maturins présenta l'aspersoir à Leurs Majestés. Le roy prit de l'eau bénite et en présenta à la reyne.

La reyne se mit au milieu du prié-Dieu, le roy d'Angleterre à sa droite et le roy à sa gauche. Le chapelain, en commençant la messe, fit un seul salut pour tous. L'aumônier du jour servoit le roy d'Angleterre, et le second, le roy.

[245 r°]

A la fin de la messe, le chapelain apporta le corporal au roy d'Angleterre, luy faisant un salut avant que de le luy présenter à baiser et un second après le luy avoir présenté. Il le donna aussi à baiser à la reyne et ensuite au roy avec les mêmes saluts. L'aumônier du jour observa la même règle en donnant à Leurs Majestés de l'eau bénite avec le goupilon sans sortir de sa place.

Après la messe, le roy conduisit chez luy à son appartement la reyne pour dîner. Le roy et la reyne se placèrent comme ils avoient fait le jour précédent au souper.

[v°]

Après le dîner, on alla à la chasse et au retour on tint appartement avec musique.

Depuis le jour de l'arrivée de Leurs Majestés Britaniques jusqu'à leur départ qui fut le 18, le roy leur rendit toujours les mêmes honneurs et le jour qu'ils partirent il les reconduisit jusques au bord de la forest du côté de Chaly.

Avant leur départ, le roy eut la nouvelle que les troupes qu'il avoit envoiées en Irlande estoient arrivées à Brest. Il l'envoya dire par le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre,

[246 r°]

au roy d'Angleterre. Sa Majesté Britanique le pria de dire au roy que ses manières civiles dans le particulier le rendoient autant au-dessus des honestes gens du monde que sa conduite sage dans les affaires importantes l'élevoit au-dessus des autres roys de la terre. La reyne qui estoit là présente, à qui le duc d'Aumont devoit aussi faire part de la nouvelle, luy dit : vous luy direz, s'il vous plaît, que mes chagrins disparaissent en sa présence et qu'il a sceu les charmer par les bons traitemens qu'il nous fait.

[v°]

Réception du roy et de la reyne d'Angleterre à Versailles en 1691.

Le 18 avril, le roy, après la prise de Mons, se rendit à Versailles. Le roy et la reyne d'Angleterre le vinrent voir. Il les receut à son ordinaire et les mena à son salon où il tint cercle. La reyne estoit assise entre le roy d'Angleterre qui étoit à sa droite et le roy qui étoit à sa gauche, tous trois dans des fauteuils. Les princesses et duchesses eurent des tabourets. C'est la première fois que le roy a tenu cercle. Le roy d'Angleterre devoit estre au milieu, la reyne à sa

[247 r°]

droite et le roy à la gauche du roy d'Angleterre.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[248 r°]

Arrivée du prince de Danemarck en France, 1692.

Frédéric, prince de Danemarck, héritier présomptif de cette couronne, après avoir veu l'Italie, vint en France vers la fin du mois de juillet 1692. Il parcourut les principales villes du royaume et séjourna dans celles qui luy plurent davantage.

Il arriva à Paris le 15 janvier 1693, descendit à l'hostel de la reyne Marguerite, maison [v°]

garnie que ses domestiques prirent soin de faire meubler autrement qu'elle n'estoit.

Ce jour-là, il soupa chez madame Meyercrone, femme de monsieur l'envoyé de Danemarck, avec la comtesse d'Auvergne et sa fille, la duchesse de la Trimouille et sa fille, la princesse de Wirtemberg, les duchesses de Fois et de [Brachio] et mesdames de Villars, [d'Assigna] et de Brou. Il ne voulut point prendre de fauteuil avec ces dames et s'assit comme elle sur un siège à dos. Un de ses domestiques le servoit à table

[249 r°]

et un page luy donnoit à boire.

Il y eut bal après le souper. Les dames se levoient lorsque le prince dançoit. Elles luy rendirent en cela un honneur qui n'est deu qu'aux testes couronnées. On ne laisse pas cependant de le rendre à Monseigneur le Dauphin, comme devant estre nostre souverain, mais c'est hors la présence du roy. Quelques jours avant l'arrivée du prince, monsieur de Croissy demanda à monsieur l'envoyé de Danemark de quelle manière le prince vouloit

[v°]

estre receu, que s'il vouloit, le roy le logeroit et le défraieroit, qu'il seroit servi par ses officiers et qu'on luy rendroit tous les honneurs deus à sa naissance. Monsieur l'envoyé témoigna à monsieur de Croissy que le prince vouloit estre incognito sous le nom du comte de Scavembourg, que néanmoins le comte d'Alfelt son gouverneur et son chambelan, chargé de sa conduite, le verroit et qu'ils conviendroient ensemble de toutes choses.

Le comte d'Alfel vit monsieur de Croissy à Versailles et

[250 r°]

convint avec luy de tout. Le prince y vint le lendemain dans ses carosses, descendit chez un baigneur où monsieur de Croissy le vint prendre pour le conduire chez le roy.

Ce prince prit une chaise à porteurs et vint au petit appartement du roy, accompagné du comte d'Alfelt, du prince Hahn, maréchal de la cour, du comte d'Halt, premier gentilhomme de la chambre, de monsieur l'envoyé, des sieurs Houdarf et Waster. Monsieur de Croissy et le sieur de Bonneuil qui avoient pris les devants, se

[v°]

trouvèrent à la descente de ce prince et le conduisirent au petit appartement par un degré dérobé. Le duc de Beauvilliers, premier gentilhomme de la chambre en année, le receut à l'entrée de l'appartement et le mena ensuite avec monsieur de Croissy et le sieur de Bonneuil au cabinet du roy. Le roy estoit debout, voiant entrer le prince, osta son chapeau, ne fit aucun pas pour aller au-devant de luy. Le prince s'en approcha en le saluant profondément après les premiers complimens. Le roy

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

se couvrit et le fit couvrir.

[251 r°]

Il n'y avoit dans le cabinet que les ducs de la Trimouille et d'Aumont, premiers gentilshommes de la chambre, le duc de la Rochefoucaut, grand maistre de la garde-robe, monsieur de Croissy, le sieur de Bonneuil et les seigneurs danois cy-dessus nommés y estoient aussi, mais tous éloignés du roy.

Après un quart d'heure de conversation, le prince se retira sans présenter au roy ceux de sa suite. Sa Majesté demeura en sa place et ne fit aucun pas. Le duc de Beauvilliers reconduisit le prince où [v°]

il l'avoit pris à l'entrée de l'appartement et le laissa entre les mains de monsieur de Croissy et du sieur de Bonneuil qui le menèrent chez Monseigneur le Dauphin.

Le duc de la Trimouille, servant de premier gentilhomme de la chambre auprès de Monseigneur le Dauphin, l'attendoit à la porte de l'antichambre et le conduisit dans la chambre. Monseigneur estoit un pas hors la porte de son cabinet où il le receut, luy donna la main et le fit

[252 r°]

passer le premier. On apporta deux fauteuils qu'on placea sur la même ligne et non vis-à-vis l'un de l'autre pour marquer l'égalité des personnes. La visite finie, Monseigneur le reconduisit un pas hors son cabinet. Le duc de la Trimouille à la porte de l'antichambre où il prit congé du prince, monsieur de Croissy et le sieur de Bonneuil le menèrent chez messeigneurs les ducs de Bourgogne et d'Anjou.

Ces princes, accompagnés

[v°]

du duc de Beauvilliers leur gouverneur, vinrent au-devant de luy dans leur antichambre, luy firent tous les honneurs et le conduisirent dans leur cabinet où il y avoit trois fauteuils placés sur la même ligne. Le prince se mit au milieu du duc de Bourgogne et du duc d'Anjou et tous trois se couvrirent. A la sortie, les mêmes pas se firent et les mêmes honneurs se rendirent qu'à l'entrée.

Ces fauteuils placés avant l'arrivée du prince estoient pour luy faire plus d'honneur :

[253 r°]

c'est faire voir qu'on attend, c'est se préparer à recevoir.

Ce prince finit ses visites à Versailles par celle de monseigneur le duc de Berry qui fit pour luy tout ce que messeigneurs ses frères venoient de faire.

Dans toutes ces visites, les gardes du corps ne prirent point les armes à son passage. L'introducteur accompagna ce prince à toutes les visites qu'il fit. C'estoit à luy à le mener partout et non à monsieur de Croissy dont la fonction

[v°]

est d'estre toujours auprès du roy et de Monseigneur le Dauphin. L'incognito est bon pour éviter l'embarras de toutes les cérémonies du dehors, mais comme tout prince qui est incognito ne veut pas perdre son rang, c'est son avantage que l'introducteur soit auprès luy pour l'avertir des coutumes et usages qu'il peut ignorer et aussi pour luy faire rendre le respect par des gens qui, ne le connaissant pas, pourroient en manquer.

Ce même jour, le prince

[254 r°]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

retourna à Paris, visita au Palais Royal Monsieur et Madame séparément. Ils luy rendirent les mesmes honneurs que messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. Ce prince baissa Madame et ne voulut point s'asseoir au-dessus d'elle.

Le 27, le prince vint comme particulier au lever du roy, accompagné seulement de ses gentilshommes. Le roy estoit debout et avoit pris sa chemise. Il s'approcha du prince et luy parla, s'acheva de s'habiller et, allant au

[v°]

prié-Dieu, il luy parla encore. Le prince n'attendit pas son retour, sortit de la chambre avant que le roy eut fini sa prière et alla, conduit par un contrôleur des bastimens, aux appartemens et à l'orangerie.

Entre une heure et midy, il vint dans la grande gallerie où les princesses et les dames s'estoient rendues. Il s'en approcha et les entretint jusqu'à ce que le roy vint à passer pour aller à la messe. Le prince se mit à son passage. Le roy luy fit beaucoup

[255 r°]

d'honestetés et monsieur de Croissy luy donna à dîner et ensuite un concert.

Le 28, Monsieur donna un bal au Palais Royal où les princesses du sang vinrent parées. Monseigneur le Dauphin, Monsieur et Madame estoient assis dans des fauteuils. Le prince de Danemarc arriva après le branle. Monsieur, le voiant, alla à luy, le fit asseoir dans le rang des dames sur un siège pliant et se mit auprès de luy. Un moment après, madame d'Enrichemont vint prendre [v°]

le prince pour dancer. Sa dance finie, le prince prit Mademoiselle. Il devoit s'adresser à madame la duchesse de Chartres qui estoit la dame du bal. Quelque temps après, il fut pris par la princesse d'Hannover et la princesse de Conti par le prince.

Le 30 janvier, Monsieur luy rendit incognito sa visite. Il y vint avec les duchesses de Vantadour et de Foix dans un de leurs carrosses, sans estre accompagné de ses gardes, mais seulement de quelques-uns de ses principaux officiers. Ce prince

[256 r°]

le receut à la porte de son antichambre, luy donna la main, le fit entrer le premier et les dames ensuite. Au milieu de la chambre, il y avoit une table de jeu pour mieux marquer que tout se passoit sans cérémonie. On ne fut point assis pendant la visite, laquelle estant finie, le prince ne reconduisit Monsieur que jusqu'au lieu où il l'avoit pris.

Le mardi gras, il se fit à Versailles un bal qui ne fut rempli que de masques. Le prince s'y rendit sur les neuf heures du soir. Le duc de la Trimouille, accompagné de

[v°]

cinq ou six personnes de qualité qu'il avoit choisies par ordre du roy, le receut à la descente de son carosse au bas de l'escalier de l'appartement ordinaire du roy et le conduisit dans celuy de la feue reyne où il demeura quelque temps en conversation, pendant qu'on dressoit dans l'antichambre une table. Dès qu'elle fut couverte, on vint avertir qu'elle estoit servie. Le prince se mit à table et fit mettre à sa droite le duc de la Trimouille proche de luy. Les gentilshommes danois et françois y prirent indifféremment leurs places

[v°]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

entre lesquels monsieur de Bonneuil estoit.

Après le souper, comme les masques commençoint à entrer dans la sale du bal, le prince et ceux de sa suite se masquèrent et vinrent. Aussitôt qu'il fut entré, la duchesse de la Feuillade le prit pour dancer et il prit ensuite Mademoiselle. Après qu'il eut dansé, le roy luy vint faire des honestetés et demeura quelque temps avec luy et avant que le bal finît et que le prince en sortît, Sa Majesté s'en approcha encore.

[v°]

Ce prince devoit partir le 15 février, mais il différa son voyage au 21 pour voir la reveue que le roy devoit faire à la plaine d'Ouille de ses régimens des gardes françoises et suisses. Comme il n'avoit point d'équipage, on luy donna des chevaux de l'escrerie du roy et pour ceux de sa suite.

Le 18, il prit congé du roy, vit Monseigneur le Dauphin, messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, estant conduit et receu avec les mêmes cérémonies qu'il l'avoit esté à la première visite qu'il leur fit. Il vit

[258 r°]

Monsieur ; il vit Madame qu'il bâsia et bâsia aussi Mademoiselle qui estoit présente.

Monseigneur le Dauphin, ni messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry ne le visiterent point. On en estoit convenu.

Le prince royal ne vit point monsieur le duc de Chartres. Ils avoient des prétentions différentes. Le prince croioit que c'estoit au duc de Chartres à le venir voir le premier et le duc de Chartres prétendoit le contraire.

Le roy luy parlant de la route qu'il devoit tenir en

[v°]

Flandres, luy dit que sur son chemin, en se détournant fort peu, il pourroit voir Chantilly dont les jardins et les eaux méritoient d'estre veus. Monsieur le prince s'y rendit, croiant l'y recevoir, mais le prince de Danemark envoia s'excuser dès Louvre. Il pouvoit voir ce lieu sans qu'on [eut] pu croire qu'il eut esté le premier à visiter Monsieur le Prince.

Dans le temps que le prince partit de Paris, le présent que Sa Majesté vouloit luy faire n'estoit pas encore achevé. Mais le lendemain, l'écuier de monsieur de Croissy qui en fut chargé le trouva au Pont-de-Saint-

[259 r°]

Maixant. Il s'adressa au comte d'Alfelt, à qui il rendit une lettre de monsieur de Croissy et en même temps il luy présenta une espée enrichie de diamans de la valeur de cent mile livres pour le prince et pour luy une boete de portrait du roy orné de diamans. Il luy dit en le quittant qu'il alloit venir prendre la réponse, mais comme il avoit ordre de ne pas accepter aucun présent de la part du prince, il monta à cheval dans l'instant.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[260 r°]

Audience au prince de Holstein Gottorp en 1693.

Le 25 décembre, le comte Qualen, gouverneur du prince d'Holstein Gottorp, vint chez moy me témoigner que son maistre souhaitoit avoir l'honneur de saluer le roy et toute la famille royalle. Je luy dis que j'irois le lendemain recevoir les ordres de ce prince. Je me rendis chez luy rue Tournon. Je le trouvai au bas de l'escalier qui alloit sortir, son honesteté luy fit dire qu'il alloit chez moy. Je [v°]

le pressay de me marquer le jour qu'il vouloit venir à Versailles. Mais, quelques instances que je fissee, il ne voulut m'en rien dire que je ne fusse monté en son appartement. Il me témoigna de l'impatience de voir le roy. Je luy dis que s'il vouloit venir dès ce soir coucher à Versailles, il verroit monsieur de Croissy à qui tous les princes estrangers rendent ordinairement visite et que le lendemain il salueroit le roy après son lever, ce qu'il accepta, me déclarant qu'estant incognito, il ne vouloit aucune

[261 r°]

cérémonie. J'allai dans le moment à Versailles dire au marquis de Croissy que le second fils du duc de Holstein Gottorp y estoit, à dessein de le voir. Le marquis de Croissy me dit qu'il pouvoit venir chez luy. Ce prince vint à son appartement, accompagné de plusieurs de ses gentilshommes. Ce ministre vint au-devant de luy, hors de son antichambre et le conduisit dans son cabinet, luy fit donner un fauteuil et en prit un. Comme ce n'estoit qu'une visite d'honestetés, je

[v°]

restai dans le cabinet et j'eus aussi un fauteuil, mais ses gentilshommes demeurèrent debout devant leur maistre.

La visite rendue, monsieur de Croissy le reconduisit hors de son appartement et vint jusqu'au palier de son escalier qui donne dans la cour.

Je dis au roy que ce prince souhaitoit avoir l'honneur de le saluer. Il me dit de le conduire le lendemain dans son cabinet, après son lever.

Le roy, me voiant proche du prince, vint à luy et luy parla obligeamment. Ce prince ne se couvrit point parce qu'il n'y a

[262 r°]

que les ainés des maisons souveraines qui ont l'honneur de se couvrir et son frère, en cette qualité, en avoit joui.

Le prince vit ensuite Monseigneur le Dauphin qui le receut dans son cabinet.

L'après-dînée, je le conduisis chez messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry qu'il vit séparément.

Le 30, il visita Monsieur et Madame qui estoient à Paris, monsieur et madame de Chartres. Son carrosse entra dans la cour du Palais-Royal. Monsieur étoit

[v°]

au jeu, tenant appartement. Voiant venir ce prince, il se leva et fit quelque pas au-devant de luy. Après quelques civilités que Monsieur luy fit, il luy demanda permission de retourner au jeu. Madame, qui estoit là présente, s'avança et baissa le prince et après s'estre assez de temps entretenue



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

avec luy en Allemand, elle donna lieu au prince de saluer mademoiselle de Chartres qu'il bâsa.
Monsieur de Chartres survint ensuite, qu'il salua.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[264 r°]

Réception faite à Gustave prince palatin, le 16 novembre 1694.

Gustave, prince palatin des Deux-Ponts, âgé de 23 ans, fils du prince Adolphe, frère du feu roy de Suède, quitta le service de Hollande où il avoit servi deux ans en qualité de lieutenant colonel d'infanterie. Voiant que l'on ne le distinguoit pas et qu'on ne luy donnoit aucun emploi plus considérable, il vint à Paris où

[v°]

il voulut estre incognito. Il souhaitoit prendre parti dans nos troupes.

Ce prince, dans le dessein qu'il avoit de saluer le roy, me fit l'honneur de me venir voir et me marqua de l'empressement de rendre au roy ses respects. J'en parlai au marquis de Croissy.

Le 19 novembre, ce prince se rendit à Versailles, alla voir le marquis de Croissy qui vint au-devant de luy, quoiqu'il fût incognito. Sa visite faite, je le menai dans la sale des am-

[265 r°]

-bassadeurs et de là dans le cabinet du roy. Le roy, après son lever, s'y estant rendu, y receut ce prince et luy fit beaucoup d'honestetés, ce qui se passa sans cérémonie. Il vit aussi Monseigneur le Dauphin qui le receut pareillement dans son cabinet et vit ensuite messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry qui estoient tous trois ensemble. Le duc de Beauvilliers leur gouverneur fit au prince quelques civilités, quoiqu'il fût incognito, allant au-devant de luy dans la chambre,

[v°]

sans en sortir néanmoins.

Le 20, je le menai sur le soir chez Monsieur et Madame qui estoient à Paris au Palais-Royal. Monsieur n'estant pas chez luy dans son appartement, je le conduisis chez Madame à qui je dis le nom du prince que je luy menois. Madame vint à luy, le baissa et l'entretint jusqu'à ce que Monsieur se fut rendu dans son appartement. Madame le présenta à Monsieur, au duc de Chartres et à Mademoiselle.

[266 r°]

Audience de congé au prince palatin des Deux-Ponts, 1694.

Le 16 décembre, le prince palatin prit congé du roy. Je le conduisis dans le cabinet où le roy, après son lever, s'y estant rendu, receut le prince qui luy fit son compliment sur le regret qu'il avoit de quitter la France plutôt qu'il ne croioit, mais qu'il partoit dans l'espérance de revoir Sa Majesté au printemps. Son discours tendoit à voir par la réponse du roy

[v°]

s'il pouvoit espérer de l'emploi dans ses troupes.

Il vit aussi Monseigneur le Dauphin qui le receut dans son cabinet et alla ensuite chez les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. Ces princes firent quelques pas au-devant de luy. A la sortie, le duc de Beauvilliers, leur gouverneur, le reconduisit à la sale des gardes du corps.

Il visita Monsieur et Madame qui le baissa.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[268 r°]

Réception des princes Alexandre et Constantin, fils de Jean III Sobieski roy de Pologne, en 1696.

Le 27 décembre, le prince Alexandre sous le nom du marquis Jaroslaf et le prince Constantin sous celuy du comte de Pomergean après la mort du roy Jean III de la maison de Sobieski vinrent en France, saluèrent incognito le roy à Versailles. Sa Majesté les receut debout et découvert dans son cabinet vers l'heure de midy, avant qu'il se mît à table.

[v°]

Ils estoient accompagnés de madame la marquise de Béthune, leur tante, du marquis Torcy, ministre et secrétaire d'Estat, de l'introducteur des ambassadeurs et de leurs gentilshommes polonois. Le roy leur fit un accueil honeste et après un demy-quart d'heure de conversation, il s'inclina le premier pour marquer qu'il avoit receu leur visite. Ils se retirèrent. Le roy ne les fit point couvrir.

Le rang qu'ils tiennent en Pologne n'est pas grand. Ils ont seulement l'avantage de

[269 r°]

préceder toute la noblesse, mais ils n'ont point d'entrée au sénat où l'on n'est admis que par les charges et par les emplois.

En 1669, le roy Cazimir qui venoit d'abdiquer son royaume de Pologne ne fut point autrement receu du roy à Saint-Germain. Il n'eut ni le pas, ni la main, mais il se couvrit.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[270 r°]

Audience au frère du duc de Parme en 1698.

Le 1^{er} février, Antoine de Parme, frère du duc de Parme, âgé d'environ 18 ans, voulant estre incognito, vint à Versailles sous le nom de marquis de Sala. Il vit le roy dans son cabinet, qui le receut sans cérémonie, estant sans gands et sans chapeau, proche d'une fenestre. J'y avoys conduit le prince. Le marquis de Torcy estoit là, présent. Le roy ne fit aucun pas pour luy. Messeigneurs [v°]

les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, Monsieur et Madame en usèrent de même. Mais Madame s'avança pour en estre baisée. Elle avoit demandé à Monsieur si elle [le] devoit faire. Monsieur luy dit qu'elle le devoit, quoiqu'il fût incognito. Il estoit présomptif héritier des Estats du duc son frère qui n'avoit point d'enfans. Il auroit pu se couvrir.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[272 r°]

Audience donnée au prince Gaston, second fils de Cosme III grand-duc de Toscane, en 1698.
Le 21 may, le prince Gaston vit sous le nom de marquis de Sienne le roy dans son cabinet où je le conduisis. Sa Majesté le receut debout sans gands et sans chapeau et ne fit aucun pas. Ce prince la salua profondément et luy fit son compliment découvert.

Quand ce prince eut esté connu sous son nom, il n'auroit pas eu l'honneur de se couvrir devant le roy. Il estoit puisné. Après

[v°]

l'audience du roy, je le conduisis chez messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry qui tous trois le receurent ensemble, sans luy faire aucune cérémonie. Il vit ensuite madame la duchesse de Bourgogne qui le baisa.

Le 22, il alla à Meudon voir Monseigneur le Dauphin et l'après-dînée à Saint-Clou voir Monsieur, Madame, monsieur le duc de Chartres et Mademoiselle qui le receurent comme monseigneur le duc de Bourgogne l'avoit receu.

Ce prince ne demeura que 15 jours à Paris. Il en partit précipitamment après avoir pris congé

[273 r°]

du roy et de toute la maison royalle. Le roy voulut luy faire présent d'une espée enrichie de diamans, mais comme elle ne put estre faite que quelques jours après son départ, le marquis de Torcy la donna au marquis Salviati, envoyé de Florence, qui la luy fit tenir par le baron de Wiser, envoyé de l'électeur palatin, qui avoit pris son audience de congé pour s'en retourner à Dusseldorf où le prince Gaston alloit trouver la princesse sa femme.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[274 r°]

Foy et hommage de monsieur le duc de Lorraine de son duché de Bar et de ses dépendances en 1699.

Charles IX céda aux ducs de Lorraine tous les droicts de souveraineté que les roys ses prédécesseurs avoient sur le duché de Bar. Henry III, à son retour de Pologne, confirma cette concession et la fit vérifier au parlement.

Il y avoit longtemps qu'Antoine duc de Lorraine avoit obtenu de François I^{er} les droicts de régale pour luy et pour son fils et par l'accord qui fut fait à

[v°]

Nuremberg entre Charles V, empereur, et les Etats de l'Empire d'un costé, et Antoine, duc de Lorraine, de l'autre. La Lorraine fut déclarée libre et franche principauté, exempte de l'hommage à l'empereur et à la souveraineté de l'Empire. Depuis, les ducs de Lorraine ont esté considérés comme souverains et reconnus comme tels dans les traités que les couronnes ont faits entr'elles. Il est bon de remarquer que tous les princes d'Alemagne font tous aussi des traités avec les couronnes. Par le traité de paix fait et

[275 r°]

conclu à Riswick en Hollande le 30 octobre 1697 entre le roy d'une part et l'empereur et l'Empire d'autre, il fut arresté que Leopold, duc de Lorraine, Marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres et caetera seroit rétabli pour luy, ses hoirs et successeurs dans la libre et pleine possession des Estats, lieux et biens que le duc Charles, son grand oncle paternel, possédoit l'an 1670 lorsqu'ils furent occupés par les armes de Sa Majesté, à l'exception néantmoins des changemens et réserves mentionnées audit traité, ce duc estant obligé en conséquence de prêter

[v°]

le serment et de rendre la foy et l'hommage lige deus à Sa Majesté à cause du duché de Bar pour les terres qui sont mouvantes de sa couronne comme aussi pour les autres terres qui se trouveront luy appartenir dans l'étendue du chemin depuis Metz jusqu'en Alsace dont la souveraineté appartient à Sa Majesté. Pour cet effet, le duc de Lorraine se rendit à Versailles le 25 novembre au jour et à l'heure qui luy avoient esté désignés par Sa Majesté, Monsieur l'amenant de Paris dans ses carosses.

[276 r°]

Le roy le receut sur les quatre heures dans son salon où la cérémonie se passa. Le duc vint chez le roy, sans estre conduit par l'introducteur ni receu en cérémonie, ce qui devoit estre pour l'honneur du roy. Il partit de l'appartement de Monsieur où il s'estoit rendu. Le roy, assis et couvert, avoit à sa droite les ducs de Bourgogne et de Berry, le duc de Chartres, Monsieur le Duc et le duc du Maine et avoit à sa gauche le duc d'Anjou, Monsieur, Monsieur le

[v°]

Prince, le prince de Conti et le comte de Thoulouze, tous découverts. Sa Majesté, sans se lever et sans oster son chapeau, le laissa approcher à ses pieds. Le sieur Deniert, premier valet de chambre du roy, y posa un carreau. Sa Majesté dit au duc de Gèvre, premier gentilhomme de la chambre, en l'absence du grand chambellan, de prendre les gands, le chapeau et l'espée de monsieur le duc de Lorraine. Après quoy, ce duc se mit à genoux, les mains nues entre celles du roy, qui les avoit

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[277 r°]

gantées. Le chancelier qui estoit à la droite du roy proche du bras du fauteuil lut la foy et hommage. Le marquis de Torcy et le comte de Pontchartrain, secrétaires d'Estat, estoient présens à la lecture pour signer l'acte de foy et hommage.

En voicy la teneur.

Monsieur, vous rendez au roy la foy et hommage lige que vous luy devez comme à vostre souverain seigneur, à cause du duché de Bar,

[v°]

pour les terres dudit duché qui sont mouvantes de sa couronne et pour les autres terres qui vous appartiennent en propriété dans l'étendue du chemin depuis Metz jusqu'en Alsace dont la souveraineté appartient à Sa Majesté et ce en conséquence du traité de paix fait et conclu à Riswick en Hollande le 30 octobre 1697 entre le roy d'une part et l'empereur et l'Empire d'autre. Par lequel vous estes remis et rétabli dans les lieux, biens et Etats que le duc Charles vostre oncle possédoit l'an 1670, aux réserves et conditions portées par ledit traité. Vous jurez et

[278 r°]

promettez à Sa Majesté de luy rendre la fidélité, service et obéissance que vous estes tenu de luy rendre, à cause desdites terres et de le servir de vostre personne et de vos biens envers tous et contre tous, sans nul excepter, en toutes les guerres et divisions que luy et ses successeurs roys pourroient cy-après avoir contre les ennemis de sa couronne, pour quelque cause que ce soit, ainsi que vous y estes obligé pour raison desdites terres et ne permettrez qu'en icelles il soit fait aucune chose au préjudice de Sa Majesté et de son estat.

[v°]

Ainsi le jurez et promettez, à quoy le duc répondit : ouy, Sire.

La lecture faite, le duc de Gèvre rendit au duc de Lorraine son espée, ses gands et son chapeau. Alors le roy se leva, osta son chapeau et le remit et fit couvrir le duc de Lorraine. Tous les princes que je viens de nommer, se couvrirent en même temps. Le duc de Vandôme, le grand prieur son frère et les princes des autres maisons ne s'y trouvèrent pas, parce qu'ils ne s'y seroient pas couverts. La conversation dura peu.

[279 r°]

Le roy fut le premier à se découvrir et se retira dans son cabinet. Les princes de la famille du roy et ceux de la famille royale le suivirent et non les princes du sang, ni les princes légitimés. Le duc de Lorraine resta dans le salon avec eux pendant un demy quart d'heure et entra ensuite dans le cabinet où il fut seul longtemps avec le roy. De là, il descendit chez monsieur d'Armagnac où toute la maison de Lorraine estoit. Monsieur l'y vint trouver et le remena à Paris.

[v°]

Messieurs Colbert et Phéypeaux signèrent l'acte du serment, après y avoir adjouté : en témoin de quoy, par commandement de Sa Majesté, nous avons signé ces présentes de nos mains à Versailles ledit jour 25 novembre 1699, desquelles nous avons délivré une expédition audit sieur duc pour luy servir ainsi que de raison. Signé Phéypeaux, Colbert.

Le 26, le duc de Lorraine en souscrivant : nous Léopold, duc de Lorraine, reconnoissons le contenu en ces présentes véritables, à Paris, le 26 novembre 1699, signa Léopold.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[280 r°]

La relation que monsieur de Torcy a fait dresser de cette cérémonie marque les princes qui y furent présens. Il les qualifie et les nomme tous dans leur rang de cette manière.

Très haut et très puissant prince Louis de France duc de Bourgogne.

Très haut et très puissant prince, Philippe de France duc d'Anjou.

Très haut et très puissant prince Charles de France duc de Berry.

Très haut et très puissant prince Philippe fils de France

[v°]

frère unique de Sa Majesté duc d'Orléans.

Très haut et puissant prince Philippe d'Orléans, duc de Chartres.

Très haut et puissant prince³ Jules de Bourbon, prince de Condé, pair et grand maistre de France.

Très haut et puissant prince Louis de Bourbon, prince du sang, pair et grand maistre de France.

Très haut et puissant prince François Louis de Bourbon, prince de Conti.

Très haut et puissant prince Louis Auguste de Bourbon

[281 r°]

légitimé de France, duc du Maine, colonel général des suisses et grisons, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Languedoc et grand maistre de l'artillerie.

Très haut et puissant prince Louis Alexandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouze, admiral de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en son pais et duché de Bretagne.

Le 1^{er} décembre, le duc de Lorraine partit pour retourner dans ses Estats. Le roy luy fit présent d'une très riche

[v°]

tenture de tapisserie rehaussée d'or de la manufacture des Gobelins, représentant les batailles d'Alexandre.

C'estoit la première fois que monsieur le duc de Chartres s'estoit trouvé à l'audience d'un prince souverain. Monsieur, qui sçavoit parfaitement le cérémonial, me fit l'honneur de me dire quelques jours avant la cérémonie qu'il avoit envie de prier le roy de faire couvrir monsieur le duc de Chartres quoiqu'il vit bien que les princes du sang et les princes légitimés obtiendroient

[282 r°]

du roy la même grâce. Je pris la liberté de luy dire que monsieur le duc de Chartres estoit par bien des endroicts distingué de tous les princes, que cependant il y avoit des exemples, comme on peut voir par quelques relations insérées dans ce volume, que les princes du sang ont quelquesfois esté couverts en présence des souverains aux audiences que le roy leur donnoit, mais aussi on trouvera que souvent ils n'y ont point paru.

Je marquai à Monsieur tous les honneurs particuliers que monsieur le duc de Chartres avoit à dessein

[v°]

³ Pair parce que tous les princes du sang sont nés pairs. [note en marge à gauche]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

de les apprendre de luy, si j'en oubliais quelques-uns. Je luy dis que le roy avoit accordé à sa prière depuis peu deux honneurs à monsieur le duc de Chartres qui le distinguoient assez : l'un, qu'il recevoit de la main du grand chambelan ou de celle du premier gentilhomme de la chambre la chemise du roy pour la luy donner à son lever et à son coucher lorsqu'un prince au-dessus de luy ne s'y trouvoit point ; l'autre qu'il mangeoit à sa table avec la reyne aux repas ordinaires sans y estre convié, non parce que Mademoiselle y mange, cet

[283 r°]

exemple ne pouvant pas tirer à conséquence, puisque si cela estoit, messieurs les princes du sang auroient la même prétention, les princesses du sang y mangeant souvent aussi. Il est vray qu'elles n'y mangent jamais si elles n'y sont conviées de la part du roy. Je continuai de luy dire que le nonce en camail, en rochet et en mantelet paroissoit en cet habit aux audiences que monsieur le duc de Chartres luy donnoit et que l'ambassadeur de Venise y venoit revestu d'une robe vénitiene comme chez le roy, qu'au Louvre et en tous les lieux où

[v°]

Sa Majesté le logeoit son appartement estoit tendu de noir aux deuils de la cour, qu'en tout temps il y avoit un dais suspendu, que la housse de son carosse de corps estoit clouée à l'impérial et que ses valets de pied estoient à chausses retroussées comme les siens.

Avant mademoiselle d'Orléans, fille de Gaston frère de Louis XIII, on auroit peine à trouver des petits-fils et des petites-filles de roys en ligne collatérale qui eussent pu servir d'exemple pour autoriser la jouissance des honneurs que monsieur le duc de Chartres a présentement. En

[284 r°]

voicy l'origine : Gaston duc d'Orléans avoit son logement au Louvre. Tout estoit meublé comme pour luy. Mademoiselle occupoit un de ses appartemens. Cette princesse se servoit de ses officiers, de ses carosses et de ses valets de pied. Les nonces, les ambassadeurs et celuy de Venise, après avoir eu audience de Monsieur, venoient dans les mêmes habits voir Mademoiselle. Honneur ou distinction qu'elle a sceu conserver, estant logée au Luxembourg du vivant de Monsieur et après sa mort en 1660.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[286 r°]

Honneurs qu'on rendit à monsieur le duc d'Anjou lorsque le roy le déclara roy d'Espagne à Versailles en 1700.

Le 16 novembre, l'ambassadeur d'Espagne rendit au roy après son lever dans une audience secrète des lettres signées de toutes les personnes qui composent la régence d'Espagne. Elles marquaient l'empressement que l'Espagne avoit de voir monsieur le duc d'Anjou que le testament du feu roy Charles II^d déclaroit

[v°]

son présumptif héritier et successeur de tous ses royaumes. Le roy avoit fait entrer avant l'audience le duc d'Anjou dans un arrière cabinet. Il l'appella, le mit à sa droite et dit à l'ambassadeur : voilà le roy que l'Espagne demande. Alors, l'ambassadeur mettant un genou en terre salua Sa Majesté Catholique, luy fit son compliment en cette posture et luy baissa la main à la manière que les Espagnols saluent leur souverain. Son compliment fait, le marquis de Torcy

[287 r°]

m'ouvrit la porte du cabinet. Je repris l'ambassadeur que j'avois conduit. Le roy me dit de faire entrer tout le monde : on ouvrit les deux battans, Sa Majesté dit tout haut : reconnoissez le duc d'Anjou pour roy d'Espagne. Dans le moment, le courtisan s'empressa de marquer sa joie au nouveau roy. L'ambassadeur me demanda à rentrer dans le cabinet pour rendre son action publique. Il observa ce qu'il venoit de faire, reconnaissant en présence de toute la cour le duc d'Anjou pour

[v°]

son roy. Le fils de l'ambassadeur et quelques gentilshommes espagnols qui l'accompagnoient mirent genoux à terre et luy baisèrent la main.

Dès le moment que le roy l'eut déclaré roy d'Espagne, il l'appella Monsieur, le traita de frère et de Majesté. Allant à la messe, il le mit à sa droite, le fit marcher coste à coste de luy et le placea à la chapelle sur le même appui du balustre de la tribune où Sa Majesté se met ordinairement. Il n'y avoit qu'un carreau pour

[288 r°]

s'agenouiller. Le roy le luy offrit, mais le roy d'Espagne ne voulut pas le prendre : ni l'un ni l'autre ne s'en servirent. Au sortir de la messe, les roys passant par le grand appartement, le roy s'y arresta et dit au roy d'Espagne qu'il le luy laisse pour l'occuper.

Peu de temps après, monseigneur le duc de Bourgogne visita le roy d'Espagne dans son petit cabinet où le duc de Berry vint après que le duc de Bourgogne en fut sorti.

A l'heure du dîner, le roy

[v°]

d'Espagne mangea seul au petit couvert. Le duc de Beauvilliers, premier gentilhomme de la chambre, et son gouverneur le servit à table de la même manière qu'il sert le roy lorsqu'il dîne seul à son petit couvert.

Après son dîner, Sa Majesté Catholique alla à Meudon. A son passage, les gardes françoises et suisses estoient sous les armes, tambour battant aux champs comme pour le roy. Monseigneur le Dauphin vit recevoir le roy d'Espagne à la descente de son carrosse et après sa visite il le

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[289 r°]

reconduisit et vit partir son carosse. Monseigneur fit trop de pas. Il devoit attendre Sa Majesté Catholique à la sale des gardes. Il crut qu'il devoit plus faire que le roy n'avoit fait en 1689 à la réception du roy d'Angleterre, au-devant duquel il alla à la sale des gardes le recevoir. Mais Sa Majesté voulut, à ce qu'elle dit, faire plus d'honneur à un roy infortuné qu'elle n'en avoit fait en 1644 à la reyne d'Angleterre sa tante, qu'à Marie-Louise de Gonzague reyne de Pologne en 1645, qu'à la reyne de Suède

[v°]

en 1657 et en dernier lieu à la reyne d'Espagne en 1679, n'ayant esté les recevoir toutes qu'à sa première antichambre proche du lieu où elle les conduisit. Au retour du roy d'Espagne de Meudon, la garde françoise et suisse se trouva sous les armes tambours battans aux champs.

Au souper, le roy luy donna la droite et fit mettre son fauteuil sur la même ligne que le sien. Sa Majesté Catholique avoit derrière elle le duc de Beauvilliers et le comte de Droui, lieutenant des gardes du corps. Lorsque Sa Majesté demanda à boire, le gentilhomme à qui on s'adresse dit tout haut : à boire pour le roy d'Espagne.

[290 r°]

A son coucher, il fit donner le bougeoir à l'ambassadeur d'Espagne. Ce même jour, l'ambassadeur alla visiter les princes du sang sans cérémonie pour leur marquer la joye de l'acceptation que le roy venoit de faire du testament de Charles II roy d'Espagne.

Le 17, Monseigneur le Dauphin vint de Meudon voir le roy d'Espagne qui le receut dans son cabinet, d'où il ne sortit pas pour le conduire.

Le roy d'Espagne alla ensuite rendre visite au duc de Bourgogne qui vint au-devant de luy à l'entrée de son appartement et le reconduisit au même lieu.

Sur le midy, le roy d'Espagne

[v°]

fut visité par Monsieur, par Madame, par monsieur le duc de Chartres et par madame la grande-duchesse de Toscane. Il les receut près la porte de son grand cabinet où la visite se fit. Il dîna ensuite en public avec le roy.

Visite du roy et de la reyne d'Angleterre au roy d'Espagne.

Sur les cinq heures, le roy et la reyne d'Angleterre vinrent le visiter. Il les receut à l'entrée de son antichambre et les mena dans son grand cabinet où ils s'assirent dans trois fauteuils placés sur une même ligne. La reyne estoit au

[291 r°]

milieu, le roy d'Angleterre à sa droite et le roy d'Espagne à sa gauche. Si le roy et la reyne d'Angleterre eussent suivi ce qui s'étoit pratiqué en 1660 entre le roy et les deux reynes, le roy d'Angleterre auroit esté au milieu, la reyne à sa droite et le roy d'Espagne à sa gauche. Le roy en tous lieux, soit à table, soit dans les actions de cérémonies, estoit placé au milieu entre la reyne mère à sa droite et la reyne à sa gauche. Quelques dames angloises eurent le tabouret au cercle et la maréchale de la Motte, gouvernante des enfans

[v°]

de France en eut aussi un. La visite faite, le roy d'Espagne reconduisit Leurs Majestés Britaniques

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

au lieu où il avoit esté les recevoir.

Visite des princes et des princesses du sang au roy d'Espagne.

Le 18, les princes et les princesses du sang rendirent visite au roy d'Espagne. Il les receut dans son petit cabinet sans faire aucun pas.

Audience du roy d'Espagne à l'ambassadeur de Venise, aux envoyés de Portugal, de Suède, de Lorraine et de Toscane.

Ces ministres vinrent faire leurs

[292 r°]

complimens particuliers à Sa Majesté Catholique en attendant les ordres de leurs maistres pour les luy faire de leur part.

Deuil du roy d'Espagne.

Le 19 novembre, le roy d'Espagne prit le grand deuil en manteau traînant d'une aune-et-demie. A son lever, son ambassadeur parut en manteau noir traînant et cinq ou six gentilshommes espagnols de sa suite qui tous, après avoir fait leur cour à leur maistre, accompagnèrent l'ambassadeur chez le roy à son lever, où il eut l'honneur en cet habit

[v°]

de le saluer.

Le roy allant à la messe, le roy d'Espagne le joignit au passage, luy donna la main dans son appartement. Le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, porta la queue de son manteau jusqu'à l'entrée de la sale des gardes où il la quitta pour la remettre entre les mains du comte de Droui, lieutenant des gardes du corps du roy, qui ne la quitta que lorsque le roy se mit à genoux à la tribune, en la place la plus honorable, pour entendre la messe. Au retour, le lieutenant des gardes reprit la queue du manteau et la porta jusqu'au même lieu qu'il l'avoit prise, la donnant au duc d'Aumont pour la porter

[293 r°]

jusqu'au cabinet.

Sur le soir, le prince de Gales rendit visite au roy d'Espagne. Le roy, en manteau, le receut à la porte de sa chambre, le conduisit vers le milieu, aiant la droite sur luy. La conversation se passa debout. Ils se couvrirent tous deux et le prince fut reconduit par le roy d'Espagne où il l'avoit esté recevoir. Le 20, le roy d'Espagne allant à la messe, la queue de son manteau fut portée comme le jour précédent.

Sur le soir, il alla voir le duc de Berry qui le receut à l'entrée de son appartement et le reconduisit au même lieu.

[v°]

Deuil du roy.

Le 21, le roy prit le grand deuil en habit violet pour la mort du roy d'Espagne.

Audience du roy d'Espagne aux compagnies.

Le même jour, sur les deux heures, les compagnies supérieures, le parlement, la chambre des comptes, la cour des aydes et la cour des monnoyes vinrent en corps et en robes noires haranguer Sa Majesté Catholique, aiant esté conduites par le marquis de Blainville, grand maistre des cérémonies, et par le sieur Desgranges, maistre des cérémonies, et présentées par le duc de Gèvres, gouverneur

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

de

[294 r°]

Paris. Le corps de ville et l'université eurent aussi audience. Le roy d'Espagne en manteau receut tous ces corps assis et découvert, jusqu'à ce qu'ils commençassent à parler, et se couvrit ensuite. Le duc de Beauvilliers en manteau long et le marquis de Chaseron, lieutenant des gardes du corps, estoient derrière son fauteuil. Je me placé, estant en manteau long, aussi à droite, proche du bras du fauteuil du roy d'Espagne pour luy nommer les corps à mesure qu'ils arrivoient. Le roy d'Espagne, estant regardé comme estranger, auprès duquel je devois estre comme introducteur des

[v°]

ambassadeurs, des roys et princes estrangers.

Le 23, le grand conseil et l'académie françoise eurent audience du roy d'Espagne. Il demeura assis, se découvrit et se couvrit pendant leurs audiences.

En 1679, la reyne d'Espagne avoit écouté debout les compagnies supérieures et les corps, assise. On s'estoit conformé pour elle sur l'exemple de la reyne d'Angleterre qui en 1644 les avoit escoutés debout, ce qu'on avoit suivi aussi en 1645 au mariage de Marie-Louise de Gonzague, reyne de Pologne et à la réception de la reyne de Suède en 1657 qui

[295 r°]

écoutèrent l'une et l'autre debout les compagnies supérieures et les autres corps, assises. Mais le roy voulut en cette occasion faire rendre plus d'honneur au roy d'Espagne, estant son petit-fils.

Le roy d'Espagne alla au château de Saint-Germain-en-Laye rendre visite au roy d'Angleterre et à la reyne. Le roy vint au-devant à la porte de la sale des gardes sur le grand escalier, se souvenant de ce que notre roy avoit fait pour luy, et le conduisit à son appartement où il y avoit deux fauteuils qu'ils occupèrent, Sa Majesté Catholique aiant la place d'honneur. La

[v°]

visite faite, Sa Majesté Britanique conduisit le roy où elle l'avoit esté recevoir. Ensuite, le roy d'Espagne alla voir la reyne. Elle le receut à la porte de la sale des gardes et estant entrés dans l'appartement, le roy d'Espagne ne voulut jamais s'asseoir en la première place. Il mit la reyne au-dessus de luy. La reyne le reconduisit où elle l'avoit esté recevoir. Ensuite, le roy d'Espagne rendit visite au prince de Gales qui le receut à la sale des gardes, son appartement estant disposé d'une manière qu'il ne pouvoit pas aller plus loin et le conduisit dans sa chambre où il y avoit

[296 r°]

un fauteuil seulement. La visite se passa debout et le prince le reconduisit jusqu'à son carosse qu'il vit partir.

Visite du roy d'Espagne à Monsieur, à Madame, à monsieur le duc de Chartres et à madame la duchesse de Chartres à Paris.

Le 24, le roy d'Espagne vint à Paris. Il rendit visite à Monsieur qui envoia tous ses principaux officiers à la descente de son carosse. Il le receut au milieu de son escalier et le conduisit dans sa nouvelle galerie. De là, il le mena à l'appartement de Madame.

[v°]

Elle le receut à la porte de l'antichambre de Monsieur qui fait une communication aux deux appartemens. Sa visite faite, Madame le reconduisit au lieu où elle l'avoit receu. Sa Majesté

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Catholique alla ensuite chez monsieur le duc de Chartres où ses visites se passèrent debout comme elles avoient esté chez Monsieur et chez Madame. Monsieur, qui se trouva à toutes ces visites, reconduisit, accompagné de monsieur le duc de Chartres, le roy d'Espagne jusqu'à son carrosse qu'il vit partir.

[297 r°]

Audience du roy d'Espagne au comte de Monasterol, envoyé extraordinaire de l'électeur de Bavière.

Le même jour, je conduisis le comte de Monasterol en manteau long de deuil au roy d'Espagne. Le roy, en manteau long traînant, le receut à la ruelle de son lict de la même manière que le roy reçoit les envoyés.

Honneur à l'ambassadeur d'Espagne.

Après l'audience, le roy d'Espagne allant au manège fit monter dans son carrosse son ambassadeur et à son retour le marquis de

[v°]

Torcy avoit déclaré à l'ambassadeur, un jour avant, l'honneur que son maistre luy feroit. L'ambassadeur luy dit qu'il n'y avoit que trois officiers dans la maison du roy d'Espagne qui eussent cet honneur : le grand maistre de la maison, le grand chambelan et le grand écuier et que les grands d'Espagne n'y montoient pas.

Audience particulière du roy d'Espagne au général des pères de l'Oratoire et au père général de la congrégation des missionnaires.

Le 29 novembre, je présentai le père de la Tour, général des pères de

[298 r°]

l'Oratoire au roy d'Espagne et aussi le père Pieron, général de la congrégation des missionnaires. Le roy les receut dans son petit cabinet, ne leur donnant point audience en forme.

Audience du roy d'Espagne à l'ambassadeur de Savoie.

Le 30, l'ambassadeur de Savoie eut audience du roy d'Espagne dans son cabinet. Comme elle estoit secrète, je me retirai après l'y avoir conduit. Il luy témoigna de la part du duc de Savoie, son maistre, la joye qu'il avoit de sçavoir son avènement à la couronne d'Espagne et en même

[v°]

temps il luy demanda sa protection pour son maistre.

Ce même jour, l'ambassadeur de Malte fit ses complimens au roy d'Espagne. Sa Majesté Catholique le receut dans son cabinet sans cérémonies.

Visite du prince de Gales au roy d'Espagne.

Sur le soir, le prince de Gales vint à Versailles voir le roy d'Espagne et luy souhaiter un heureux voyage.

Audience du roy d'Espagne au chancelier.

Monsieur de Pontchartrin, chancelier de

[299 r°]

France à la teste du conseil, complimenta le roy d'Espagne sur son départ.

Après l'audience du chancelier, le duc d'Auré, grand d'Espagne, le marquis de Val de Fuentes et le marquis de Roisin saluèrent le roy, présentés par l'ambassadeur d'Espagne, l'introducteur y estant.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Le 2 décembre, le roy d'Espagne prit l'ordre de la Toison d'or, sans aucune cérémonie, conservant les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

Visite du roy d'Angleterre au roy d'Espagne.

[v°]

Ce même jour, le roy d'Angleterre rendit seul visite au roy d'Espagne. La reyne estoit indisposée. Il luy fit ses complimens sur son départ et alla ensuite visiter le roy. Les trois roys ne se sont point veus ensemble.

Audience de congé du roy d'Espagne au comte de Monasterol, envoyé du duc de Bavière.

Le 3 décembre, je conduisis le comte de Monasterol au roy d'Espagne. Le roy, à la ruelle de son lict, assis et couvert, voiant l'envoyé le saluer, se découvrit dès le premier salut qu'il luy fit [300 r°]

et ensuite l'écouta couvert. Le compliment fini, le roy se découvrit un moment et se recouvrit en luy faisant réponse et demeura toujours découvert lorsque l'envoyé se retira en le saluant.

Départ du roy d'Espagne.

Le 4 décembre vers les onze heures, les roys, après avoir dîné chacun en son particulier à leurs petits couverts, montèrent ensemble en carosse. Comme c'estoit le carosse du roy, le roy d'Espagne monta le premier et se mit dans le fond de

[v°]

derrière, madame la duchesse de Bourgogne se mit proche de luy et le roy se placea dans le fond à la gauche de madame la duchesse de Bourgogne. Le fond de devant fut occupé par Monseigneur le Dauphin qui estoit vis-à-vis du roy d'Espagne, par monseigneur le duc de Bourgogne qui se placea vis-à-vis de madame la duchesse de Bourgogne et par monseigneur le duc de Berry qui se mit vis-à-vis du roy ; Monsieur se plaça sur le strapontin du costé du roy d'Espagne et Madame sur le strapontin du côté du roy. La place la plus honorable est

[301 r°]

toujours celle proche de celuy à qui on veut faire honneur. Si le roy se mit au-dessous de madame la duchesse de Bourgogne, ce fut pour sa commodité qu'il s'y placea.

Les compagnies des chevaux légers et des gensdarmes escortoient le carosse du roy. En arrivant à Sceaux, les deux compagnies des mousquetaires se formoient en escadrons sur une même ligne.

Le duc du Maine receut Leurs Majestés à la descente de leurs carrosses et la duchesse du Maine les receut à l'entrée du péristile qui termine la cour.

[v°]

Le roy, avant que de se séparer, eut une conversation particulière avec le roy d'Espagne, après laquelle Monsieur, Madame, monsieur le duc de Chartres, tous les princes et toutes les princesses du sang luy firent leurs adieux dans la chambre proche du salon. Le roy conduisit le roy d'Espagne jusques hors de l'appartement et s'estant avancé deux ou trois pas dans le péristile, il l'embrassa et embrassa aussi le duc de Bourgogne et le duc de Berry qui devoient accompagner le roy d'Espagne jusques à Saint-Jean-de-Luz. Sa Majesté

[302 r°]

embrassa une seconde fois le roy d'Espagne. Sa Majesté Catholique monta en carosse pour aller coucher à Chartres. Il avoit à sa gauche monseigneur le duc de Bourgogne. Monseigneur le duc de



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Berry se mit dans le fond de devant où il fit placer le maréchal duc de Noailles à sa gauche. Le marquis de Sommeri et le marquis de Rasily estoient sur le strapontin. Le duc de Beauvilliers devoit partir ce jour-là et accompagner Sa Majesté Catholique en qualité de premier gentilhomme de la chambre, mais estant

[v°]

indisposé il le joignit à Orléans.

On donna tous les officiers nécessaires pour son voyage : officiers des gardes du corps, gardes du corps, officiers de la chambre, équipages, valets de pied, pages, carosses, chevaux de selle, maistre d'hostel, officiers de la bouche et autres officiers pour les tables. Le sieur Desranges, maître des cérémonies, l'accompagnoit pour faire rendre tous les honneurs au roy d'Espagne, aux ducs de Bourgogne et de Berry pendant tout leur voyage.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[304 r°]

Le prince de Gales reconnu roy d'Angleterre sous le nom de Jacques III en 1701.

Le 13 septembre, sur la nouvelle que le roy eut que le roy d'Angleterre estoit fort mal, Sa Majesté alla à Saint-Germain sçavoir l'état de sa santé. Le voiant en danger, elle déclara devant le roy en présence de la reyne et des seigneurs des deux cours que si Dieu en disposoit, elle reconnoistroit le prince de Gales pour roy

[v°]

d'Angleterre, d'Escosse et d'Irlande.

Le roy s'estant retiré, Sa Majesté Britanique consola la reyne de leur séparation et donna en même temps des instructions très sages et très chrétiennes au prince de Gales sur la conduite qu'il devoit tenir en cas que ses sujets vinsent à le reconnoistre pour leur roy et il luy dit aussi : mon fils, préférez toujours à toutes les couronnes la véritable religion dans laquelle je meurs et pour laquelle j'ay tout sacrifié. Honorez la

[305 r°]

reyne vostre mère et répondez aux bontés du roy.

Le 16 sur les trois heures après midy, après avoir marqué plusieurs fois qu'il pardonnoit à celuy qui luy avoit enlevé ses Estats et à tous ceux qui y avoient contribué, il expira dans des sentimens très pieux et dignes d'un prince selon le cœur de Dieu.

Il estoit né le 24 octobre 1633.

Le 18, le nonce salua le nouveau roy en aiant ordre du pape. L'abbé Rizzini,

[v°]

envoyé de Modène, le complimenta aussi en cette qualité de la part du duc son maistre.

Le 20, le roy alla rendre visite au roy d'Angleterre. Sa Majesté Britanique le receut au haut du degré, luy donna la main et le conduisit dans sa chambre où ils s'assirent dans deux fauteuils. La conversation finie, le roy visita la reyne qui estoit au lict et de là il alla chez la princesse d'Angleterre.

[306 r°]

Monseigneur le Dauphin, monsieur le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne et Madame vinrent faire leurs complimens de condoléance au nouveau roy, à la reyne et à la princesse. Leurs visites se passèrent debout chez le roy, mais la reyne leur fit donner des fauteuils. Les princesses du sang qui vinrent ensuite eurent des sièges pliants.

Avant le départ du roy pour Fontainebleau, le roy

[v°]

d'Angleterre, suivi des gardes du corps, luy rendit visite à Versailles. La garde françoise et suisse se mit sous les armes, les tambours battirent au champs à son passage. Toute la garde du dedans du château se mit sous les armes. C'estoit la première fois que Sa Majesté Britanique avoit paru avec ce nouveau titre. Le roy le receut de la même manière qu'il recevoit le feu roy. Tous les princes et les princesses de la famille du roy et de la

[307 r°]

famille royalle en usèrent de même qu'aux visites que le feu roy son père leur faisoit.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Au retour du voyage de Fontainebleau, le roy d'Angleterre et la reyne vinrent à Versailles visiter le roy. Il les fit entrer dans sa chambre où il tint cercle. Le roy d'Angleterre se mit au milieu, ayant la reyne à sa droite et le roy à sa gauche, tous trois dans des fauteuils. Du vivant du roy d'Angleterre, la reyne estoit placée au

[v°]

milieu entre les deux roys. Ce jour-là, le roy me fit l'honneur de me demander si je me souvenois de la place qu'il tenoit du temps de la reyne mère. Je l'assurai qu'il estoit au milieu entre les deux reynes, la reyne mère à sa droite et la reyne régnant à sa gauche. Qu'en cela, il avoit suivi l'exemple de Louis 13 qui estoit toujours placé entre Marie de Médicis et la reyne sa femme dans toutes les actions de cérémonies et partout ailleurs.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[310 r°]

Honneurs accordés aux grands d'Espagne en 1700.

C'est toujours dans le cabinet du roy qu'un grand d'Espagne salue Sa Majesté : l'ambassadeur et l'introducteur l'y conduisent et le présentent. Le roy est debout, sans chapeau et sans gands. Le grand d'Espagne s'en approche en le saluant profondément, luy fait son compliment. Il voit ensuite Monseigneur le Dauphin qui le reçoit de même que le roy. Monseigneur le duc de Bourgogne, monseigneur le duc de Berry

[v°]

et monsieur le duc d'Orléans font de même. Au cercle de la reyne, il luy baise le bas de sa robe. Elle ne se lève point, mais au cercle de madame la duchesse de Bourgogne et à celuy de Madame, ces princesses se lèvent de leurs fauteuils, le saluent et le baisent. Madame la duchesse d'Orléans le reçoit différamment : elle le baise et luy fait donner un siège pliant qu'on place au cercle où il s'assiet. Le roy a bien voulu faire l'honneur aux grands d'Espagne de les recevoir en son cabinet,

[311 r°]

contre l'usage ordinaire des présentations : c'est à la porte du cabinet après le lever du roy qu'elles se font. Le roy est averti par l'introducteur de la qualité et du mérite des personnes que l'ambassadeur a à luy présenter. Mais sur l'exemple que le duc d'Ossone (dont je fis souvenir le roy) avoit été conduit dans son cabinet en 1700, il a bien voulu continuer de donner cette marque de distinction en octobre 1701 au duc d'Arcos et à dom Gabriel Ponce

[v°]

de Leon, duc de Bagnos, son frère, tous deux grands d'Espagne et quinze jours après au duc d'Avré. Quand un grand d'Espagne prend congé du roy, ce n'est qu'en passant, sans cérémonie.

Les grands d'Espagne n'avoient point eu cet honneur. Mais le roy et celuy d'Espagne sont convenus que les ducs en Espagne auroient les mêmes honneurs que les grands d'Espagne et que ces mêmes grands seroient traités en France comme les ducs.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[313 r°]

Origine des grands d'Espagne.

Le titre de grand d'Espagne marque un rang et un ordre supérieur à la noblesse. Mais ce rang est inférieur à celuy du clergé à cause de sa dignité par rapport à la religion. Ce titre, dis-je, est le même que celuy de magnates, optimates et primates donné à ceux qui remplissent les premières charges dans la maison du souverain, dont le corps se nommoit en France la baronnie et ces seigneurs les barons estoient les grands du

[v°]

royaume.

Salazar, qui a composé en langue espagnole un traité des dignités séculières, *De las dignidades seglares*, dit au chapitre du livre *Magnates quieren dezir grandes magnates*, veut dire grands, nom qui dure encore jusques à présent en Espagne.

Comme il y avoit diverses espèces d'emplois en Espagne à l'égard de ces grands, ils avoient aussi divers noms comme la noblesse titrée en France en a et dans les autres Estats se trouve distinguée par les titres de ducs, de comtes, de marquis. Il y a

[314 r°]

de même en Espagne divers ordres de grandesse : les enfans des roys se nomment infants, los ricos hombres, hommes riches et puissans, ce que signifioit proprement de ricos, que nous rendons en nostre langue par celuy de hauts et puissans seigneurs. Ceux qui avoient droict de lever leurs sujets pour marcher en guerre estoient nommés ricos hombres de pendon y de caldera, de banniere pour lever des troupes et de chaudieres pour les entretenir. De quoy, il reste encore à présent plusieurs vestiges dans les armoiries des

[v°]

grandes maisons d'Espagne composées de chaudieres et accompagnées de penons. Ces ricos hombres estoient créés par les roys, comme en France nos roys faisoient les chevaliers bannerets. Comme il y avoit des ricos hombres pour la guerre, il y en avoit aussi pour la justice, particulièrement dans l'Aragon où ils prenoient même le nom de justices avec plusieurs grandes prérogatives. Los ricos hombres ont fini sous Ferdinand et Isabelle.

Les grands avant Charles V

[315 r°]

avoient le privilège de se couvrir mais cet honneur estoit commun à tous les (titulos) seigneurs titrés sous Ferdinand et Isabelle, comme il est en Portugal. Cependant, il y avoit quelque distinction en ce que les grands seuls estoient traités de primos cousins et les autres de parientes.

Le changement qui a donné origine au cérémonial qui est présentement en usage arriva sous Charles V au commencement de son règne. Dès 1505, après la mort d'Isabelle, Philippe, archi-

[v°]

-duc d'Autriche, vint en Espagne. Peu de seigneurs demeurèrent auprès du roy Ferdinand et conservèrent la possession de se couvrir ; d'autres en plus grand nombre firent la cour au jeune roy et demeurèrent découverts en sa présence à l'usage d'Allemagne et des Païs-Bas.

Philippe mourut en 1506. Ferdinand revint de Naples. Les grands, tant à sa cour qu'à celle de

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Charles V, demeurèrent couverts et cela dura jusqu'à ce qu'il passa en Alemagne pour estre couronné empereur. Les princes allemans et autres estrangers qui estoient à la cour, particulièrement les

[316 r°]

electeurs, furent choqués de la fierté des Espagnols qui se couvroient et les Allemans déclarèrent qu'ils ne se trouveroient pas au couronnement à Aix-la-Chapelle en concurrence des grands espagnols couverts. Charles V, par le moyen de Fadirque de Tolède duc d'Albe persuada aux Espagnols de se découvrir, leur promettant de leur rendre cet honneur. Il le fit en effet quelque temps après, en faisant couvrir quelques uns, tant en Alemagne qu'en Espagne. Mais il restaignit le nombre à quelques seigneurs chefs des principales

[v°]

maisons et rendit plus rare l'honneur qui estoit auparavant commun à tous. Il le communiqua aux principaux seigneurs napolitains quand il alla à Naples.

On distingue ordinairement trois classes de grands.

La première est de ceux à qui le roy ordonne de se couvrir avant qu'ils luy parlent et qu'il leur responde.

La 2^e de ceux à qui il commande de se couvrir après qu'ils ont parlé, écoutant le roy couverts.

La 3^e de ceux qui ne parlent, ni écoutent couverts, mais qui ne se couvrent qu'après qu'ils se sont rangés contre la muraille avec les autres grands.

[317 r°]

Voicy ce qui se passe à la réception des grands d'Espagne.

Le grand d'Espagne de la première classe qui doit se faire recevoir en cette qualité, après avoir pris jour du roy pour sa réception, il se choisit un parrain qui est aussi grand. Lequel envoie prier plusieurs autres grands de vouloir se trouver au palais du roy pour assister à cette cérémonie. L'heure venue, le parrain s'en va prendre le grand dans son carrosse et le conduit au palais. Il y trouve la garde de Sa Majesté en haye jusqu'à son appartement, où estant arrivé, le maistre d'hostel de quartier se joint à eux. Ils marchent

[v°]

tous trois de front, le grand au milieu, le parrain à sa droite et le maître d'hostel à sa gauche, tous trois découverts. Estant à la chambre d'audience où est le roy et les grands qui ont été priés, tous arrengés et debout le long de la muraille, l'huissier ouvre les deux battans de la porte. Ils entrent tous trois de front et découverts. Le parrain se va ranger contre la muraille avec les autres grands. Le grand continue d'avancer deux ou trois pas vers le roy avec le maistre d'hostel et font ensemble une seconde révérence. Le maistre d'hostel se retire, le grand

[318 r°]

reste seul et continue de s'approcher de Sa Majesté à laquelle il fait sa troisième révérence, toujours découvert. Le roy, debout et couvert, lorsque le grand dit : Sire, Sa Majesté luy dit : couvrez-vous. Il se couvre et tous les grands qui sont le long de la muraille se couvrent aussi. Le grand fait son compliment au roy. Après l'avoir fait, il se découvre et tous les grands en même temps. Il met un genouil en terre et baise la main du roy. Il fait ensuite une quatrième révérence, puis il va se placer au-dessous du grand maistre qui est à costé du fauteuil du roy. Le

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[v°]

roy luy fait signe et aux grands de se couvrir. Sa Majesté demeure en sa place un moment et rentre dans son cabinet, la cérémonie finie.

De la 2^{de} et de la 3^e classe.

La cérémonie pour les autres grands s'observe de la même manière, à l'exception qu'ils ne se couvrent que quand ils ont bâisé la main du roy et que les grands de la troisième classe ne se couvrent qu'après avoir fait toutes les cérémonies cy-dessus marquées et qu'ils sont venus se placer avec les autres grands qui sont le long de la muraille.

[319 r°]

On prétend que la première classe comprend ceux qui descendent des premiers que Charles V fit couvrir. Cela est néanmoins fort incertain puisque présentement on n'en scâit pas le nombre et même on ne le scavoit pas du temps de Philippe II. Diego de Mendoza dit qu'ils estoient XII. D'autres en mettent IX, d'autres davantage.

C'est cette prérogative de se couvrir qui est considérée comme la principale. Les autres sont les couronnes sur les armoiries, un héraut, faire porter l'espée devant soy, vestir une robe longue conforme à leur dignité, porter

[v°]

une manière de sceptre et s'asseoir au banc de la chapelle royale.

Tous ducs généralement sont grands.

Outre ceux-là, il y a d'autres personnes qui se couvrent et sont aux mêmes honneurs que les grands d'Espagne.

Tous les titulos de Portugal, parce que c'est l'usage de ce royaume-là, qui leur fut conservé dans la réunion par Philippe II. Les fils ainés, deuxièmes et troisièmes : des ducs, marquis et comtes de Portugal ont outre cela une prérogative en ce que le roy se découvre quand ils arrivent en sa présence.

[320 r°]

Les fils des marquis jouissent des honneurs de la grandesse comme il fut décidé en faveur de don Luis de Morhoña fils du marquis de Villareal.

Les cardinaux légats de Sa Sainteté, les ambassadeurs des testes couronnées.

Les archevêques, le grand prieur de Castile, les généraux de Saint-Dominique et de Saint-François, le patriarche des Indes, le chevaliers de la Toison d'or et ceux de Saint-Jacques, les premiers quand ils sont vêtus du grand collier, les autres quand ils sont capitulairement assemblés en présence du roy.

[v°]

La ville de Barcelone prétend que les conseillers soient couverts en présence du roy. En 1631, cela leur fut refusé.

Quelque droict que puisse donner la grandesse, on ne peut se mettre en possession des honneurs, quoiqu'attachés au titre sans ordre du roy. Sur cela, on cite les paroles d'un mémoire donné à la ville de Barcelone sur sa prétention.

En Espagne, la règle générale est que tous les vassaux assistent découverts devant le roy et sans exception que celle qu'il plaît au roy de donner parce qu'en ce point tous les vassaux sont égaux.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[321 r°]

Le prince reconnu héritier présomptif ne se couvre point devant Sa Majesté si elle ne l'ordonne. Ainsi, les seigneurs infans se couvrent quand Sa Majesté le leur permet, les ambassadeurs et les grands quand elle le leur commande puisqu'il ne suffit pas toujours pour se couvrir qu'ils se soient couverts quelquefois, d'autant qu'il est nécessaire qu'en chaque acte et en chaque occasion le roy le commande de nouveau, ce qu'il observe même pour le prince héritier présomptif que l'on nomme prince juré

[v°]

parce que l'on fait jurer les grands pour le reconnoistre, ce qui s'observe à l'égard des seigneurs infans, grands et ambassadeurs sans rien changer.

Tous se présentent découverts devant Sa Majesté et si elle ne veut pas qu'ils se couvrent, ne leur ordonnant point de le faire, ils demeurent découverts, quoiqu'elle le leur ait commandé en d'autres occasions auparavant. Un des grands s'estant couvert une fois devant le roy sans en avoir receu le commandement, le roy le fit avertir de la faute qu'il avoit faite et luy fit dire que s'il y retomboit il ne se couviroit jamais.

[322 r°]

Cependant, quoiqu'il soit de pure grâce, on n'a jamais veu que quand la grandesse a été accordée à une maison, ses descendans en aient été privés.

Il a même été permis à quelques seigneurs de disputer ce droit par les voies ordinaires de la justice comme leur estant acquis. Le duc de Sessa obtint ainsi d'estre déclaré grand, le marquis de Mondejar, le marquis de Comares.

Outre ces grands dont la dignité est héréditaire et mesme passe aux filles, il y a les grands par privilège comme de parenté : dom Jean d'Autriche fils

[v°]

naturel de Charles V fut traité comme grand par Philippe II, le dernier dom Jean deuxième quoiqu'il eut cette qualité comme grand prieur de Castile, Charles d'Autriche fils naturel de l'empereur Rodolphe II, dom Manuel fils d'Antoine prieur de Grats.

Le duc de Lenox.

Le prince de Maroc.

Dom Pierre de Médicis, fils de Cosme I.

Philippe Guillaume prince d'Orange.

Charles de Lorraine duc d'Aumale.

Charles de Lorraine duc d'Elbeuf.

Dom Quarte de Portugal qui épousa l'héritière d'Oropesa.

[323 r°]

Le duc Rodolphe de Saxe-Lavembourg en 1624.

Le prince Frédéric landgrave de Hesse depuis cardinal.

Octave Farnèse fils de Paul III avant que d'estre duc de Parme et Horace son frère, l'empereur estant à Rome.

Le comte de Santa Fiore son neveu.

Jacques Boncompagno duc de Sora.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Jean-François Aldobrandin,

[v°]

neveu de Clément VIII.

Dom Cristoval de Moura, marquis de Castel Rodrigo, comte de Monterey et d'Onate, marquis de Terrento et de Leganez, l'eurent d'abord pour leurs vies, a esté continuée à leurs descendans, comte de Fuentes, dom Augustin Mexia comte de Santa Coloma et autres, le marquis de Caracene à Milan au passage de la reyne en 1650.

Cela s'appelle grandeza personal quoiqu'elle donne

[324 r°]

les mêmes honneurs, prééminences et titres de señoria selon la pratique des cours, ne constitue pas néanmoins la grandesse proprement dite. Mais on entend ceux qui en sont revestus par le terme de cette loy, las personas que mandamos cubrir.

La forme et comme l'investiture est cubri os, couvrez-vous.

Du temps que les estats généraux se tenoient, les grands estoient assis après

[v°]

les prélats devant les titulos et les députés des villes. Les derniers qui se tinrent en la forme ancienne furent ceux de Tolède 1538 où les villes furent réduites à dix-huit par Charles V et le royaume de Galice y fut depuis joint comme cité.

Pour la chapelle royale, telle est la disposition.

La courtine du roy est au côté de l'évangile ; le tabouret du mayordomo mayor est auprès, un banc couvert de tapisserie pour les grands.

[325 r°]

Au costé de l'épistre est le banc des ambassadeurs vis-à-vis la courtine. Devant les grands et après les ambassadeurs sont les confesseurs, les chapelains d'honneur, prédicateurs et caetera.

Dans la chapelle de la Toison tenue à Bruxelles on met un banc en travers au milieu de l'église pour les chevaliers, au-dessous de celuy des grands.

A Madrid, aux festes de l'ordre et surtout de Saint-André, les grands s'absentent et les chevaliers sont à leur banc.

On cite des exemples pour establir aux grands le droict de

[v°]

s'asseoir en présence du roy autre part qu'à l'église. Ce fut lorsque Charles V remit ses Estats à Philippe 2 dans le grand salon de Bruxelles : il fit asseoir le duc de Savoye et les grands.

Lorsque la cérémonie de jurer la paix avec l'Angleterre se fit à Valladolid sous Philippe III, à costé du trône à droite estoit le cardinal Sandoval assis en una silla alta, une haute chaise, et après estoit le banc des grands, couverts de tapisseries ; de l'autre costé estoit le comte de Mtingham, ambassadeur d'Angleterre, et l'ambassadeur ordinaire, parallèle à celuy des grands.

[326 r°]

Comme il y a des personnes qui se couvrent sans estre grands, il y en a de même qui s'asseient sans l'estre.

Le mayordomo mayor s'assit en la chapelle entre la courtine et le banc des grands. Quand il ne seroit pas grand, comme le comte de Castro et le marquis de Laguna, qui estoit mayordomo mayor

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

de la reyne Marguerite d'Autriche, s'assit vis-à-vis les cardinaux.

Les procureurs des villes de Leon et de Castile appellés en Cortes. Quand le roy est arrivé, mande cubrir al berno et le président s'il est archevêque se couvre le

[v°]

premier avant que les autres soient assis.

Charles V fit asseoir le marquis de Pescara lorsqu'il vint en Espagne et François de Borgia, estant général des Jésuites.

Philippe III fit asseoir Jean-François Aldobrandin, neveu de Clément VIII.

La maison de Rivadeo fondu en celle des ducs de Hyar a privilège de manger à la table du roy le jour de l'épiphanie et le duc en qualité de seigneur de Vilandrando et Rivadeo eut cet honneur en 1626. Il s'assit en vanco raso, la teste nue. On tient

[327 r°]

que l'origine de cette coutume est du temps de Jean II.

Les jours de chapelle, le roy sort, accompagné des grands, couverts, dans la demy-lune que font les gardes du corps, marchent après le roy les ambassadeurs, aussi couverts.

Ils assistent aussi avec les mêmes honneurs aux baptêmes des princes, dont ordinairement ils sont parrains.

Aux cérémonies de serment, pour reconnoistre un prince des Asturies où tous les grands font serment pour les titres qu'ils ont en Castile et Leon. Leurs fils aînés, de même quoique sans titres.

Les

[v°]

absens, sur une lettre du roy, le prestant entre les mains de quelqu'un envoyé de sa part.

Lorsque le roy n'est pas présent à quelque cérémonie, le prince qui en fait les honneurs prend l'ordre de Sa Majesté pour faire couvrir les grands.

Ce sont eux qui sont envoyés pour faire la demande des princesses que les roys choisissent pour épouses dans les païs estrangers. Outre cela, on leur accorde à cette occasion quelque prérogative singulière. Le duc de Lerme, dans l'instruction qu'il receut de Philippe III eut cette distinction qu'il précéderoit tous les

[328 r°]

autres grands aux entrées et aux baisers de la main et qu'à la première visite qu'il rendroit à la princesse, elle le feroit asseoir sur un siège plat et couvrir. Le duc d'Uzeda qui fit cette fonction à la place du duc de Lerme son père eut tous ces honneurs.

Aux cérémonies funèbres, ils ont les mêmes honneurs, estant assis et couverts autour du corps quand il est dans le salon, couverts de gorras y chias, bonnets et chaperons, portent le corps au tombeau et se peuvent faire aider par les Monteros d'Espinosa, grands

[v°]

veneurs, qui ont le droit de porter les corps de la chambre du trépas jusqu'au lict de parade qui est dans le salon.

On met dans le Panthéon où sont tous les tombeaux les corps des roys, reynes, princes et princesses, dont la succession peut arriver à porter la couronne. On y mit en 1654 le corps d'Isabelle de France avec dispense.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Les grands ont des places marquées dans les festes pour les courses des taureaux à costé droit du balcon royal.

Ils ont l'entrée dans le palais à Madrid, jusqu'à la galerie qui
[329 r°]

s'appelle de los retratos, des portraits, qui est dans l'intérieur de l'appartement du roy, deux pièces devant le lieu où il s'habille où entrent seulement les gentilshommes de sa chambre.

Quand ils entrent, lorsque le roy s'habille et lave ses mains, un gentilhomme, par cortesia y usada y non devida, par courtoisie sans office, donne la serviette à un grand afin qu'il la présente au roy, de même que font les gentilshommes de la bouche lorsque le roy mange en public, à celuy des grands que leur marque le mayordome de semaine.

[v°]

Personne ne se couvre dans l'appartement intérieur du roy, ni dans cette gallerie où le roy donne ordinairement les audiences particulières aux grands. Dom Francesco de Mello, gouverneur des Païs-Bas, ayant prétention de se couvrir, pour n'y pas préjudicier, demandoit audience à Philippe IV dans cette gallerie et les avoit par ce moyen.

Quand le roy est malade les grands ont droict d'entrer dans sa chambre quand on luy porte à manger. Ils demeurent le long du jour dans la première chambre voisine. Le roy en fait entrer quelques-uns.

[330 r°]

Le président du conseil de Castile a droict d'y entrer à la sortie du conseil et de s'approcher du lict pour sçavoir des nouvelles de la santé du roy et le conseil demeure dans la chambre voisine.

Les chevaliers de la Toison d'or ont le même droict d'entrée dans la chambre du roy.

A l'égard de cette entrée, il y a une autre prérogative accordée selon le bon plaisir du roy qui est celle de la clef dorée, dont il y a trois classes : 1^e la clef dorée avec exercisse, 2^e sans exercisse et qui a droict d'entrer dans la chambre où le roy s'habille

[v°]

mais sans s'approcher de sa personne et sans faire autre chose que de regarder et se tenir à quartier, 3^e ad honorem qui a le droict d'entrer dans la chambre du roy pourvu qu'il ne soit pas au lict.

Les grands ont aussi droict de baisser la main au roy aux festes solennelles, réjouissances, voiajes et caetera.

Les ecclésiastiques ne baissent point la main depuis Philippe 2.

Le roy donne les entrées de grand à qui il luy plaît par un décret comme en 1648 au comte de Chinchon en ces termes : J'accorde au comte de Chinchon qu'avec la clef qu'il a, il puisse entrer dans

[331 r°]

la gallerie des portraits comme il est permis aux grands. L'ordre est adressé au mayordomo mayor qui en donne copie à celuy en faveur duquel il est expédié.

Les femmes des grands ou celles qui héritent de la grandesse ont à proportion les mêmes honneurs.

La reyne, lorsqu'elles arrivent, se lève de son estrade et leur fait donner un carreau, ce qui se pratique à l'égard des femmes des fils aînés des grands et les ambassadrices aux marquises de Portugal.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Hors d'Espagne, où les carreaux

[v°]

ne sont pas en usage, on leur donne un siège sur l'estrade. Quoiqu'il y ait eu quelque changement en Sicile et à Naples, à cause des contestations que cette distinction causoit entre les Espagnols et les principales maisons du pais, il y eut sur cela un décret en 1637 adressé au duc de Montalto.

Les femmes des grands conservent les honneurs non seulement durant la viduité, mais encore quand elles épouseroient un homme qui ne seroit pas grand. Donna Catulina de Zuniga y Sandoval, veuve de Pachero duc d'Escalone, y fut maintenue, aiant épousé

[332 r°]

en secondes nopces le marquis de Cannete qui n'estoit pas grand.

De même, les maris des femmes qui ont porté la grandesse de leur chef jouissent des honneurs des grands, même en viduité. Le comte de Salinas, veuf de la duchesse de Hyar, en jouissoit en même temps que son fils duc de Hyar.

Dom Carlos de Borja, comte de Ficallo, veuf de l'héritière de Villahermosa.

De même, ceux qui ont eu les honneurs en jouissent, quoiqu'ils changent d'estat et passent à un moindre. Goncalez de Mendoça, archevêque de Saragosse et de Grenade, estant passé à l'évêché [v°]

de Siguença continua à se couvrir comme archevêque.

Dom Alonso de Alencattre, duc d'Abrantes, s'estant fait prestre, conserva les mêmes honneurs.

Le comte de Lemos, qui se fit bénédictin, fut traité de même par Philippe IV.

Le duc de Montalto eut le même traitement par lettres.

Le duc de Candie fut conservé aux mêmes honneurs en 1654, aiant demandé permission d'entrer dans les ordres, obtint le même à condition qu'il ne se mettroit pas au banc des grands où ils concourent militairement mais qu'autre part il les conserveroit.

Lorsque le roy escrit aux grands,

[333 r°]

il les traite de cousins, primo.

L'origine de cette coutume est que véritablement les principaux seigneurs et ceux qui remplissoient les principales charges sous les roys Henry III, Jean II, Henry IV et caetera estoient parens de la maison royale. Ainsi, ils estoient presque tous qualifiés tros primos et sobrinos, oncles et cousins, ce qui dura jusques à Ferdinand et Isabelle.

Alors on commença à appeler les titulos, parientes, et de même les ricos, hombres, et de primos, aux plus grands seigneurs.

Suivant cette coutume, durant l'union de Portugal avec la Castile, le roy traitoit de tio, sobrino ou [v°]

primo les grands de Portugal selon leurs rangs. Ainsi, le marquis de Villescas, dom Francisco de Mello, étoit traité de sobrino, cousin.

Avant que de recevoir ce traitement, lorsqu'on n'a pas encore pris possession de la grandesse, les seigneurs à qui la grandesse est dévolue par succession écrivent au roy et en signant ils ne mettent que leur nom, sans faire mention des titres ausquels ils succèdent, jusqu'à ce que le roy, répondant à leur lettre, les leur donne et en même temps la qualité de primo pariente et caetera.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Le marquis de Villanneva del Fresno, le comte de Castro, le comte de Saldanha sont traités de primos

[334 r°]

sans estre grands par un privilège spécial.

On a quelquefois accordé ce même honneur pour la vie, comme à dom Francisco de Mello, gouverneur des Païs-Bas, et caetera.

Lorsque le cardinal landgrave de Hesse fut promu au cardinalat, le roy le traita comme les cardinaux, muy reverendo en Christo padre. Il s'en plaignit et prétendit que le cardinalat ne luy devoit pas oster les honneurs de grand qu'il avoit à la cour d'Espagne. Ainsi, on luy escrivit et, outre le premier titre, on y adjouta celuy de illustre primo comme grand.

[v°]

On donne la même qualité d'illustre primo aux vice-roys, particulièrement à ceux de Naples et de Sicile.

Les maisons de Segorbe et de Lerin sont en possession du titre d'illustre primo.

Les grands ont droict d'assister comme conseillers nés aux scéances de justice qui se tiennent pour leurs affaires civiles par une loy de Ferdinand et Isabelle.

Ils sont traités d'Excellence, mais les vice-roys de Naples et de Sicile ne donnent pas ce titre aux sujets de ces deux couronnes durant leur vice-royauté.

Jean d'Autriche et le prince

[335 r°]

Philbert de Savoye le donnèrent néanmoins à ces grands, mais ce fut par une espèce d'accomodement parce que les autres leur donnèrent de l'Altesse.

Il y a encore une autre exception qui est lorsqu'un de ces seigneurs sujets est pourvu d'une ambassade, vice-royauté et caetera qui porte l'Excellence. Car, du jour de leur départ, ils les doivent traiter comme égaux et ces honneurs durent jusqu'à ce qu'ils soient revenus à la cour.

Les vice-roys d'Arragon, Valence et autrefois de Portugal, gouverneurs des armées en Flandres et dans les Milanés

[v°]

ambassadeurs traitent les grands avec tous les honneurs possibles, vont au-devant d'eux, leur donnent la main, arrestent leur carosse à leur rencontre, quoique ce dernier article ne regarde que l'Italie.

On excepte l'ambassadeur d'Espagne à Rome et le président de Castile qui ne donnent la main chez eux à aucuns grands, mais les traitent d'Excellence.

Les infants de Castile, fils ou frères de roys, traitent les grands de vos. Les autres princes de la maison royalle les traitent de señoría. Les archiducs Albert, frère de l'empereur Matthias,

[336 r°]

Venceslas, frère de Rodolfe, neveux de Philippe II, l'archiduc Leopold, frère de Ferdinand III, l'archiduc Albert et caetera en ont usé de même.

L'empereur Ferdinand III escrivant aux grands les traite illustris sincere nobis dilecte. Ferdinand II les a traité de seigneurie, titre qui fut perdu à la cour de Vienne par la faute du marquis de Castañaeda qui n'estoit pas grand et depuis on l'a contesté aux grands mêmes, quoiqu'on citât

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

l'exemple du comte d'Onñate qui, n'estant pas grand, estant ambassadeur à Rome, eut [v°]

la seignoria, ainsi que d'autres grands qui l'avoient précédé en cette ambassade.

Le pape donne aux grands un siège, vanco raso, dans sa chambre et les traite de seigneurie. La pluspart de ceux qui ont eu le siège ne l'ont pas eu comme grands, mais comme ambassadeurs, vice-roys de Naples et caetera.

On ne peut emprisonner les grands en vertu d'une sentence de juges ordinaires, mais seulement d'une cédule signée du roy et dans les procédures criminelles on leur rend toujours les honneurs deus à leur rang.

Ils sont obligés, en temps de

[337 r°]

guerre, de servir avec 40 lances, les titulos avec 20.

En minorité, on ne peut leur nommer de tuteurs sans un ordre du roy et de même ils ne peuvent sortir du royaume, ni se marier sans la mesme permission.

Ils sont obligés de paier au roy la media annata, une demy annate, qui est de six mil écus à chaque nouvelle création et en cas de translinéation par le décret du 22 may 1631 et quatre mil écus à chaque succession, même en ligne directe. Mais les maisons dont la grandesse estoit establie avant [v°]

ce décret qui taxe toutes les grâces ne paient qu'en cas de succession collatérale ou transliénation. Les comtes, marquis, paient autant que les ducs. Ils peuvent tous porter une couronne semblable à celle des ducs sur le casque de front.

Ils peuvent aussi avoir le dozel, ou dais, dans leur maison.

Ils ont le choix des logemens à la suite de la cour, préférablement aux conseillers de robe. On ne peut en pareil cas loger dans leurs maisons qu'après qu'ils ont choisi le lieu qu'ils veulent occuper. Mais ce privilège leur est commun avec les mayordomos et plusieurs autres.

Cette dignité se confère par un

[338 r°]

simple décret ou brevet adressé au mayordomo mayor.

On expédie aussi des brevets de future grandesse, comme on fit au duc de Tursis, marquis de Carpio et Ayetona, qui eurent des cédules ou lettres publiées, comme le marquis d'Alcanizes. Il s'en expédie aussi quand, avec la grandesse, le roy donne titre de marquis ou de comte, ce qui ne se pratique pas à la création des ducs dont le seul titre porte avec soy la grandesse. Les plus anciens grands n'ont pas même de décret et la profession seule leur vaut titre.

Ambroise Spinola, marquis del Sesto, obtint des lettres qui

[v°]

marquent ce que dessus en ces termes : La grâce et l'honneur que nous vous faisons tiendra lieu de grandesse sous la qualité de marquis de Los Balbases.

Dans les cérémonies et à l'église, ils se placent sans observer aucun rang selon qu'ils arrivent, mais aux conseils chacun observe son rang.

Les grands prétendent aller de pair avec les princes d'Italie parce, disent-ils, qu'ils sont sujets du plus puissant roy de la terre et que les princes d'Italie sont en quelque dépendance de l'empereur.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Ce fut par cette raison qu'ils demandèrent à Philippe II qu'il
[339 r°]

ne traitât pas le duc de Savoie autrement que les grands. Cependant, il le traita d'Altesse une fois, continuant le discours par vos. Il fit, disent-ils, cet honneur au duc son gendre à cause de la parenté avec sa maison et c'est de là que tous les potentats d'Italie ont tiré les avantages qu'ils ont pardessus les grands. C'est par cette raison de parenté que le duc de Segorbe, comme descendu de la maison d'Arragon, est traité de muy illustre primo, très illustre cousin, et le mesme, aussi bien que le comte de Levin, sont traités d'illustre primo, dans

[v°]

les lettres que leur escrivit la chambre de Castile, titre que n'ont pas les autres grands de la première classe, s'ils ne sont vice-roys.

En conséquence de cette parenté, dom Duarte de Portugal tige des comtes d'Oropesa, frère de dom Théodore duc de Bragance eut la grandesse personnelle qui néanmoins ne fut pas accordée à l'autre dom Duarte qui mourut prisonnier à Milan.

Les grands, pour établir cette égalité avec les princes d'Italie et même avec les princes allemans disent que Charles V ne faisait pas de différence entre eux et qu'au couronnement à
[340 r°]

Bologne, les seigneurs espagnols portoient les honneurs, le marquis d'Astorga ayant porté le sceptre, le duc d'Escalona l'estoc, le marquis de Montferrat la couronne et Alexandre de Médicis depuis duc de Toscane le globe.

Les ducs de Toscane et de Parme étant à la cour d'Espagne, se sont placés au banc des grands, qui leur cédoient le haut bout et en 1624 le duc de Neubourg, Wolfgang, fut traité de mesme. Il fut traité d'Altesse et donna aux grands l'Excellence.

[v°]

Le duc de Lorraine étant à Bruxelles lorsqu'on fit la cérémonie de jurer la paix de Cateau-Cambrésis en 1559 s'assit de même au haut bout du banc, mais il s'en absenta depuis, voulant estre sous la courtine.

Les ducs d'Urbin et de Parme étant à Valladolid en 1691 receurent l'Excellence et la donnèrent aux grands.

Ils prétendent aussi traiter les cardinaux avec égalité, leur donner de l'Eminence et l'Eminentissime et estre traités d'Excellence et Excellentissimes.

[341 r°]

Les cardinaux ont prétendu ne leur pas donner la main chez eux et les grands les visitèrent pour la prendre. C'est ce que fit dom Tnigo Ladron de Guevara, comte d'Oñate, à l'égard du cardinal Borja Archo de Tolède et le duc de Medina Celi en fit autant au même, quoiqu'en Italie la matière est douteuse et contestée.

En 1648, dom Philippe de Tunis étant passé en Espagne et s'estant fait chrétien, demanda et ne put obtenir, les honneurs de la grandesse, quoique fils aîné du roy de Tunis.

Ce sont là les principales matières qui regardent les grands d'Espagne.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[343 r°]

Après avoir parlé des grands d'Espagne, il est juste d'expliquer quelle est la dignité des grands de notre royaume, qui sont les ducs et les pairs de France. Commenceons par leur origine : elle est aussi ancienne que la monarchie. Les François, en conquérant les Gaules, y trouvèrent les titres de duc et de comte que les Romains avoient donnés longtemps auparavant à ceux qui gouvernoient les provinces et commandoient les armées. A leur imitation, nos premiers roys établirent des ducs et des comtes pour gouverner les provinces de la France, pour y administrer la

[v°]

justice, pour en commander les troupes et pour veiller au maniement des finances. Les roys assembloient tous les ans, d'abord en mars, puis en may, les évêques, les ducs et comtes avec des députés de leurs duchés et comtés pour traiter de toutes les affaires importantes, ce qui dura ainsi sous les deux premières races de nos roys, c'est-à-dire pendant 500 ans. Les ducs et les comtes estoient donc alors les premiers de l'Etats après les roys et la maison royale. Ils estoient les juges et les supérieurs de tout le reste de la nation. Ils la représentoient dans les assemblées ordinaires que le roy convoquoit. Les règlemens et ordonnances du

[344 r°]

roy estoient lus dans ces assemblées, ce qui y donnoit force de loy, comme à présent les déclarations du roy jusqu'aux moindres édits et créations n'ont force de loy qu'après avoir été lus et enregistrés au parlement. Les différentes prétentions des princes de la maison royale, soit pour la succession à la couronne ou pour le partage de leurs Estats qui se faisoit presque toujours alors, estoient décidées dans les assemblées de ces seigneurs. Ils avoient le privilège de n'estre jugés que par le roy et par les autres ducs et comtes, ce qu'on appelloit estre jugés par ses pairs, parce qu'après le roy,

[v°]

ils estoient seuls pairs ou pareils entr'eux, tout le reste de la nation estant après eux. Enfin, les roys appelloient à leurs différents conseils ceux de ces ducs et comtes qu'ils faisoient pour cet effet demeurer auprès d'eux. Tels estoient les grands de France sous les deux premières races.

Vers le milieu de la seconde race, Charles le Chauve commença à rendre héréditaires leurs duchés et comtés, qu'on appelloit leurs honneurs, à cause des honneurs et priviléges qui y estoient attachés. Ces dignités, estant ainsi fixées dans leurs familles, devinrent leur patrimoine. Les fiefs estoient alors desjà établis

[345 r°]

depuis longtemps. C'estoient des portions des domaines des roys ou des seigneurs qu'ils donnoient à d'autres François, à condition de leur rendre certains services, principalement de les accompagner à la guerre et ceux qui les recevoient leur promettoient fidélité dans ces services et se déclaroient leurs hommes, ce qui fit appeler ce serment foy et hommage. Les ducs et comtes devenus possesseurs héréditaires de leurs duchés et comtés, les tinrent en fief de la couronne et en rendirent foy et hommage aux roys. C'estoit d'abord de très petites provinces

[v°]

et il y en avoit plus de cent dans ce qu'on appelle maintenant la France. Mais pendant le cours de la

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

deuxième race, soit par l'autorité des roys qui en agrandirent plusieurs au commencement, soit par les guerres des seigneurs qui se subjuguèrent mutuellement et obligèrent les moins puissans à leur rendre hommage, soit enfin par des traités et des mariages, le nombre de ces principaux fiefs qui estoient les vassaux immédiats de la couronne diminua tellement par l'agrandissement de chacun d'eux, qu'il n'y en avoit plus que sept, lorsque Hugues Capet, chef de

[346 r°]

la troisième race fut eleu roy par les François. Ce prince étoit l'un de ces sept en qualité de duc de France, c'est-à-dire, duc du pais qui est entre la Seine et la Loire. Il réunit ce duché à la couronne pour estre avec Paris le domaine des roys ses descendans, comme il l'est encore et il confirma les autres ducs et comtes non seulement dans leurs priviléges anciens qu'on vient d'expliquer, mais même dans ceux qu'ils avoient usurpés durant les troubles de la fin de la 2^e race, dont l'un des principaux estoit de

[v°]

se faire la guerre les uns aux autres. Les troubles causés par ces guerres particulières qui avoient empêché les assemblées ordinaires des seigneurs continuèrent encore plus de 180 ans sous la 3^e race et durant ce temps il en venoit seulement quelques-uns aux sacres et couronnemens des roys ou au moins ils y envoioient des députés. Cependant, les roys successeurs de Hugues Capet réprimèrent peu à peu cette licence effrénée qui désoloit l'Estat et la France se trouva enfin plus tranquille sous Louis VII dit le Jeune. Ce prince, voulant

[347 r°]

à l'imitation de ses prédécesseurs, faire sacrer de son vivant Philippe 2 dit Auguste son fils, assembla les trois ducs et les trois comtes qui seuls relevaient alors de la couronne, sçavoir les ducs de Bourgogne, Normandie et Guienne, les comtes de Flandres, Thoulouze et Champagne. Il y joignit les archevêques ou évêques ducs de Rheims, de Laon, de Langres et comtes de Beauvais, Châlons, Noyon. Suivant l'ordre ancien, tous les évêques qui avoient de grands fiefs mouvans immédiatement de la couronne devoient se trouver aux assemblées générales, mais

[v°]

il paraît que ces six estoient alors les seuls qui fussent seigneurs de leurs villes et en même temps vassaux immédiats de la couronne. Le sacre se fit en 1179 et ces douze ducs et comtes y sont nommés pairs de France, en sorte que ce nom qui avoit marqué seulement leur égalité entr'eux après le roy et au-dessus du reste de la nation sous les deux premières races devint sous la 3^{me} un titre attaché à leur dignité de duc ou de comte. Ainsi pair de France estoit un duc ou un comte, vassal immédiat de la couronne, qui avoit les mêmes prérogatives que ceux du temps

[348 r°]

des deux premières races, ausquels il succédoit sans interruption. En effet, ces douze ducs et comtes pairs estoient alors et ont toujours été depuis les premiers de l'Estat après les roys et les juges de la nation dans les parlemens et autres tribunaux. Ils ont continué à décider de la succession à la couronne, comme il paroît dans les jugements solennels rendus par eux en faveur des roys Philippe V dit le Long et Philippe VI dit de Valois qu'ils ont placés sur le trône qui leur estoit justement deu et à régler les grandes affaires de l'Estat

[v°]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

entre lesquelles les plus importantes estoient les réunions des grands fiefs de la couronne comme la Guienne, la Normandie et caetera. Enfin, ils ont esté conservés dans le privilège de n'estre jugés que par le roy et par eux-mêmes pour leurs affaires personnelles et pour celles de leurs duchés ou comtés et d'enregistrer à leur tribunal (qui est maintenant le parlement comme cour des pairs ainsi qu'on le va expliquer) tous les édicts et déclarations des roys, lesquelles ont force de loy par cette formalité parce qu'ils y représentent la nation.

[349 r°]

Par les réunions successives de plusieurs de ces duchés et comtés, il se trouva que ceux de Bourgogne, de Guienne et de Flandres estoient les seuls qui subsistassent du temps du roy Philippe IV dit le Bel. Ce prince crut donc en devoir créer de nouveaux pour la première fois : ce fut Alençon, Artois, Bretagne, Valois et Anjou.

Dans l'érection du dernier en pairie l'an 1297, il dit pour raison de cette érection : considérant que le nombre des douze pairs qui avoient accoutumé d'estre anciennement dans le royaume est tellement

[v°]

diminué que l'ancienne face de nostre Estat en paroît défigurée en plusieurs manières, nous voulons rétablir l'honneur et la gloire de notre trône royal par l'ornement de ces anciennes dignités. Puis, il adjoute qu'il veut que le duc d'Anjou jouisse des mêmes droicts et prérogatives de pairie que le duc de Bourgogne son compair.

Ainsi, il donna à ces nouveaux pairs les mêmes rangs, honneurs, priviléges et prérogatives dont les anciens avoient toujours joui et il fit lire et enregistrer cette création à la cour de ces anciens pairs qui l'approuvèrent au nom

[350 r°]

de la nation. Dès lors, les nouveaux eurent les mêmes préséances et fonctions que les anciens avec lesquels ils ont toujours fait depuis le même corps tant que ces anciens ont subsisté. Les roys suivans érigèrent de nouveaux duchés ou comtés pairies avec les mêmes formalités pour les princes de leur sang jusqu'en l'année 1458 depuis lequel temps ils en érigèrent plusieurs pour des seigneurs des maisons d'Armagnac et de Foix-Grailly pour la maison de Clèves, pour celle de Gouffier-Rohannés, parce que

[v°]

les premières s'esteignoient peu à peu.

Depuis 1527, le roy François 1^{er} et ses successeurs en ont encore érigé pour la maison de Lorraine, pour celles de Montmorency, la Trimouille, Usèz et pour les autres qu'on scait dont la pluspart subsistent maintenant. Ainsi, ces derniers ducs et pairs d'à présent ont esté compairs de ceux qui les ont précédés ; ceux-là des autres plus anciens et ces anciens des premiers érigés qui ont esté longtemps compairs de six non érigés, c'est-à-dire des ducs de Bourgogne, comtes de Flandres et caetera, successeurs immédiats des ducs et

[351 r°]

comtes de la 2^e race ou plutôt du nombre desquels ils estoient eux-mêmes (car on voit les comptes de Flandres dès le temps de Charles le Chauve), d'où il suit que la même dignité avec les mêmes préséances et prérogatives a passé sans aucune interruption et le même corps subsistant toujours

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

depuis ces premiers des premières races de nos roys jusques aux ducs et pairs d'aujourd'huy. En sorte que les différents Estats de leurs duchés et comtés, d'abord assez petits, et avec une autorité empruntée, puis très étendue et avec une autorité approchant en bien

[v°]

des choses de la souveraine (comme estoient tous les seigneurs au commencement de la troisième race) et enfin réduits peu à peu dans de justes bornes d'estendue de seigneurie et d'autorité sur ce qui en relève dans tous ces différens Etats, dis-je, de leurs terres. Ils ont toujours également conservé le même rang et les mesmes fonctions, ce qui est si particulier à la France qu'on ne trouve rien de semblable en aucun autre Etat qui ait duré aussi longtemps.

Il faut remarquer que depuis plus de deux cens ans, les roys n'ont plus érigé de comtés pairies, mais seulement des duchés et que depuis cent cinquante ans, ils ont

[352 r°]

commencé à séparer la pairie du duché auquel elle estoit auparavant tellement jointe qu'un duc estoit pair et en avoit toutes les fonctions par cela seul que son duché relevoit immédiatement de la couronne, car c'estoit cette mouvance immédiate qui luy donnoit depuis la 3^e race les grandes prérogatives qu'on a cy-dessus expliquées et qu'avoient sous les deux premières races les anciens ducs et comtes. Les roys font donc maintenant deux sortes de grands en érigeant les terres ou en duchés simples ou en duchés pairies, selon qu'il leur plaît. Le duc et le pair ont les mesmes

[v°]

honneurs et préscéances sans aucune exception. La seule différence qu'il y ait entre ces deux dignités, c'est que le duc n'a aucune fonction particulière et que le pair a toutes celles dont jouissoient autresfois les ducs en qualité de grands vassaux, par laquelle qualité seule eux et les comtes estoient pairs entre eux. C'est par là que les pairs font ce qu'il y a de plus noble aux sacres des roys comme on le dira cy-après, qu'ils sont les juges de la nation françoise dans les parlements et autres tribunaux, qu'ils tiennent avec le roy la cour des pairs dans leurs licts de justice, qu'ils

[353 r°]

font partie de la présidence avec Sa Majesté (aux côtés de laquelle ils sont assis) dans les assemblées générales de la nation. Les ducs ne se trouvent en aucun de ces lieux parce qu'ils n'y ont point de fonction, hors dans les assemblées générales où ils prétendent assister avec les pairs, mais en toutes autres assemblées ou cérémonies ils passent avant les pairs moins anciens qu'eux et sont par conséquent meslés avec eux suivant l'ancienneté de chacun. Tous ont les honneurs suivans.

Honneurs communs aux ducs et aux pairs.

Tous les ducs ont l'entrée de leurs

[v°]

carosses dans les maisons royales, les duchesses l'ont aussi. Leurs carrosses ont des housses de velours cramoisi ou de telle couleur qu'elles veulent, attachées et non clouées à l'impériale. Le privilège pour les ducs et les duchesses est de draper leurs carrosses et d'habiller leurs gens de livrée de deuil aux grands deuils de la cour. L'escusson de leurs armes est placé sur le manteau ducal qui déborde tout autour de l'écusson. La couleur du manteau, au lieu d'estre de cramoisi et d'estre bordé des principales pièces de leurs armes, devroit estre de cramoisi violet et bordé de deux rangs de

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[354 r°]

fleurons de trèfles, comme les ducs en ont aux sacres des roys, les fleurons de trèfles marquant leur dignité au lieu que leurs armes ne désignent que leurs maisons dont l'escusson fait foy. Les duchesses ont le tabouret au cercle de la reyne, au dîner et au souper de Leurs Majestés. La queue de leurs robes est portée dans la sale des gardes du corps. Elles sont en possession d'entrer dans les carrosses du roy et de la reyne. Elles ont l'honneur de manger à leur table. Aux mariages des princes et des princesses du sang et princes et princesses

[v°]

légitimés, à la chapelle en présence du roy et de la reyne, les ducs et les duchesses s'agenouillent sur des carreaux proche du drap de pied. Le jour du vendredi saint, ils vont à l'adoration de la croix après les princes du sang, les princes légitimés et le duc de Vandome et le grand prieur son frère. Ils ont l'honneur de baisser les filles de France au retour d'une campagne ou après une longue absence. Ils ont des sièges pliants chez les petits-fils et les petites-filles de roys et mangent avec les dernières. Ils ont des fauteuils chez les princes et les princesses du sang et non la main. Henry de Bourbon

[355 r°]

leur faisoit l'honneur de la leur donner. Mais Louis de Bourbon, du vivant d'Henry, leur déclara qu'il la prendroit sur eux après la mort d'Henry. Le duc de Nemours se présenta le premier. Monsieur le Prince luy dit qu'il ne vouloit point commencer par son parent et son amy, mais le duc fit tant d'instances qu'enfin Monsieur le Prince prit la main. Messieurs les princes du sang et les princes légitimés reconduisent les ducs à la dernière pièce de leurs appartemens, les ducs s'opposans toujours aux pas que les princes veulent toujours faire.

[v°]

Ils ont un dais suspendu dans une des pièces de leurs appartemens et un balustre doré placé en équerre, selon la scitution du lieu qui renferme leurs licts, comme est le lict du roy, mais non dans le palais du roy. Ils ont le cadenat à leurs tables.

A toutes les villes par où ils passent, les maires et eschevins les vont voir et leur font les présens ordinaires de la ville. Aux villes de guerre, on tire le canon pour eux. Ils donnent l'ordre et ont une sentinelle devant leur porte. Ils sont traités de

[356 r°]

cousins quand le roy leur escrit. La pluspart des gentilshommes qui leur escrivent les traitent de Monseigneur, le parlement de Monsieur, en parlant à eux quand on prend leurs opinions.⁴

Fonctions et prérogatives particulières aux pairs.

Les ducs et pairs accompagnent le roy lorsqu'il va tenir son parlement ou son lict de justice. Ils sont assis en la grande chambre, à droite, à costé du roy, après les princes du sang et les princes légitimés ducs et pairs. Ils opinent assis et couverts. Au lict de justice en 1551, le duc de

[v°]

⁴ Le premier président ne se découvre point quand il prend leurs opinions : il les traite de Monsieur en y joignant le titre de leurs duchés. Mais lorsqu'il prend celles des princes du sang, des pairs et des princes légitimés pairs, il se découvre et par respect il ne les nomme point. [note en marge à gauche]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

Montmorency, pair et connétable de France, reçut ordre du roi de parler à l'assemblée. Il se mit à genoux et nue teste devant Sa Majesté qui lui commanda de se rasseoir et de se couvrir. Les cardinaux en ayant fait de même, le roi les fit rasseoir et se couvrir.

Aux sacres des rois, ils représentent les anciens ducs et comtes pairs dont on a conservé les noms par respect pour l'antiquité de cette auguste cérémonie.

[357 r°]

Ils y sont revêtus de vêtements de toile d'or et d'argent qui leur descendent à mi-jambes et ont des manteaux de velours cramoisi violet doublés d'hermines sur les bords en dedans. Le collet qui entoure tout le manteau est renversé et est d'hermines. Ils ont un côté de leurs manteaux retroussé sur l'épaule gauche, l'épée au côté. Ces manteaux ressemblent à l'ancien manteau royal dont les rois sont revêtus à cette auguste cérémonie. Ceux des pairs n'étaient autrefois que

[v°]

de serge cramoisi violet sans queue, mais à cause de la dignité de la cérémonie ils ont présentement leurs manteaux tels que je viens de dépeindre.

Le jour du sacre, ils portent sur la tête une couronne ducal de vermeil doré sur un bonnet de satin violet, la couronne et le manteau ducal étant des marques de souveraineté. Depuis que les rois ont pris la couronne fermée à l'impériale, les ducs ont à la leur des fleurons de trèfles. On appelloit anciennement leurs couronnes, chapeaux d'or à l'antique.

Au sacre du roi, feu monsieur

[358 r°]

Philippe, fils de France, représentait le duc de Bourgogne. Il était revêtu d'un manteau ducal de velours cramoisi violet à trois rangs de fleurs de lys d'or tout autour des bords du dehors. La queue de son manteau était traînante, portée par le maître de sa garde-robe. Les pairs étaient revêtus de même, avec cette différence que la queue de leurs manteaux ornée de deux rangs de fleurons de trèfles était un peu traînante sans être portée.

Le plus grand honneur que les pairs aient est celui-ci :

[v°]

l'archevêque duc et pair de Reims, le jour du sacre, prend la couronne de Charlemagne qui est posée sur le maître autel, la soutient au-dessus de la tête du roi sans la lui poser, la bénit. Tous les ducs et comtes pairs y mettent la main et la soutiennent. Ensuite, l'archevêque la lui pose seul sur la tête, la soutient de la main gauche, tous les pairs y mettant la main droite pour la soutenir aussi.

Lorsque le roi est sur le trône qu'on lui a dressé au jubé, les pairs ecclésiastiques viennent le baisser, puis les pairs laïques

[359 r°]

et lui disent vivat rex in aeternum.

A la mort des ducs pairs et comtes pairs, leur éfigie était autrefois exposée sur un lict de parade et servie par leurs officiers à dîner et à souper comme s'ils eussent été vivants. Ils ont à leurs obsèques sur la représentation le manteau ducal et la couronne ducale.

Pour faire un duc ou un pair, il faut ériger une grande terre en duché ou pairie car ces dignités doivent être nécessairement attachées à des fiefs

[v°]

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

que les lettres d'érection rendent mouvans immédiatement de la couronne, à condition de dédommager ceux dont ils relèvent. Le roy fait l'érection par des lettres patentes contresignées d'un secrétaire d'Estat, scellées du grand sceau et puis lues et enregistrées à la cour des pairs qui est le parlement de Paris.

Mais depuis environ 50 ans, le roy a fait une nouvelle grâce à quelques seigneurs : c'est de leur donner des lettres d'érection en duché pairie, contresignées et scellées sans permettre qu'elles soient enregistrées à la cour des pairs. Il n'y a alors aucune érection

[360 r°]

effective parce que l'enregistrement seul donne force de loy à tout ce qui émane des roys. Ces lettres qui n'ont nulle force faute de cette formalité essentielle ne donnent aucun véritable rang à celuy qui les a et les ducs ne le reconnoissent pas pour duc, mais le roy luy accorde l'entrée du Louvre et à sa femme le tabouret chez la reyne et on luy tollère la jouissance des autres honneurs des ducs quoique le parlement ne le reconnoisse en rien et le traite comme les simples seigneurs.

[v°]

Ainsi, ces sortes de ducs qu'on nomme improprement à brevet ne sont point grands du royaume, quoiqu'ils en aient la pluspart des honneurs et il n'y a de vray grands que les ducs et les pairs dont les deux dignités, ayant été formées par séparation d'une seule dignité, on est encore en doute quelle doit estre la première, quoiqu'on ne doute pas que la pairie ne soit la plus souhaitable.

Je crois à propos d'ajouter icy l'origine des parlemens qui est nécessaire à l'intelligence

[361 r°]

de ce qui est cy-dessus et la raison du nom de cour des pairs donné à celuy de Paris.

Vers la fin de la seconde race, les premiers vassaux de chacun des ducs et comtes s'assembloient pour juger toutes les affaires de leurs duchés ou comtés, tant celles des particuliers que celles du fief mesme du duché ou comté d'où ils relevaient. Hugues Capet, duc de France, estant devenu roy, les vassaux immédiats de son duché devinrent les vassaux du roy et furent

[v°]

en grande considération en cette qualité, mais n'estoient point vassaux de la couronne car tous ensemble représentoient le duc de France, premier des pairs ou grand vassaux de la couronne, et avec les six autres pairs formoient la cour des pairs de France pour juger les grandes affaires. Quand les vassaux du duché de France s'assembloient pour les affaires particulières du domaine qui estoit fort étendu, les pairs y venoient par honneur à cause du roy qui y présidoit

[362 r°]

comme duc de France. C'est de cette assemblée particulière qu'est venu dans la suite le parlement de Paris, tantost cour des pairs quand ils y sont actuellement ou qu'ils y sont deuement appellés et censés présens pour les grandes affaires de l'Estat, pour le jugement de l'un d'entr'eux ou pour l'enregistrement des édits ausquels ils donnent force de loy, tantost cour de justice pour les particuliers de son ressort où les pairs se trouvent par honneur

[v°]

quand il leur plaît.

Les autres parlemens ont été érigés comme estant une extention de la cour des pairs, pour l'enregistrement des édits dans leur ressort outre la justice ordinaire.



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[364 bis r°]

[représentation du duc de Bourgogne avec la légende suivante] Monsieur représentant le duc de Bourgogne au sacre du roy.

138

© Centre de recherche du château de Versailles / Alice Camus / 2015

Axe de recherche : « [L'étiquette à la cour : textes normatifs et usages](#) » dirigé par Mathieu da Vinha et Raphaël Masson

Transcription effectuée par

Alice Camus, attachée de recherche au Centre de recherche du château de Versailles



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[364 ter r°]

[représentation d'un duc et pair avec la légende suivante] Habit d'un duc et pair au sacre du roy.

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[365 r°]

Table des matières.

[Anciennes maisons des princes d'Alemagne, page 1^e.](#)

[Branches principales des onze maisons de princes anciens, \[page\] 3.](#)

[La diète de l'Empire, \[page\] 9.](#)

[Voix que les maisons des princes anciens ont à la diète, \[page\] 13.](#)

[Evêques qui ont voix à la diète, \[page\] 17.](#)

[\[Il y a quelques princes qui ont place à la diète dans le banc des princes ecclésiastiques avec voix comme les évêques, quoiqu'ils ne le soient pas. fol. 21 r°\]](#)

[Princes nouveaux qui ont voix à la diète, \[page\] 25.](#)

[Réception d'un prince souverain, \[page\] 29.](#)

[\[De la manière que le prince est servi par les officiers du roy à dîner et à souper pendant sa route. fol. 30 r°\]](#)

[\[Du festin royal fol. 37 r°\]](#)

[\[Audience de congé fol. 38 r°\]](#)

[De la réception des roys et des reynes, des princes et souverains et des princesses et autres princes, \[page\] 41.](#)

[\[v°\]](#)

[Réception de Christian Ulderic Guldenlen, fils naturel de Christian 4, roy de Danemarck en 1634, \[page\] 43.](#)

[\[Bohême fol. 45 r°\]](#)

[\[Réception faite au duc de Saxe de Weimar en 1636 fol. 46 r°\]](#)

[Des jeunes princes du landgrave de Hesse en 1637, \[page\] 51.](#)

[Traitement fait au prince Jean Cazimir après son élargissement du château de Vincennes en 1640, \[page\] 53.](#)

[Traitement fait à Charles Louis, électeur comte palatin, après son élargissement en 1640, \[page\] 61.](#)

[Réception du duc Charles de Lorraine en 1641, \[page\] 65.](#)

[\[Réception faite au prince Thomas de Savoie en 1644 fol. 69 r°\]](#)

[Arrivée de la princesse de Carignan en 1644, \[page\] 71.](#)

[Cérémonies observées à la réception d'Henriette de France, reyne](#)

[\[366 r°\]](#)

[d'Angleterre, femme de Charles I^{er}, roy de la Grande-Bretagne en 1644, \[page\] 73.](#)

[Réception faite au prince landgrave de Hesse en 1647, \[page\] 105.](#)

[Arrivée de la princesse d'Orenge en 1655, \[page\] 110.](#)

[Réception au duc de Modène en 1655, \[page\] 112.](#)

[A Charles III duc de Mantoue à Chantilly en 1656, \[page\] 116.](#)

[Réception faite à la reyne de Suède en 1657, \[page\] 122.](#)

[\[Messieurs de ville receurent la lettre de cachet que voicy fol. 128 v°\]](#)

[\[Réponse de monsieur de Guénégaud à messieurs de ville fol. 129 r°\]](#)

Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[A madame la duchesse de Savoie et à monsieur le duc de Savoie à Lyon en 1659, \[page\] 146.](#)

[\[Arrivée de monsieur le duc de Savoie à Lyon fol. 150 r°\]](#)

[Entrevues des roys de France et d'Espagne et mariage du roy](#)

[\[v°\]](#)

[avec Marie-Thérèse en 1660, \[page\] 155.](#)

[\[Ordre de la marche du roy et de la reyne le jour du mariage fol. 167 r°\]](#)

[Arrivée du duc de Lorraine en 1661, \[page\] 179.](#)

[Réception faite au prince Bernard de Veimar en 1662, \[page\] 181.](#)

[Arrivée du prince de Danemarck en 1663, \[page\] 183.](#)

[Réception faite au duc de Mecklembourg en 1664, \[page\] 185.](#)

[Au duc de Neubourg en 1672, \[page\] 189.](#)

[Réception faite au roy par l'électeur de Cologne en 1672, \[page\] 197.](#)

[Réception de la duchesse d'York en 1673, \[page\] 201.](#)

[Honneurs rendus à Charles 2^d, roy d'Angleterre, \[page\] 219.](#)

[Arrivée de la reyne d'Angleterre](#)

[\[367 r°\]](#)

[en France avec le prince de Gales en 1688 et celle du roy d'Angleterre en 1689, \[page\] 223.](#)

[Réception faite au roy et à la reyne d'Angleterre à Fontainebleau en 1690, \[page\] 242.](#)

[\[Réception du roy et de la reyne d'Angleterre à Versailles en 1691 fol. 246 v°\]](#)

[Arrivée du prince de Danemarck en 1692, \[page\] 248.](#)

[Audience donnée au prince d'Holstein Gottorp en 1693, \[page\] 260.](#)

[Réception faite à Gustave prince palatin en 1694, \[page\] 264.](#)

[\[Audience de congé au prince palatin des Deux-Ponts, 1694 fol. 266 r°\]](#)

[Aux princes Alexandre et Constantin, fils de Jean III Sobieski, roy de Pologne, en 1696, \[page\] 268.](#)

[Audience au frère du duc de Parme en 1698, \[page\] 270.](#)

[\[v°\]](#)

[Audience donnée au prince Gaston, second fils de Cosme 3, grand-duc de Toscane, en 1698, \[page\] 272.](#)

[Foy et hommage de monsieur le duc de Lorraine en 1699, \[page\] 274.](#)

[Honneurs qu'on rendit à monsieur le duc d'Anjou lorsque le roy le déclara roy d'Espagne en 1700, \[page\] 286.](#)

[\[Visite du roy et de la reyne d'Angleterre au roy d'Espagne fol. 209 v°\]](#)

[\[Visite des princes et des princesses du sang au roy d'Espagne fol. 291 v°\]](#)

[\[Audience du roy d'Espagne à l'ambassadeur de Venise, aux envoyés de Portugal, de Suède, de Lorraine et de Toscane fol. 291 v°\]](#)

[\[Deuil du roy d'Espagne fol. 292 r°\]](#)

[\[Deuil du roy fol. 293 v°\]](#)

[\[Audience du roy d'Espagne aux compagnies fol. 293 v°\]](#)

[\[Visite du roy d'Espagne à Monsieur, à Madame, à monsieur le duc de Chartres et à madame la duchesse de Chartres à Paris fol. 296 r°\]](#)

[\[Audience du roy d'Espagne au comte de Monasterol, envoyé extraordinaire de l'électeur de](#)



Mémoires de Nicolas de Sainctot (1602-1702) – Tome III

(Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, français 14119)

[Bavière fol. 297 r°](#)

[Honneur à l'ambassadeur d'Espagne fol. 297 r°](#)

[Audience particulière du roy d'Espagne au général des pères de l'Oratoire et au père général de la congrégation des missionnaires fol. 197 v°](#)

[Audience du roy d'Espagne à l'ambassadeur de Savoie fol. 298 r°](#)

[Visite du prince de Gales au roy d'Espagne fol. 298 v°](#)

[Audience du roy d'Espagne au chancelier fol. 298 v°](#)

[Visite du roy d'Angleterre au roy d'Espagne fol. 299 r°](#)

[Audience de congé du roy d'Espagne au comte de Monasterol, envoyé du duc de Bavière fol. 299 v°](#)

[Départ du roy d'Espagne fol. 300 r°](#)

[Le prince de Gales reconnu roy d'Angleterre en 1701, \[page\] 304.](#)

[Honneurs rendus aux grands d'Espagne en 1700, \[page\] 310.](#)

[Origine des grands, \[page\] 313.](#)

[Voicy ce qui se passe à la réception des grands d'Espagne fol. 317 r°](#)

[De la 2de et de la 3e classe fol. 318 v°](#)

[Pour la chapelle royalle, telle est la disposition fol. 324 v°](#)

[Discours sur la dignité des grands de nostre royaume qui sont les ducs et les pairs de France, \[page\] 343.](#)

[Honneurs communs aux ducs et aux pairs fol. 353 r°](#)

[Fonctions et prérogatives particulières aux pairs fol. 356 r°](#)

[\[368 r°\]](#)

[Origine du parlement, page 361.](#)